MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DE NIMES

VII[e] SERIE

TOME LXII

Année 1983

ACADEMIE DE NIMES
16, rue Dorée
NIMES (Gard)

1984

Source gallica.bnf.fr / Académie de Nîmes

TABLE DES MATIERES

SEANCE PUBLIQUE DU 5 FEVRIER 1984

Allocution de M. Jean Bousquet, maire de Nimes, membre d'honneur ès qualités 7

Allocution de M. Guy Pigoullié, préfet, commissaire de la République du département du Gard, président d'honneur 8

La Vaunage, par M. Maurice Aliger, président 15

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1983, par M. Victor Lassalle, président sortant 27

L'Euthanasie, par M. Jacques Larmat 31

LETTRES, SCIENCES, ARTS

Le révisionnisme et le « mythe » des camps de concentration nazis, par M. le pasteur Aimé Bonifas 61

Le colonel Gros-Long dit Pierre Devoluy, par le général Pierre-Henri Cothias 81

Le Méreau de communion de l'Eglise réformée de Nimes, par M. Charles Delormeau 101

L'ACADEMIE DE NIMES AU 31 DECEMBRE 1983

Bureau 111

Bienfaiteurs 111

Membres honoraires 112

Classe des membres résidants 113

Classe des membres non résidants 116

Correspondants 118

Académies et Sociétés savantes correspondantes 122

Le Gérant de la publication : Pierre HUGUES.

Achevé d'imprimer en juin 1984
sur les presses de l'imprimerie Bené,
12, rue Pradier - 30000 Nimes

Dépôt légal : 2e trimestre 1984.

SÉANCE PUBLIQUE DU 5 FÉVRIER 1984

ALLOCUTION DE MONSIEUR JEAN BOUSQUET

MAIRE DE NIMES

Membre d'honneur ès-qualités

C'est un très grand honneur pour moi d'assister aujourd'hui, conformément à la tradition, à la séance publique d'ouverture de l'Académie de Nimes.

C'est en voisins que vous êtes venus puisque de la rue Dorée à l'Hôtel de Ville il n'y a qu'un pas, et vous êtes ici chez vous. Votre présence témoigne de votre volonté permanente d'ouverture sur les réalités de notre époque et du maintien d'un contact étroit avec la population nimoise.

Depuis sa lointaine création en 1682, votre illustre Institution, en relation avec l'Académie française et toutes les Sociétés Savantes, joue un rôle culturel très important puisqu'elle enrichit le patrimoine de la cité dans des domaines aussi bien littéraire, philosophique, historique que scientifique ou biologique. Vous perpétuez le passé et préparez l'avenir de Nimes, et vos travaux demeurent une source irremplaçable pour le chercheur contemporain qui s'intéresse à l'histoire de la Ville et de la Région.

Vous savez que votre Compagnie a toujours trouvé dans la Municipalité de Nimes le soutien et l'estime qu'elle est en droit d'attendre, je puis vous dire qu'il en sera de même sous cette mandature, et que nous aurons à cœur d'œuvrer de conserve avec vous, pour le meilleur profit de l'intérêt général.

ALLOCUTION DE MONSIEUR GUY PIGOULLIE

Préfet,
Commissaire de la République du département du Gard,
Président d'honneur

Monsieur le Président de l'Académie de Nimes,
Monsieur le Secrétaire Perpétuel,
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Autorités Civiles, Militaires et Religieuses,
Mesdames et Messieurs,

Etre Président d'honneur de l'illustre Académie de Nimes — présider une fois par an une séance solennelle publique — est un honneur insigne que le représentant du Gouvernement ressent comme tel. Vous m'en voyez flatté pour la République et pour la Démocratie que j'incarne. L'alliance ainsi conclue avec le Gouvernement de la France quel qu'il soit démontre que votre œuvre et votre action se déroulent sur le terrain de l'universalité du savoir et de la sauvegarde des valeurs spirituelles, en dehors de toutes considérations politiques, phlosophiques ou religieuses.

J'ai aussi conscience que cet honneur conféré au représentant des Pouvoirs Publics rappelle à l'évidence que l'Etat a des responsabilités d'ordre culturel : il ne doit pas imposer, cela va de soi, une éthique ou une philosophie, car ce serait contraire à l'ordre démocratique et ce serait une atteinte à nos libertés fondamentales. L'Etat doit seulement impulser, aider, soutenir, encadrer les diverses formes de culture, sans jamais contraindre.

« L'originalité du projet français se situe à cette intersection : investir dans la formation technologique et d'un même mouvement investir dans la création artistique et intellectuelle », ainsi s'exprimait, il y a peu de temps à la Sorbonne, le Président de la République. « Une nation qui ne crée plus est une nation qui se perd » rappelait, par ailleurs, le Premier Ministre.

C'est pourquoi, la culture est devenue une des priorités de l'action des Pouvoirs publics. En effet, l'épanouissement de la vie démocratique et la recherche d'une plus grande justice sociale supposent que tous les Français, sous des formes diverses, accèdent à la culture. L'irrigation culturelle du Pays, jusque dans ses zones rurales les plus déshéritées, est une nécessité et chacun doit y apporter sa pierre.

Dès lors, on comprend mieux le sens de la Présidence d'honneur conférée au Préfet, représentant du Gouvernement au sein de votre Compagnie, creuset, décentralisé de culture universelle.

L'Académie de Nimes a voulu, peut-être, aussi marquer quelque gratitude envers une fonction qui a toujours entretenu des rapports historiques les plus confiants avec elle. N'est-ce pas, en effet, le premier Préfet du Gard nommé par le Consulat, Jean-Baptiste Dubois, qui fut le restaurateur de votre Compagnie, supprimée par la Convention. Ce Préfet, vous le savez, prit un arrêté en ce sens, lequel fut approuvé en 1801 par le Ministre de l'Intérieur Chaptal — un Languedocien — « attendu, précisait cet arrêté, que l'Académie de Nimes est une des plus anciennes d'Europe et que sa restauration est d'une grande importance pour le Pays ». Ainsi donc, les Préfets, désormais Commissaires de la République du Département du Gard, doivent-ils savoir gré à votre Académie de leur procurer cette joie pour l'âme que constitue la fréquentation de brillants esprits, à une époque où les préoccupations matérielles — toutes dignes d'intérêt, certes et conformes à l'intérêt général — ont tendance à absorber la presque totalité de leur temps. Si les Préfets et les Sous-Préfets de Daudet avaient le temps — heureux temps — de contempler la nature et d'en extraire toute sa profonde et suave poésie, il n'en est, hélas, plus de même aujourd'hui.

Car l'image des Préfets et des Sous-Préfets aux champs,

ayant la chance de pouvoir se livrer à des spéculations littéraires ou philosophiques, est bien révolue. Désormais, c'est fondamentalement, la vie et le sort des entreprises et de leurs travailleurs, donc l'économique et le social, qui constituent l'essentiel de leur activité. C'est dire, par conséquent, combien j'apprécie hautement cette cure de jouvence culturelle à laquelle m'ont interpellé mes responsabilités de Président d'honneur de cette Académie.

Je vous exprime donc, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire perpétuel, Mesdames et Messieurs, autant que ma vive gratitude, ma fierté d'être reçu aujourd'hui au sein de cette fille aînée de l'Académie française, cette Académie de Nimes, qui vient de célébrer son tricentenaire. Toujours vive et alerte, elle continue à servir avec éclat notre conception humaniste de la vie, en même temps qu'elle participe au rayonnement de la ville de Nimes sous le double signe de la liberté et de la tolérance.

Je voudrais, à l'heure de la décentralisation « cette grande révolution tranquille » évoquer le rôle essentiel que peut jouer une compagnie comme la vôtre, en tant que creuset culturel, dans la mise en œuvre d'une réforme aussi fondamentale. Car celle-ci ne peut réussir, c'est l'évidence même, que si elle s'accompagne d'une véritable décentralisation culturelle. Cette Académie — avec son histoire brillante — avec son sens de l'universel — par sa symbiose avec la vie sociale et intellectuelle de la cité — est déjà un foyer vivant de décentralisation culturelle. Elle peut, dès lors, aider au changement d'état d'esprit qui conditionne la réussite de toute révolution tranquille ; elle a une mission à assumer : il s'agit de faire comprendre que l'ère qui s'ouvre — celle de la troisième révolution industrielle, celle du 21e siècle — n'est pas seulement celle des techniciens. La place des organisateurs et des humanistes, dont vous êtes, doit y être essentielle ; c'est à eux, en effet, qu'il revient de tirer tout le parti possible de l'équipement technique pour la nouvelle civilisation de demain. Louis Armand dans son « Plaidoyer pour l'Avenir », évoquait déjà le problème de cette façon, mais réconcilier le progrès technique et la culture sera grandement facilité, si une telle action repose sur des relais culturels comme l'Académie de Nimes.

Car, vous le savez plus que quiconque, la culture de l'esprit

est inséparable de la liberté de l'homme. La décentralisation, précisément, vient conforter et compléter cet effort de libération individualiste qu'a, depuis le siècle de la Renaissance, représenté la culture. C'est pourquoi, le pouvoir que je représente porte à cette culture la plus grande déférence. C'est pourquoi en contrepartie, les représentants de la culture, les Académiciens notamment, ont des responsabilités au plan de leur ville, de leur département, de leur région, par leur vie personnelle, par leur vie professionnelle ou simplement parce qu'ils sont, parce que vous êtes, des exemples et parce qu'en France, à Paris comme en province, tout ce qui touche à l'esprit, compte.

André Malraux, dans l'admirable discours qu'il prononça à Brasilia déclara « le but de notre civilisation dans l'ordre de l'esprit devient, après avoir trouvé les techniques qui réintègrent les démons dans l'homme, de chercher celles qui y réintègreraient les dieux ». Cette phrase est plus que jamais actuelle, alors que l'informatique, l'électronique, la robotique, la productique et j'en passe, vont fondamentalement transformer notre vie et plus encore celle de nos enfants. Et Malraux ajouta « ce que vous propose aujourd'hui la France c'est que, pour nous tous, la culture soit la résurrection de la noblesse du monde ». Car c'est l'homme, en définitive, qu'il s'agit de sauver et l'Académie de Nimes apporte ici sa pierre, car il n'y a pas de civilisation sans âme.

Il ne suffit pas, en effet, de connaître les grands écrivains, les grands musiciens, les grands peintres ou les grands cinéastes, encore faut-il d'abord les aimer et les faire aimer. Je sais que c'est ainsi que vous concevez ce rôle de communion de la culture, ce rôle qui doit encore s'épanouir en assumant une prise de conscience concrète de la décentralisation.

Si l'avenir de l'homme dépend de la culture, si c'est en elle qu'il trouve son équilibre selon le mot du Pape Jean Paul II, encore faut-il que la politique culturelle soit conduite en profondeur : il faut faire accéder la province à la culture en rapprochant cette dernière des réalités locales et en l'ouvrant largement sur l'environnement immédiat.

Une telle politique ne peut se concevoir qu'en s'appuyant essentiellement sur les collectivités territoriales, mais aussi sur des compagnies comme la vôtre avec laquelle il convient que les Pouvoirs Publics et les élus coopèrent. C'est alors que notre

patrimoine culturel deviendra ce fil d'Ariane tendu entre le passé, le présent et le futur ; c'est alors que la province jouera pleinement son rôle dans cette dynamique culturelle et qu'elle contribuera pleinement à donner à l'Homme, aux hommes et aux femmes de cette ville et de ce département, le sens de leur éminente dignité.

Enfin, nous ne devons jamais oublier nous, Méditerranéens, vous qui représentez un actif foyer intellectuel, synthèse de la Provence et du Languedoc, que nous avons des responsabilités particulières au plan de la diffusion de la culture, parce que la Méditerranée demeure toujours un foyer de rayonnement.

Paul Valéry dans *Variété III* a écrit à ce sujet une page décisive qui restera classique :

« L'édification de la personnalité humaine, la génération d'un idéal du développement le plus complet ou le plus parfait de l'homme, ont été ébauchées ou réalisées sur nos rivages. L'homme, mesure des choses ; l'homme, élément politique, membre de la Cité ; l'homme, entité juridique, définie par le droit ; l'homme égal à l'homme devant Dieu et considéré « sub specie æternitatis », ce sont là des créations presque entièrement méditerranéennes, dont on n'a pas besoin de rappeler les immenses effets. Qu'il s'agisse de lois naturelles ou de lois civiles, le type même de la loi a été précisé par des esprits méditerranéens... C'est ici que la science s'est dégagée de l'empirisme et de la pratique, que l'art s'est dépouillé de ses origines symboliques, que la littérature s'est nettement différenciée et constituée en genres bien distincts, et que la philosophie, enfin, a essayé à peu près toutes les manières possibles de considérer l'Univers et de se considérer elle-même ».

Quelle place la civilisation méditerranéenne sera-t-elle susceptible de tenir dans le monde du 21e siècle, robotisé, cablé, informatisé ? L'humanité a besoin, plus que jamais, des valeurs que représente cette civilisation. C'est pourquoi, l'Académie de Nimes participe à une mission de premier ordre en demeurant la gardienne provinciale d'une tradition humaniste sans laquelle les techniques modernes risqueraient de nous fourvoyer vers des voies incertaines pour nos libertés. Notre Pays de Nimes tient une place de choix dans l'histoire de cette civilisation : il s'est développé ici un élément humain affiné qui a concouru à l'épa-

nouissement de la civilisation occidentale en général. L'apport romain fondamental auquel s'est ajouté l'apport médiéval et moderne fait que cette ville est un lieu privilégié où l'esprit a toujours soufflé et il convient que nous soyons dignes de cette constatation. La vie culturelle — vous en êtes un exemple brillant — a toujours été riche dans la Rome française : comme l'écrit Raymond Huard dans son *Histoire de Nimes* « la richesse de la vie culturelle a des assises plus larges parce qu'elle s'appuie à la fois sur une culture savante diversifiée et sur une culture populaire extrêmement vivante. De la tauromachie au mazet, des poèmes en occitan à la vogue du Bel Canto, la culture populaire a exploré bien des voies, tandis que la culture savante stimulait la création de bibliothèques et de musées, nourrissait les recherches de l'Académie de Nimes ou de l'Ecole Antique. Mais de la première à la seconde, que d'échanges et de recoupements et comme il serait superficiel et dangereux de les opposer l'une à l'autre ».

Pensons aussi à ce qu'écrivait fièrement Charles Gide : « Il n'y a qu'une seule ville en France qui ait l'honneur d'avoir donné son nom, sinon à un système, du moins, ce qui est encore plus honorable, à une doctrine sociale, la Ville de Nimes ».

Effectivement, l'Ecole de Nimes a laissé une trace dans l'histoire de la pensée sociale et cette constatation prend une singulière valeur à l'heure où le Gouvernement vient de créer une délégation à l'économie sociale pour revitaliser la coopération, la mutualité et la vie associative. Par conséquent, cette ville peut justement s'enorgueillir de la vitalité historique de sa vie culturelle, à laquelle vous participez avec éclat. Merci donc à l'Académie de Nimes qui contribue à donner, à toutes et à tous, ce « supplément d'âme » dont parlait Bergson et sans lequel, malgré tous les progrès techniques, il ne saurait y avoir de véritable art de vivre.

Merci à l'Académie de Nimes qui a toujours su s'ouvrir aux questions contemporaines les plus modernes et les plus techniques. Merci enfin à l'Académie de Nimes qui s'efforce, en cultivant l'amitié, la convivialité et la tolérance, de diffuser aussi — tâche redoutable entre toutes — le Bonheur.

Ce Bonheur qui ne saurait se concevoir sans culture, « laquelle, heureusement, a fait de l'homme, autre chose qu'un accident de l'univers », selon le mot d'André Malraux.

Avant de clore mon trop long propos, dont vous voudrez bien m'excuser parce que c'est la première fois que je m'exprimais devant vous, permettez-moi de dire ma gratitude à votre Président sortant, M. Victor Lassalle, dont j'apprécie non seulement la courtoisie souriante, mais aussi la vaste érudition. Il sait m'en faire profiter quand je visite, sous sa conduite, certaines expositions de qualité dont Nimes a le privilège.

Mes félicitations iront à votre nouveau Président, M. Maurice Aliger, qui ne se contente pas d'être un très bon poète, mais qui est aussi un réalisateur, un bâtisseur, un chercheur démontrant de la sorte qu'il est un homme complet. Mes remerciements iront enfin à votre Secrétaire Perpétuel, M. Hugues, qui s'identifie à votre Académie, avec son sens de l'universel, son encyclopédisme et son humanisme.

Sachez, pour finir, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire perpétuel, Mesdames et Messieurs que le Languedocien que je suis, se sent vraiment chez lui au sein de cette Académie de Nimes, parce que nous autres, Méditerranéens, nous savons, solidairement, que nous avons une belle civilisation à diffuser, celle qui voudrait apporter le Bonheur que j'évoquais tout à l'heure et dont Charles Nodier a dit qu'« il était aussi toute la Sagesse ».

ALLOCUTION DU PRESIDENT

LA VAUNAGE

par M. Maurice ALIGER,
Membre résidant,
Président

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Maire,
Mesdames, messieurs,

La Vaunage, penserez-vous avec juste raison, encore et toujours la Vaunage ! C'est vrai, mais on ne peut parler bien que de ce que l'on connaît parfaitement, et puis, n'est-ce pas, entre la Vaunage et moi, une histoire d'amour vieille de « septante » ans ?

Et d'abord, est-il possible d'être plus vaunageol que je le suis ? Une enfance à Nages où j'ai vu le jour dans une demeure qui, depuis des siècles, a abrité des générations d'aïeux, l'adolescence à Clarensac et la jeunesse à Langlade.

Et, même si depuis des décennies je réside à Nimes, je n'ai jamais perdu le contact avec Nages et tous les lieux, villages, hameaux et mas où m'ont entraîné, depuis plus de vingt-cinq ans, de multiples recherches.

Les termes *Vallis Anagia* et *Anagia,* qui ont donné, respectivement, Vaunage et Nages, sont déjà employés au IX[e] siècle. Le professeur Charles Camproux estime qu'*Anagia,* s'appliquant à la vallée, désigne un cirque, une nef entourée de hauteurs ; c'est l'image même de la Vaunage.

L'individualité de la Vaunage est géographique, géologique, hydraulique ; par la suite elle sera historique.

Ce que l'on nomme le « Creux de la Vaunage » est une cuvette de forme sinueuse, cernée de moyennes collines calcaires.

Pour les géologues, c'est un anticlinal érodé, la dépression qu'elle forme n'étant, en fait, qu'une inversion de relief.

C'est au secondaire que se sont déposées là les couches marines argilo-marneuses du Valanginien et calcaires de l'Hauterivien.

Les mouvements tectoniques et l'érosion du tertiaire et du quaternaire ont déterminé le relief actuel.

Dans le fond de cette minuscule vallée coule le Rhôny, affluent du Vistre. Le « Creux de la Vaunage » est drainé par le cours supérieur du Rhôny depuis sa source, la Font d'Arque jusqu'à la trouée de Pascalet.

Historiquement, la Vaunage est, dès le IX^{e} siècle, une viguerie franque ; cette division administrative subsistera sous les vicomtes de Nimes, les comtes de Toulouse, puis sous la royauté.

Zone de passage entre la région nimoise et la moyenne vallée du Vidourle, la fertilité de ses alluvions, l'excellence de son climat, la présence de quelques sources pérennes et de lieux de refuge y ont, dès le néolithique, attiré et retenu l'homme.

Après avoir connu une polyculture très variée, la plaine est aujourd'hui presque uniquement consacrée à la vigne. C'est ainsi que, plaisamment, Maurice Chauvet a pu comparer cette cuvette à une cuve.

Une cuve d'où couleraient, bon an mal an, quelque 225.000 hectolitres de vin.

Au-dessus de pentes souvent érodées s'étend la garrigue, âpre, caillouteuse, aride, ce paradis toujours vert des archéologues, botanistes et géologues.

Au point de contact de la plaine et des versants des collines, niveau d'émergence des sources, se sont implantées les agglomérations actuelles.

Voulez-vous que nous les visitions, à pied, lentement, pour en mieux savourer le charme ?

Mettons le cap sur l'ouest, par le chemin de Pissevin et la route de Sommières.

Dès franchi le maigre col des Châtaigniers où de monstrueux engins pareils à une colonie de cauchemardesques insectes s'acharne à détruire une colline hier encore couronnée de pins, apparaît Caveirac. Son origine gallo-romaine est inscrite dans son nom ; c'était le domaine de Cavarius, le Cavare, issu d'une peuplade bas-rhodanienne.

Le lieu se distingue par son château ; le corps de logis et ses deux ailes en retour d'équerre dessinent un U gigantesque.

Qui a construit cette vaste demeure ? La plus ancienne mention qu'il m'ait été donné de trouver d'un château remonte à 1592. Si le bâtiment est bien du XVI[e] siècle, le XVII[e] lui a imprimé fortement sa marque.

Plusieurs familles seigneuriales s'y succèderont jusqu'à la Révolution ; celles des Robert, Montolieu, Langlade, co-seigneurs, puis Jacques Boisson, fils prodigue d'un marchand drapier de Nimes, Pierre de Sartre, riche trésorier de la bourse des Etats à Montpellier, enfin celle des Novi, qui a compté plusieurs conseillers du roi à la Sénéchaussée de Nimes et le fameux abbé de Caveirac, qui eut des démêlés avec Voltaire.

Ce château, à faible proximité de Nimes fut, au fil de ses possesseurs successifs, somptueusement aménagé.

Quantité de hauts personnages nimois ou de passage dans la province y séjournèrent volontiers.

Un parc fastueux, où l'eau de la fontaine d'Arques coulait à profusion y fut créé par Pierre de Sartre.

Que reste-t-il de tant de merveilles ? Une remarquable rampe d'escalier en fer forgé, deux cheminées en marbre et stuc, des plafonds à la française, de belles gargouilles, une tourelle en tuiles vernissées, quelques superbes arbres (ifs, tilleuls, essences exotiques...), dans ce qui fut le jardin d'hiver...

Une voie étroite au tracé capricieux nous amène à Clarensac.

Là aussi le nom d'un « gaulois », Clarius, romanisé en Clarentius est resté à l'agglomération.

Fortifié dès le Haut Moyen Age, Clarensac apparaît souvent au cours des luttes régionales, puis des guerres de religion ; le centre du village a conservé son caractère médiéval, avec un lacis de ruelles dont l'une d'elles porte un nom très évocateur : rue des parapluies fermés. Mais Clarensac se distingue par sa monumentale fontaine ; huit lions l'ornent, quatre en bronze, quatre en pierre de Lens, le tout surmonté d'une manière de tholos grecque : six colonnes supportant un dôme.

En souvenir d'un séjour qu'il fit à Clarensac, Georges Duhamel, dans « Le temps de la recherche », a évoqué les paysages vaunageols : « Ces collines rocailleuses où croissent des buis-

sons à l'odeur aromatique, ces olivettes suspendues sur les rives de torrents sans eau, ces vignes gorgées d'une liqueur qu'elles puisent par magie dans une terre aride et toujours altérée, ces pins torturés que hantent des insectes musiciens... ». Quelle magie de l'écriture !

Encore quelques pas et c'est Saint-Côme, du nom de son patron qui supplanta, au Moyen Age, le toponyme « gaulois » Brus.

Rien ne nous retiendra ici, mais jetons un coup d'œil, en passant, à une fine tour-clocher, à laquelle une toîture conique très effilée, en tuiles rouges, donne des allures de minaret.

Tout près, est l'autre moitié de la commune, ne se distinguant que par son nom, Maruéjols, qui, en gaulois, signifie : La grande clairière.

Rien d'étonnant à ce que ces localités jumelles aient porté des toponymes préromains ; à mi-chemin de chacune d'elles, s'élève une butte qui à nom Mauressip.

A son sommet, s'élève une tour carrée dont on ne connaît pas l'équivalent en France. Elevée au III[e] ou II[e] siècle avant notre ère, elle se caractérise par un parement d'apparat fait de blocs de mollasse. Ce mode de construction rappelle celui des remparts de Saint-Blaise, de Glanum, de Marseille, eux aussi d'époque hellénistique.

Tout autour, subsistent les ruines d'une agglomération dans laquelle une tribu du second Age du Fer vécut au cours des cinq siècles précédent notre ère.

Au pied de la butte de Mauressip, au Mas de Foulc, s'élevait une villa gallo-romaine dont proviennent deux mosaïques, dont l'une à inscription grecque, un chapiteau votif portant une inscription grecque, un chapiteau votif portant une inscription gauloise en caractères grecs, une plaque d'étain sur laquelle est gravée, en grec, une invocation à la Lune sacrée ; autant de traces d'une évidente et surprenante hellénisation de ce site de Mauressip.

Prenons la direction de Calvisson, dont un hameau s'abrite au pied de la colline de la Liquière. C'est Sinsans, dont le toponyme est issu d'un nom d'homme latin : Sincius.

Au sommet de cette Liquière subsistent les maigres traces de fonds de cabanes dans lesquelles vécurent quelques générations humaines, de 630 à 530 avant notre ère. Les hommes y

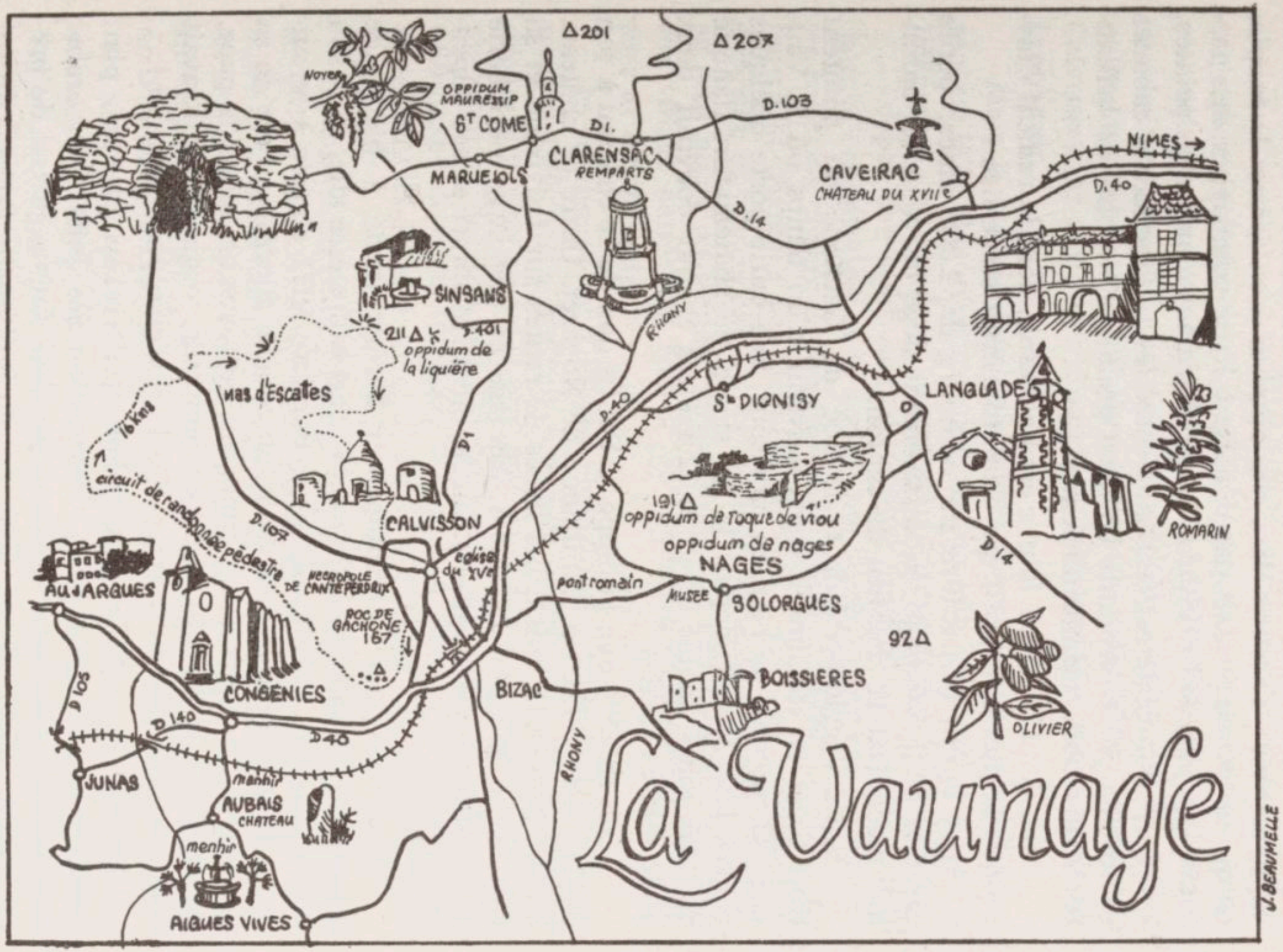

Carte de la Vaunage, dessinée par J. Baumelle.

buvaient, dans de belles canthares en « bucchero nero », un vin capiteux venu d'Etrurie dans des amphores en forme de toupie, ce qui ne les empêchait pas d'offrir à leurs compagnes des parfums apportés de Corinthe dans de charmantes aryballes peintes.

Et le contraste est frappant entre les rudimentaires cabanes en torchis et ces produits de luxe, premiers témoins de brillantes civilisations méditerranéennes.

Une demi-lieu plus loin, c'est Calvisson, dont le radical Calv- évoque la pierre, le roc ; qui s'en étonnerait en ce lieu ?

Il y aurait fort à dire sur ce bourg de 2.000 âmes, petite capitale de la Vaunage, successivement siège de viguerie, baronnie, marquisat et chef-lieu de canton.

Entre l'agglomération et le Roc de Gachone où pointent trois tours de moulins à vent, souvenir d'un temps où la Vaunage se couvrait de blondes moissons, une butte porte quelques ruines. Là s'élevait, depuis le XI[e] siècle, un château-fort flanqué de deux tours hautes de 19 et 22 mètres et qui couvrait deux mille mètres carrés.

C'est en 1304 que Philippe le Bel fit don de ce château à son fidèle garde du sceau, Guillaume de Nogaret. Outre ce château, le roi lui octroya huit cents livres de rentes sur Calvisson et sa viguerie, c'est-à-dire l'actuelle Vaunage et une large périphérie et, en outre Marsillargues et autres lieux, Manduel et ses dépendances.

Tout cela pour le récompenser d'avoir mené à bien « de grandes et difficiles négociations », c'est-à-dire être allé, dans son palais d'Agnani, sommer le pape Boniface VIII d'avoir à le suivre à Lyon pour y être jugé par un concile général en vue de sa déposition. Quelques jours après une entrevue orageuse, le pape, un vieillard de 86 ans, frappé dans son orgueil, qu'il avait immense, mourait au Vatican. Quel triomphe pour Nogaret !

Guillaume de Nogaret, que l'on trouvera au premier plan dans l'affaire des Templiers, l'arrestation des Juifs, l'inexorable lutte contre la mémoire de Boniface VIII, fut un juriste de premier plan ; il domina, pendant sept ou huit ans le Conseil du roi de sa haute stature. Jusqu'à sa mort, il restera l'homme lige du souverain, pour le servir et asseoir l'absolutisme royal.

Mais il faut parler des authentiques calvissonnais. Deux d'entre eux participèrent à la création de l'Académie de Nimes ;

lors de la séance historique du 1er avril 1682, Jean Saurin et Antoine Teissier, tous deux avocats, sont présents. Notre confrère, le pasteur Exbrayat, a brillamment retracé dans son dernier ouvrage, *Huguenots de Nimes, Vaunage, Vistrenque...*, la vie de ses deux compatriotes et reconstitué leur généalogie. Signalons qu'hormis le pasteur Ildebert Exbrayat, l'Académie compte à Calvisson un autre correspondant, le talentueux cinéaste Roger Leenhardt.

Mais je n'aurai garde d'oublier Hubert Rouger. Né à Calvisson en 1875, il y exerça le dur métier de viticulteur jusqu'en 1900, où il vint résider à Nimes pour travailler dans l'imprimerie.

Adepte des idées nouvelles, il se jette alors à corps perdu dans la coopération et le socialisme. Après avoir gravi un à un les échelons, il sera député-maire de Nimes de 1924 à 1940, questeur à la Chambre des Députés de 1936 à 1942 sa carrière sera écourtée et brisée par Vichy. Ardent socialiste, parfait citoyen au sens noble du terme, Hubert Rouger a laissé, aussi bien dans son village natal qu'à Nimes, un impérissable souvenir de droiture et d'honnêteté.

Je voudrais citer l'adieu posthume que prononça, le 25 septembre 1958 notre éminent confrère, le Président Edgar Tailhades : « Il y avait en lui la noblesse d'un grand seigneur, la modestie pudique des humbles, la fraîcheur des enthousiasmes, tout cela drapé de cette intelligence mesurée, nuancée, que les grecs appelaient la sagesse et que, sur nos rivages, la Méditerranée apporta ».

Ajoutons qu'Hubert Rouger appartint à l'Académie de Nimes de 1947 à sa mort et qu'il en fut le vice-président en 1954. Il a laissé une précieuse monographie de Calvisson et un truculent recueil de contes en dialecte vaunageol « A pleno dourco », galerie de portraits pris sur le vif dans ce petit peuple calvissonnais qu'il connaissait si bien.

Non loin de Calvisson, derrière un croissant de collines, s'acagnarde Congènies, dont il se pourrait que le nom signifie Vallon de Diane, quel poétique « marrainage », si je puis me permettre ce néologisme.

En passant, jetons un coup d'œil intéressé à sa haute église, bien restaurée, et qui porte encore les traces des luttes religieuses des XVIe et XVIIe siècles.

Prenons la route d'Aubais. A mi-chemin de ce charmant vil-

lage, se dresse le plus vieux monument vaunageol. C'est un beau menhir, celui de la Peyra plantada qui, du haut de ses quarante siècles propose aux humains qui le contemplent le mystère de ses origines : quelle peuplade a dressé cet énorme bloc de mollasse, pour quelle divinité, que signifient les signes qui y sont gravés, pourquoi les cupules qui y sont creusées ?

Prenons le chemin du retour. Une puissante masse de pierre attirera bientôt nos regards. C'est le château du village de Boissières, dont le nom vient du latin *buxus*, buis.

Ici, pas de cour intérieure, mais une demeure fortifiée d'un seul bloc. D'énormes murailles, quatre tours d'angle, peu d'ouvertures : la pierre seule, fruste, sévère, patinée par les ans, comme éternelle. Date de naissance, inconnue ; la plus ancienne preuve de son existence que j'aie pu retrouver : 1577.

Il fut le témoin d'un drame des guerres de religion. Un seigneur de Boissières, Gaspard de Calvières, ancien président du Consistoire protestant de Nimes passé au catholicisme et peu tendre pour ses anciens corréligionnaires, en fut la victime.

Le 13 août 1702, circulant en chaise roulante, cocher devant, laquais derrière, M. de Calvière, sur le chemin qui va de Vergèze à Boissières, pris d'un besoin urgent, dut faire halte.

Huit jeunes gens qui le suivaient de loin depuis Vauvert, l'assaillirent et le tuèrent à l'aide de ses propres pistolets, ses valets ayant pris la fuite. De là, son corps fut transporté au château de Boissières.

Le 7 septembre suivant, un garçon du Cailar, nommé Bouzanquet, soupçonné du meurtre, fut roué vif et son corps exposé sur la roue, au bord de la route.

Cette affaire mit le feu aux poudres en Vaunage, où elle marqua le début de la guerre des Camisards.

Pour aller de Boissières à Nages, empruntons le détour de Solorgues. C'est dans ce hameau que l'abbé Fabre, célèbre conteur occitan, mort il y a tout juste deux cents ans, a situé la plus rabelaisienne de ses œuvres : « Jan l'an près », qui a amusé des générations de vaunageols.

Cette savoureuse nouvelle villageoise vient de connaître un étonnant renouveau. Le grand historien Le Roy Ladurie, depuis peu membre non résidant de notre Académie, en a fait le pivot d'une volumineuse étude : L'amour, l'argent et la mort en pays d'Oc.

Et voici Nages ; là aussi la fratricide guerre camisarde fit de terribles ravages. Le 16 avril 1704, Jean Cavalier, pris au piège que lui a tendu le maréchal de Montrevel, perd à Nages l'essentiel de ses troupes, pour avoir accepté la bataille rangée en terrain découvert. Ses « maquisards », incomparables dans la guérilla, succombèrent sous la masse mieux organisée des troupes royales. Cette défaite signera l'arrêt de mort de la révolte camisarde.

J'ai tant discouru de l'oppidum de Nages que j'ai quelque réticence à le faire encore.

Je me bornerai à préciser qu'au cours des trois siècles qui précédèrent notre ère, vécut, sur le plateau des Castels, une entreprenante tribu que l'on rattache au peuple des Volques Arécomiques, mais dont les racines plongent au plus profond d'un passé assurément plus lointain que l'apparition des Celtes sur nos terres.

De leurs rudes mains, ces hommes élevèrent l'un des plus puissants remparts français et bâtirent une ville dont le plan, îlots parallèles desservis par des rues rectilignes, étonne par sa modernité.

Après vingt-trois ans de fouilles (provisoirement suspendues), force est de constater que si certains aspects de la pensée, des croyances, des mentalités des hommes qui hantèrent ces lieux restent encore dans l'ombre, il est bien évident que l'essentiel de leurs réalisations, en ce qu'elles ont de matériel, nous est à présent révélé.

Ajoutons qu'à la visite de ce site devenu célèbre, probablement plus à l'étranger qu'ici même, s'ajoute désormais celle du musée, que j'ai créé en 1963 et qui vient de faire, pour son vingtième anniversaire, l'objet d'une rénovation.

Pour atteindre Saint-Dionisy, contournons le promontoire dénudé de la Roque-de-Viou ; Viou, toponyme pré-indo-européen, étant le nom d'origine de Saint-Dionisy.

Le plateau qui s'étend là-haut a servi de refuge à deux groupements humains. Ce fut d'abord une importante tribu des « Champs d'urnes », aux VIII[e]-VII[e] siècles avant notre ère. Puis, au IV[e] siècle, toujours avant l'ère, de nouvelles populations s'installeront là et créeront un oppidum, fouillé pendant quelques années, dont un rempart, partiellement dégagé, est le vestige le plus parlant.

Les bons Vaunageols désignent le massif de la Roque-de-Viou sous le nom curieux de « Pio dis Annèla », Pic des Anneaux.

D'où lui vient cette appellation ? Voici la légende, telle qu'on vous la contera là-bas : « En des temps très anciens, alors que la mer recouvrait de ses eaux amères toutes les basses terres, seuls émergeaient les sommets des collines encerclant la Vaunage. Le puissant front rocheux qui couronne la crête de la Roque-de-Viou formait alors un débarcadère naturel contre lequel venaient accoster des navires. Pour amarrer ces bâtiments, d'énormes anneaux de fer avaient été scellés dans l'aplomb du roc, où, ajoutent les naturels, on peut encore les voir ! »

Et à qui hésiterait à croire les Vaunageols sur parole, je recommanderai simplement : « Allez-y voir ! » Je puis vous assurer que vous ne serez pas déçus. A défaut d'anneaux, vous découvrirez de là-haut le plus ravissant des panoramas : scintillement des proches lagunes, dentelure bleue des Cèvennes et, se lovant à vos pieds, l'opulente Vaunage, allant des verts printaniers aux grisailles hivernales, en passant par les vert-bleu d'été et les somptueuses rousseurs automnales.

Avant de quitter Saint-Dionisy, précisons que Raoul Stéphan y a situé son bucolique roman « Bécagrun », surnom d'un berger italien qui, pour les beaux yeux de Marcelline, franchit la barrière séparant, depuis Caïn et Abel, paysans et pasteurs.

Dernière étape de notre périple, voici, dans un angle de collines auquel il doit son nom, Langlade et sa couronne de pins qu'orne une tour de moulin à vent.

Grâce à son vin, Langlade eut son heure de gloire. Ménard estimait ce vin très délicat, mais trop capiteux. Rivoire le plaçait au tout premier rang de nos vins régionaux et écrivait qu'il s'en exportait beaucoup, principalement en Hollande. Jean Cavalier, dans ses mémoires, révèle que le maréchal de Montrevel, ce gourmet, prisait fort cette boisson.

Mais laissons le dernier mot à Maurice Chauvet, dans sa « Route du vin » : Ses vignerons produisent ce nectar qui, au XVII[e] siècle, était classé, entendez-moi bien, troisième cru de France, après les grands Bourgognes », ce qui me paraît tout de même un peu excessif.

Par contre, ce qu'il en dit plus loin, en poète, est plus près des réalités d'un temps qu'ont décrit Bigot, Roumieux et Reboul : « C'est un vin de philosophes et d'amoureux. C'est le vin des

dimanches nimois. Un cyprès, le toit d'un maset, une chanson, le rire des brunes filles de la rue du Murier d'Espagne ou des alentours de Saint-Castor, des idylles de passementières et de brodeuses de châles ; c'est le vin de la joie de vivre ». Et voici que ce nectar, longtemps oublié, renaît aujourd'hui.

Caveirac rejoint, voici la boucle bouclée, le cercle refermé.

Et puisqu'il faut, même à regret, quitter la Vaunage, pourquoi ne le ferions-nous pas en lui offrant une gerbe d'images et de rêves ?

Généreuse et opulente Vaunage,
triplement riche
du fruit de l'olivier,
de vins ensoleillés
et de blonds chasselas ;

Vaunage,
féconde génitrice
de filles-fruits de chair
où tes fils mordent à la vie
en des amours de flamme ;

Vaunage,
creuset tout bouillonnant
de brutales passions,
de haines mal éteintes
et de jeux de violence ;

Vaunage,
dévorée d'inextinguibles feux
pour ces taureaux nerveux,
fils farouches et purs
des sauvages palus ;

Vaunage,
turbulente et colorée,
toujours illuminée de fêtes,
et autour de toi, se donnant la main,
cette farandole de villages d'or.

Vaunage,
qui vis adorer et brûler
tant de dieux :
ceux des sources, des bois,
les dieux attiques, ceux de Rome...
et cet enfant de Bethléem.

Vaunage,
déesse-Mère,
nous prosternons nos cœurs
et nous courbons nos fronts
vers ta féconde terre
qui engendra nos corps
et les recueillera ;

Vaunage sacrée,
toi qui détiens,
sous de futiles apparences,
sagesse, harmonie, mesure et savoir,
fais-nous pareils à toi,
maternelle Vaunage,
et donne-nous,
souriante et profonde,
ta lumineuse Paix.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADEMIE PENDANT L'ANNEE 1983

par M. Victor LASSALLE
Membre résidant,
Président sortant

Conformément à l'usage, il m'appartient de relater sommairement ce que fut, pour l'Académie de Nimes, l'année qui vient de s'écouler.

Il en est peu qui aient été marquées par tant de deuils.

Nous avons, en effet, eu à déplorer tout d'abord la disparition de deux de nos membres résidants : André Modeste, haut fonctionnaire épris de culture qui, après avoir animé des associations culturelles dans les divers lieux où l'avait conduit sa brillante carrière, avait beaucoup apporté à nos débats, grâce à la finesse et à la vivacité de son esprit, puis Camille Lignières, dont chacun sait quelles qualités humaines il avait déployées dans l'exercice de ses fonctions d'Inspecteur d'Académie, combien était ample sa connaissance de la civilisation hispanique et avec quel dévouement il s'est toujours employé à la faire connaître et aimer dans les milieux les plus divers.

Le docteur Paul Cabouat, membre honoraire après avoir été membre résidant, nous a quitté lui aussi. Bien rares sont ceux qui ont su, à la fois, comme lui, exercer d'une façon exemplaire une profession exigeant une science sans faille et les plus grandes qualités humaines, mener à bien de remarquables recherches scientifiques concernant les sciences de la nature et jouer un rôle éminent dans cette cité en une période cruciale de son histoire, au cours de laquelle il manifesta son énergie et la droiture de son caractère.

L'Académie était fière de compter parmi ses membres non

résidants André Chamson et son épouse Lucie Chamson-Mazauric, qui fut toujours si étroitement associée à toutes ses activités, tout en menant à bien une belle carrière au cours de laquelle elle se dévoua à la cause du patrimoine artistique de notre pays, notamment lorsqu'elle eut à assumer de lourdes responsabilités pour la protection de celui-ci, durant la guerre. Tous deux nous ont été enlevés à quelques mois d'intervalle. Ce que furent la vie, l'action et l'œuvre d'André Chamson, chacun le sait et je ne saurais tenter dans le cadre trop limité de ce bref exposé, d'évoquer cette haute figure des lettres et de rappeler tout ce que nous avons perdu avec lui. Mais je voudrais dire quel réconfort et quels encouragements apportaient à tous nos confrères la bienveillante sympathie que Lucie et André Chamson n'ont cessé de témoigner à notre compagnie, dont certains des membres entretenaient avec eux de très anciens et fidèles liens d'amitié.

Nous avons eu aussi la douleur de voir s'éteindre l'écrivain Marc Bernard, qui a su évoquer la vie des Nimois en des pages si attachantes et dont l'activité créatrice était toujours intacte. Membre honoraire de notre Académie, il avait été rapproché de nous par son récent retour à Nimes et, loin de se contenter de la compagnie de ceux d'entre nous qui lui étaient le plus chers, il nous faisait l'honneur et la joie d'assister à chacune de nos séances.

Mais notre compagnie est un corps toujours renouvelé et nous avons eu la joie d'y accueillir en 1983 trois nouveaux membres résidants.

M. le pasteur René Château, qui succède à M. le pasteur Elie Lauriol, est originaire de Durfort et il est venu à nous au terme d'une carrière commencée à Vauvert et poursuivie à Paris, après avoir, parallèlement aux activités de son ministère, prononcé dans la capitale, puis dans notre département, devant des auditoires nombreux et divers, nombre de conférences sur des sujets théologiques, philosophiques ou historiques, dont beaucoup ont été réunies dans des ouvrages dont la publication a commencé en 1956. Nous nous réjouissons de ce qu'il ait bien voulu nous apporter sa science, son talent et sa généreuse disponibilité.

M. le chanoine Charles Fayolle, élu en remplacement de M. le chanoine Raymond Marchand, a exercé ses fonctions dans le département du Gard, à Alès, à Cabrières, puis à Villeneuve-les-Avignon, avant de devenir curé de Saint-Baudile. Tous ceux qui

le connaissent savent quelles sont ses qualités : une activité inlassable, une grande force de caractère et un remarquable talent oratoire. C'est dire combien son talent, son expérience et son exemple nous serons précieux.

Avec M. Christian Liger, élu pour succéder à M. Henry Sestón, c'est un créateur déjà parvenu à la notoriété que nous avons eu le plaisir d'accueillir. Auteur d'une quinzaine de pièces jouées avec succès, de textes écrits pour la radio et la télévision, d'une thèse de troisième cycle sur André Suarès et de nombreux articles qui ont fait de lui le meilleur spécialiste de l'œuvre de cet écrivain, M. Christian Liger s'est vu attribuer plusieurs prix littéraires (Bourses Goncourt de la Nouvelle, Prix Ibsen, Prix Lugné-Poe). Après son beau discours de réception, qui vient donner un prix particulier au bulletin trimestriel de l'Académie dans lequel il est publié, nous espérons de lui d'autres contributions.

L'Académie a aussi élu au cours de cette année des correspondants dont la compétence concerne des domaines très divers.

Aujourd'hui au nombre de près d'une centaine, ils participent activement à la vie de l'Académie, avec les membres résidants, non résidants et honoraires de celle-ci, qui a aussi pour correspondantes plus de cent sociétés savantes ou associations culturelles. L'activité de leur contribution apparaît bien dans l'énumération des communications présentées lors de nos séances, que ces exposés concernent l'histoire locale (ce qui est normal pour une société savante appelée à s'intéresser particulièrement au domaine géographique qui l'entoure), ou des thèmes plus généraux (puisque l'Académie de Nimes, comme beaucoup d'Académies de province, se distingue de la plupart des autres associations culturelles ou sociétés savantes par l'universalité de ses préoccupations et par le caractère pluridisciplinaire de ses activités.

C'est ainsi que nous avons pu entendre une communication intitulée *Observations sur le port de saint Louis à Aigues-Mortes,* par M. le bâtonnier Marcel Fontaine, membre résidant, à qui rien de ce qui concerne la zone littorale du Gard n'est étranger. M^me^ Maguelone, correspondant, nous a parlé de *La vie des habitants de Saint-Gilles au XII^e^ siècle,* ne craignant pas de s'aventurer dans le dédale des complexes problèmes patrimoniaux du Moyen Age. M. le pasteur Ildebert Exbrayat, correspondant, a évoqué pour nous *Calvisson et ses académiciens huguenots* qui

comptèrent parmi les fondateurs de l'Académie de Nimes et furent condamnés à une vie errante par suite de la Révocation de l'Edit de Nantes. M. Alain Nicolas, correspondant, nous a entretenu des villages de *Bezouce, Poulx et Saint-Gervasy*. C'est à l'histoire de *Pont-Saint-Esprit depuis 1945* qu'a été consacrée la communication de M. le médecin général Edmond Reboul à laquelle M. Gilbert Baumet, maire de Pont-Saint-Esprit et Président du Conseil général du Gard, a bien voulu nous faire l'honneur d'assister pour participer avec beaucoup de simplicité à l'échange de vues qui suivit l'exposé de l'orateur. M. Aimé Vielzeuf, membre résidant et ancien président, nous a entretenu de *La grève des mineurs de la Grand-Combe en 1897*, nous apportant à ce sujet des informations puisées à la tradition orale. M^me^ Adrienne Durand-Tullou, membre non résidant, a relaté pour nous l'*Histoire du village cévenol de Montdardier*, après avoir fait l'éloge de son prédécesseur le regretté Gaston Chauvet, d'Uzès, et M. André Nicolas, correspondant, nous a présenté un *Aperçu sur les Cévennes*, accompagné de la lecture de poèmes et de la présentation de diapositives très évocatrices de la belle région à laquelle il est passionnément attaché.

Nous avons aussi profité de la solide érudition de M. Charles Delormeau, correspondant, qui nous a entretenu des *Méreaux de l'Eglise Réformée*, nous faisant part de recherches récentes à ce sujet. Nous avons bénéficié des souvenirs de M. André Nadal, membre résidant et ancien président, sur *La célébration de la Saint-Charlemagne dans nos lycée et collèges*, et M. Sydney Forado, membre de l'Académie de Toulouse, est venu nous informer des découvertes récentes concernant *Le catharisme et la Kabbale en Languedoc*. M. le général Pierre-Henri Cothias, membre non résidant, a éclairé d'un jour nouveau la figure originale du *Colonel Gros-Long, dit Pierre Devoluy*, officier et félibre, en retraçant avec précision sa carrière militaire, jusqu'alors peu connue, et M. Joachim Durand, membre résidant, ancien président, a évoqué *Madame Roland, égérie des Girondins*.

M. le pasteur Aimé Bonifas, membre résidant, a attiré notre attention sur une récente et dangereuse tentative de falsification de la vérité historique dans une communication sur *les révisionnistes ou le prétendu mythe des camps de concentration nazis* et M. Jacques Larmat, membre résidant et ancien président, a traité d'un sujet non moins actuel, *l'euthanasie*, ces deux commu-

nications montrant bien l'attention que porte l'Académie aux problèmes de notre temps.

Comme chaque année, le résumé de toutes les communications, ainsi que le texte intégral des discours de réception, accompagnés de nombreuses autres informations ont été publiés dans le bulletin trimestriel de l'Académie qui paraît, avec une grande régularité, grâce à la diligence de M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel. L'Académie a publié en outre, en 1983, un nouveau volume de ses Mémoires, concernant les années 1980, 1981 et 1982, qui réunit dans ses 340 pages les textes de 17 communications choisies par notre commission des Prix et Publications. Elle a décidé, l'an dernier, de publier ces Mémoires, non plus tous les trois ans, mais annuellement, ce qui permettra notamment d'améliorer les échanges avec les associations correspondantes et de mettre plus rapidement à la disposition du public les travaux des académiciens.

L'Académie ne se contente pas de travailler en vase clos. Comme chaque année, beaucoup de ses membres ont repris, en 1983, le contenu de leurs communications dans des exposés présentés devant diverses associations, élargissant ainsi le cercle de leurs auditeurs. Ayant décidé en 1982 de renforcer les liens qui l'unissent à diverses sociétés savantes l'Académie de Nimes a, dès le 19 mars de l'année suivante, rencontré les membres de l'Académie d'Arles, dans leur ville, au cours d'une journée très fructueuse qui a été l'occasion de très intéressants échanges. Plus récemment, en novembre dernier, lorsque la Ville de Nimes avec le concours de notre confrère Daniel Valade, a accueilli les membres de l'Académie Goncourt, elle a eu le grand plaisir de les recevoir dans son hôtel de la rue Dorée, au cours d'une séance exceptionnelle organisée en leur honneur et au cours de laquelle chacun d'entre eux a bien voulu intervenir en des termes chaleureux et amicaux. Pour maintenir vivantes les relations ainsi établies, ils ont d'ailleurs décidé d'élire, comme membre honoraire, M. le Président de l'Académie Goncourt.

Préoccupée d'améliorer son insertion dans la vie culturelle de son temps, encouragée par l'aide que lui accordent le Conseil Général du Gard et la Ville de Nimes ainsi que par les paroles bienveillantes de M. le Préfet du Gard, commissaire de la République, et de M. le Maire de Nimes, l'Académie de Nimes voit s'ouvrir l'année 1984 sous les plus favorables auspices.

L'EUTHANASIE

par M. Jacques LARMAT,
Membre résidant,
ancien président

J'aborde, je le sais, un sujet redoutable.

Pour moi d'abord, car je n'ignore pas qu'il touche aux sentiments et aux convictions les plus respectables de chacun d'entre vous et que je dois m'efforcer, tout en en montrant les différents aspects, de ne choquer personne.

Redoutable pour vous ensuite, parce que les réalités qu'il concerne sont affreuses. On ne peut lire *Le dossier confidentiel de l'euthanasie*, le livre-document d'Igor Barrère et Etienne Lalou, sans ressentir une immense pitié pour la tragique condition humaine : tant de larmes ont été versées pour chacun des drames qu'ils y évoquent parmi tant d'autres, et je m'effraie un peu à la pensée de ne pouvoir vous entretenir, en ce beau dimanche de vacances, que de souffrances, d'angoisses et de mort.

Ce mot d'euthanasie — c'est-à-dire, étymologiquement, la bonne mort, bien entendu, la mort heureuse — je le prendrai seulement dans le sens de la mort volontairement donnée par pitié, pour abréger les souffrances du mourant ou pour dispenser d'une vie misérable le nouveau-né gravement handicapé, l'accidenté complétement paralysé, etc... [1].

---

(1) C'est dans une autre acception, pour désigner une mort naturelle, douce, sans souffrance, que Posidippe, poète comique grec, paraît avoir employé pour la première fois, à notre connaissance, au début du III[e] siècle avant J.-C., le mot *euthanasia* qui vient évidemment de *eu-*, bien, et *thanatos*, mort. Cicéron l'a repris, peut-être de cet auteur.

J'exclus ainsi de mon propos la mort non point douce mais plus ou moins « propre » que les partisans d'un eugénisme inhumain souhaiteraient voir donnée aux handicapés physiques ou mentaux les plus sévèrement atteints, aux vieillards inutiles, aux pseudo-races présumées inférieures, etc. Le nazisme a montré que le souhait de certains philosophes comme Nietzsche et de certains doctrinaires politiques pouvait, entre les mains d'homme moins portés aux jeux de l'esprit, commencer à devenir réalité.

Ainsi limité, mais encore immense, le problème de l'euthanasie n'est pas — je l'ai pourtant entendu dire ! — un faux-problème ! Quand Barrère et Lalou, en vue d'une émission de télévision qu'ils ont d'ailleurs renoncé à réaliser, ont sollicité des témoignages, ils en ont recueilli plus de 10.000 ! C'était en 1962.

Pourtant le sujet est resté encore, assez longtemps après, comme frappé d'un tabou. Ce n'est guère que vers 1974-75 que celui-ci a commencé par être réellement ébranlé. Un peu après que le tabou de l'avortement eût été levé, à l'époque du procès de Bobigny ; vous vous en souvenez : des femmes avaient reconnu publiquement s'être fait avorter et avaient laissé paraître leur nom dans un hebdomadaire ; des médecins avaient avoué leurs interventions.

Pour l'euthanasie aussi, des manifestes ont été publiés dont un, en 1974, signé par des Prix Nobel ; des médecins, des chirurgiens ont reconnu publiquement avoir donné la mort par pitié. Voici un exemple cité par le Dr Escoffier-Lambiotte, chef de la rubrique médicale du *Monde*, dans un des articles qu'elle a écrits sur le sujet en 1974-75 et qui ont fait beaucoup pour porter le débat au grand jour. Je ferai souvent appel au dossier qu'elle a publié sous cette forme [2].

C'est dans le même sens que les Jésuites introduisirent dans notre langue le mot *euthanasie :* dans la dernière édition (1771) de leur *dictionnaire de Trévoux.*

Mais déjà le mot avait pris, ailleurs, l'acception devenue courante aujourd'hui. Francis Bacon, philosophe et chancelier d'Angleterre, affirmait en 1620, dans son *Novum Organum,* que « c'est la fonction du médecin de rendre la santé et d'adoucir les peines et les douleurs et non seulement lorsque cet adoucissement peut conduire à la guérison mais lorsqu'il peut servir à procurer une mort calme et facile » ; et il désigne celle-ci, cette mort assistée, parfois avancée sans doute, du terme d'*euthanasia.* C'est dans ce sens que j'ai pris le mot.

(2) Les citations de ces articles sont signées ici : EL.

Voici donc cet aveu :

« J'ai tué, au cours de ma carrière, une vingtaine de malades. L'euthanasie, dans des cas bien précis, est une bénédiction ». Cette déclaration fit scandale en Angleterre, l'automne dernier, lorsque parut le livre du docteur Mair, *les Confessions d'un chirurgien.* Des injections massives de drogues appropriées utilisées à la requête instante de cancéreux condamnés et qui souffraient le martyre y sont décrites sans fard. « Bien d'autres médecins font comme moi dans le secret, écrit le docteur Mair. Il faut à présent parler clairement » (EL, 1974).

C'est ce que je vais faire, moi aussi.

J'essaierai d'abord de présenter, aussi objectivement que possible, les réalités, les douloureuses réalités, du problème, « ce qui se fait », publiquement ou clandestinement...

Et puis je passerai aux sentiments, aux croyances qui sous-tendent action ou abstention, c'est-à-dire de l'objectif au subjectif. Et je me demanderai, pour finir, s'il y a quelque chose à faire...

Je commencerai par évoquer des circonstances qui ne sont pas tout à fait du domaine de l'euthanasie vraie, de celle qui, franchement, tue.

D'abord des cas caractérisés par *le refus d'intervenir* pour sauver ou prolonger une vie menacée, autrement dit par l'*abstention thérapeutique.*

Par exemple, celui d'enfants plus ou moins monstrueux qui naissent prématurés et asphyxiques et que les médecins décident parfois de ne pas réanimer, suivant alors la prescription de Platon dans *La République :* « Quant à ceux qui ne sont pas sains de corps, on les laissera mourir ». Parfois, mais pas toujours, et c'est quelquefois la famille qui tente de s'opposer, lorsqu'elle est mise au courant, aux tentatives salvatrices (si le mot convient bien ici.

Voici un cas de ce genre, pris dans le dossier du *Monde :*

« Un juge américain, requis par le corps médical du Maine Medical Center, ordonnait ainsi, le 24 février dernier, que soit opéré, contre la volonté formelle de ses parents, un enfant atteint d'une fistule entre la trachée et l'œsophage. Il importe de préciser que cet enfant était gravement mal-

formé, qu'il n'avait à gauche ni œil, ni oreille, ni membre supérieur, qu'il présentait des anomalies vertébrales, et qu'il ne « fallait guère d'imagination, nous disait le professeur A. Hellegers (Washington), pour concevoir qu'il souffrait, en outre, de multiples malformations internes » (EL, 6-5-75) [2].

Beaucoup plus récemment, en décembre 1983, un jugement en sens inverse de la Cour Suprême des Etats-Unis a autorisé, dans un cas assez semblable, l'abstention thérapeutique. Elle a refusé en effet, à la demande des parents, l'intervention chirurgicale qui était demandée par des partisans de quelque « Laissez-les vivre ».

L'abstention thérapeutique est parfois envisagée encore quand un arrêt cardiaque impose une réanimation chez des handicapés très graves, des vieillards au bout de la déchéance. Faut-il ou non intervenir ? Encore un cas cité par M^me^ Escoffier-Lambiotte :

« M^me^ S..., quatre-vingt-dix-neuf ans, grabataire, a perdu depuis quinze ans ses facultés intellectuelles. Une incontinence exige la pose d'une sonde vésicale, et des soins attentifs et constants permettent seuls d'éviter les escarres qui la guettent. A la suite de troubles du rythme cardiaque, elle a été munie à quatre-vingt-deux ans d'un régulateur (ou pacemaker). La pile en a été changée quatre fois déjà par des interventions chirurgicales. Un accident vasculaire cérébral, énergiquement traité, a entraîné des troubles de la déglutition et une aphasie. Muette, décharnée, grimaçante, elle est alimentée, « gavée » par une sonde gastrique.

« Le dossier placé au pied de son lit, dans un hôpital de la région parisienne, est chargé : perfusions de sérum glucosé, antibiotiques et cortisoniques pour une infection pulmonaire, calmants divers contre l'« agitation » (ou est-ce le désespoir de ne pouvoir en finir ?) qu'elle présente. La pile de son régulateur avait eu, il y a quatre ans, une défaillance. Après un traitement vigoureux de soutien cardiaque, elle a pu être changée. « Lorsqu'on m'a appelé auprès d'elle, j'ai agi de façon automatique », dit le jeune cardiologue qui lui a sauvé la vie » (6-5-75).

Ici, le cardiologue est intervenu. S'il avait refusé, n'entrait-on pas, déjà, dans le domaine de l'euthanasie, une *euthanasie par abstention,* une *euthanasie passive,* l'équivalent de la non-assistance à personne en danger.

Toujours en allant vers l'euthanasie vraie, sans peut-être y aboutir tout à fait, le cas d'*interventions interrompues*. On soigne, plus ou moins longtemps, et puis, tout espoir perdu d'un retour à une existence tolérable, on arrête.

On pense surtout ici au problème de l'*acharnement thérapeutique*, pour reprendre l'expression du Dr Jean-Robert Debray. On en connaît des exemples illustres concernant des hommes politiques : le président Truman, le président Pompidou, le maréchal Tito qui, encore conscient, dut subir diverses mutilations sans doute dans l'intérêt d'une stratégie politique : et le général Franco qui semble aussi avoir subi un long martyre pour de pareilles raisons.

Mais voici un exemple particulièrement frappant :

> « Jérôme est encéphalopathe. Aucune lumière ne jaillira jamais de son cerveau lésé, et il ne peut à six ans, ni parler ni même se tenir debout. L'apparition d'une tumeur maligne frappant les deux reins conduit à une intervention chirurgicale au cours de laquelle il fait un arrêt cardiaque. Des soins intensifs permettent la reprise de la circulation. Mais ce qui restait du cerveau a été définitivement lésé, comme le montre l'enregistrement électrique quasiment nul (électroencéphalogramme plat). Placé sous respirateur artificiel, nourri par des perfusions et une sonde gastrique, bourré d'antibiotiques, Jérôme a passé plus de dix semaines dans un service hautement spécialisé de réanimation.
>
> « Le prix de la journée y est de 874 F et huit malades y mobilisent à temps plein trois médecins, quatre externes, quatre infirmières et deux aides-soignantes, sans compter un prodigieux équipement technique » (EL, 6-5-75).

La question qui se pose le plus souvent aux réanimateurs et aux familles est de savoir *quand arrêter* à partir du moment où il n'y a plus aucun espoir de retour à la vie consciente, c'est-à-dire quand la *mort cérébrale* a été reconnue par la constatation de l'abolition des réflexes, de l'absence de toute respiration spontanée, de deux encéphalogrammes plats enregistrés à vingt-quatre heures d'intervalle.

Alors le malade n'est plus qu'un « corps sans tête ». Il n'a plus qu'une « vie végétative », ce pourquoi sans doute les réanimateurs le qualifieraient un peu cyniquement de « plante verte » (les Américains disent « légume »).

Aussi arrête-t-on souvent, plus ou moins tôt... On « débranche », comme on dit, le dispositif de survie artificielle. Autre cas d'euthanasie passive.

Un dernier cas achèvera de nous conduire à l'euthanasie caractérisée.

Celui où, pour soulager les souffrances atroces de malades incurables aux portes de la mort, le médecin prend *le risque d'abréger la vie,* un risque équivalant parfois à la certitude. Tel ce médecin de campagne catholique qui écrivait à Barrère et Lalou qu'il avait « fait un peu d'euthanasie par charité » et ajoutait : « Dieu m'en tiendra compte, je l'espère ». Voici un des cas qu'il citait :

> « Un homme..., 58 ans, est atteint d'un cancer. Il souffre comme un damné et, sachant qu'il n'y a plus à lutter, je prescris la morphine, augmentant journellement la dose jusqu'à ce qu'il soit calmé, mais *sachant pertinemment* que, si j'abrège ses souffrances, j'abrège aussi sa vie. »

Et nous voici arrivés, presque insensiblement, à la vraie euthanasie, à l'*euthanasie active,* où le *passage à l'acte* ne souffre plus d'ambiguïté.

Dans quelles circonstances médicales d'abord, est-elle parfois pratiquée, ou susceptible de l'être ?

Voici un cas choisi, parmi tant d'autres par Barrère et Lalou [3] :

> « C'est à Liège, autre ville profondément catholique, que s'est déroulé le second drame. Le 22 mai, à la maternité de Rocourt, Suzanne Vandeputte-Coipel, âgée de vingt-cinq ans, met au monde son premier enfant, une petite fille passionnément attendue. Quelques jours plus tard, on lui révèle que le bébé, en parfaite santé par ailleurs, est né sans bras. « Jamais je ne pourrai la laisser vivre ainsi ! » s'écrie-t-elle.
>
> « A peine rentrée de la clinique, elle réunit chez elle le conseil de famille : son mari, sa sœur, sa mère, chez qui le spectacle de l'enfant a provoqué une crise nerveuse. « Je dois la tuer tout de suite, dit-elle en sanglotant, après je n'aurai plus le courage... » Les autres l'approuvent. Sa mère réussit à décider le médecin de famille à ordonner un somnifère ; une ordonnance qui équivaut à un arrêt de mort. Ainsi cinq

(3) Les citations provenant de leur livre sont notées : BL.

personnes, dont deux seulement, le père et la mère, pourraient à l'extrême rigueur être accusées d'obéir à des mobiles égoïstes, ont-elles décidé de faire périr une enfant de huit jours parfaitement viable et qui ne souffre pas mais qui est promise à une vie misérable ».

Il y a aussi le cas de vieillards inconscients victimes de graves complications.

Le plus souvent, il s'agit de malades condamnés aux douleurs finales devenant intolérables. Un cas extrême :

D'un médecin : « J'ai vécu, en 1917, une étrange aventure. Je revenais en arrière avec mon régiment...

« Un village de l'arrière devait être notre centre de repos.

« En entrant dans le patelin, une femme se précipite vers moi, ayant repéré le velours grenat et le caducée que je portais, comme médecin auxiliaire.

« Monsieur le major, me dit-elle, voulez-vous venir tuer mon fils ? ».

« Assez interloqué par cette demande insolite, et pensant qu'elle était folle, je la suivis, les médecins militaires assurant les soins des civils dans la zone des armées.

« J'entrai dans une pauvre maison. Là, sur un grabat, gisait, gémissant, un adolescent d'une quinzaine d'années.

« Rongé par une tuberculose généralisée, le moribond, aux yeux déjà vitreux, présentait l'ultime stade de la cachexie tuberculeuse.

« *Toutes* les articulations ouvertes et suppurantes. Des ulcères sanieux avaient, sur les parois thoraciques, des deux côtés, ouvert de larges plaies... A gauche, un ulcère large et béant laissait à nu le cœur qui battait encore.

« Le grabataire avait peut-être encore quelques heures à vivre.

« Je compris le martyre moral de cette mère qui n'avait pas le courage de tuer, d'achever son fils.

« Je pris ma trousse.

« Et, dans la paroi du cœur à nu, à travers la brèche du thorax, j'injectai une ampoule de morphine.

« Deux secondes après, le moribond était mort.

« J'avais souvent pratiqué l'euthanasie, au front, sur les chevaux blessés, d'une balle dans la tête, par charité.

« Ce fut cette même charité qui me fit écourter cette agonie. »

Quels sont maintenant les *acteurs* du drame ?

En premier lieu trop évidemment, l'objet de l'acte euthanasique, le *malade* lui-même.

Celui-ci peut d'ailleurs le réclamer, appeler la mort à l'agonie.

On connaît le cas de Mirabeau qui finit par obtenir du grand médecin Cabanis, son ami, à la troisième demande, le geste souhaité.

Le malade peut aussi passer à l'acte lui-même. Ce n'est plus de l'euthanasie, bien sûr, mais du *suicide*. Toutefois on ne s'en éloigne pas tellement puisque le suicidaire est souvent assisté par ses proches ou par le médecin. Tel ce médecin des hôpitaux qui, après avoir donné au malade qui souffrait trop, le soir, trois ou quatre comprimés pour la nuit, lui disait à peu près : « Voilà, si vous en prenez un, vous dormirez deux heures ; si vous en prenez deux, vous dormirez quatre heures ; si vous en prenez davantage, vous ne vous réveillerez pas ».

Le malade peut encore se trouver à l'origine de l'acte euthanasique alors qu'il est devenu incapable de s'exprimer ; parce qu'il a manifesté auparavant sans ambiguïté le désir de ne pas être prolongé dans certains cas : c'est le problème du *testament biologique* sur lequel je reviendrai.

Mais, dans ce cas, l'exécution des volontés du mourant dépend évidemment des *proches*, parents et amis, qu'on retrouve le plus souvent à l'origine de la demande euthanasique.

Et ces proches, eux-mêmes souvent assistés par le médecin, sont fréquemment les auteurs du geste qui libère... (4).

---

(4) Bien qu'il ne s'agisse plus à proprement parler d'euthanasie, car on use généralement du fusil ou du pistolet, on peut y rattacher ces *meurtres par amour* dont les médias, quand il s'en produit, se font amplement l'écho.

Il est d'autres *meurtres par compassion*, dans des circonstances toutes différentes mais qui relèvent de la même problématique que l'euthanasie. Ceux de blessés de guerre (ou de torturés) mourant dans d'extrêmes souffrances et qu'un camarade miséricordieux achève :

« Au cours des furieux combats qui se déroulèrent au printemps 1915 en Artois, bien des nôtres tombèrent, déchiquetés par les obus, hachés par les mitrailleuses ; mon camarade fut un de ceux-là. Un gros éclat d'obus lui ouvrit le ventre. Pas question de son transport au poste de secours. D'ailleurs, la blessure était horrible à voir ; elle était de celles qui ne pardonnent pas.

« C'est ce mourant qui me demanda, qui me supplia d'abréger ses souffrances. Et je l'ai fait.

« Certes, dans la rigidité des lois tant civiles que militaires, je suis coupable d'homicide. Mais d'abord c'était la guerre ; on m'avait appris à tuer. Mais mon camarade, je ne l'ai pas tué, il l'était presque déjà ; je l'ai délivré de l'angoisse des ultimes soubresauts de la lutte entre la vie et la mort ».

Enfin, dernier acteur — ou le premier, selon les cas —, le médecin, complice ou agent idéal, bien entendu. Lui seul, d'abord, peut donner un avis compétent sur le caractère fatal de la maladie. Lui, surtout, sait comment procurer la mort la plus douce.

C'est surtout à domicile que le médecin de famille, répondant à l'appel du mourant ou de ses proches, peut se montrer compréhensif, miséricordieux.

A l'hôpital, les choses sont plus difficiles car le secret n'est plus guère possible. Le médecin n'y peut guère pratiquer, le plus souvent, quand il le souhaite, que l'euthanasie passive, celle des cas « imparfaits » par lesquels j'ai commencé : l'abstention devant le nouveau-né monstrueux, l'interruption de la survie artificielle, l'administration de doses de calmant un peu « risquées »...

Dans plusieurs services de cancérologie toutefois, une certaine euthanasie vraie semble devenir courante. On emploie souvent alors des mélanges de drogues administrées par perfusion — le plus employé est le DLP : dolosal-largactyl-phénergan. A doses faibles, ils empêchent les messages des récepteurs sensoriels de gagner le cerveau, ils réalisent la *déconnection* du cerveau et de l'environnement du sujet. Ils font donc disparaître la conscience, « dissolvent » toute vie intérieure, ce pourquoi sans doute on les nomme *cocktails lytiques* (du mot grec *lusis* qui veut dire dissolution). A dose plus forte, ils accélèrent le processus de la mort.

Le Père Verspieren, de la Société de Jésus, dans un tout récent article [5] de la revue de sa Compagnie, *Etudes,* qui a fait passablement de bruit, affirme que l'emploi de ces perfusions, naguère encore exceptionnelles et données seulement quand le malade, souffrant trop, réclamait le sommeil par ses paroles, ses cris ou ses gémissements, que cet emploi est maintenant courant dans *certains* services hospitaliers. Ces mélanges de drogues « sont devenus, dit-il la médication habituelle des derniers jours de la vie. Même lorsque le malade ne le demande pas. Même quand il ne ressent pas de souffrances sévères ou de grandes angoisse. Parfois uniquement parce que le spectacle de certaines plaies est devenu insupportable aux soignants ou que le patient commence à poser des questions embarrassantes.

---

(5) Janvier 1984.

Le professeur Jean-Roger Le Gall, de l'hôpital de Créteil, a d'ailleurs reconnu, l'an dernier, au cours de la seconde réunion européenne de réanimation, que les médecins de son hôpital mettaient en œuvre, dans certains cas, une thérapeutique dite « de confort » qui a pour but d'adoucir la douleur et de ne pas prolonger inutilement la vie des malades » (6).

Quelle est aujourd'hui l'extension de la pratique de l'euthanasie par le corps médical ? Il est bien difficile de répondre. On est particulièrement mal renseigné sur le milieu hospitalier. Pour ce qui est de la médecine de ville, on sait au moins ce qu'apprend une enquête du périodique *Le Généraliste* menée en 1982 : si 90 % des médecins sont d'accord pour administrer des calmants au risque d'abréger la vie, il n'en est plus que 26 % qui se déclarent prêts à accéder à la demande instante, répétée, par le mourant torturé, d'une euthanasie vraie : il y a 74 % de refus.

Cette attitude des médecins, négative à 75 %, n'est pas faite pour surprendre. On pourrait plutôt s'étonner qu'elle s'éloigne autant de celle des *autorités médicales*.

Pour celles-ci en effet — c'est un absolu — il y a incompatibilité entre *soigner* et *tuer*.

Déjà le serment d'Hippocrate est formel : « Je ne donnerai pas, quiconque m'en prierait, une drogue homicide, ni ne prendrai l'initiative d'une telle suggestion ».

Le code de déontologie médicale prescrit que « le médecin doit s'efforcer d'apaiser les souffrances. Il n'a pas le droit, même dans les cas qui lui semblent désespérés, de hâter délibérément la mort ». Et si le code admet que « la volonté du malade doit toujours être respectée dans toute la mesure du possible », cela ne vaut pas contre le principe du respect de la vie.

La conférence internationale des ordres réunie en 1975 a confirmé cette doctrine.

On voit donc qu'il y a une certaine différence entre la position officielle des autorités médicales, d'une rigueur sans faille,

---

(6) L'abbé Jean Toulat a apporté un autre témoignage dans la post-face qu'il a donnée au livre de Jo Roman : *J'ai choisi l'heure de ma mort*. Selon lui, dans tel service français une certaine euthanasie semble devenir courante : en deux ans, sur une quarantaine de malades décédés, 31 l'auraient été à la suite de la perfusion d'un cocktail lytique prescrit par le médecin-chef sans que, la plupart du temps, ils l'aient demandé.

et la pratique de certains médecins, plus sensibles aux dernières souffrances.

Sortons du milieu médical pour examiner les réactions de la *société globale* devant le problème, les problèmes de l'euthanasie. Nous constaterons le même décalage entre la position officielle du corps social, telle que l'exprime la législation, et la réalité de l'opinion publique.

La *législation,* elle, est aussi stricte que l'ordre des médecins. Selon nos lois, le médecin qui arrête une réanimation peut, dans certains cas, être poursuivi pour délit de non-assistance à personne en danger ; le médecin, ou tout autre, qui pratique une euthanasie active, pour le crime d'homicide volontaire avec préméditation, et cela, même si le consentement ou, mieux, la demande de la « victime » — ou du bénéficiaire, selon le point de vue — est prouvé.

Dans certains pays, comme en Suisse, le meurtre par pitié est considéré comme un crime spécial, punissable moins sévérement.

En fait, quand ces actes sont poursuivis, les tribunaux, en France et à l'étranger, prononcent le plus souvent l'acquittement ou condamnent à une légère peine de principe.

Un exemple :

> « Aux Pays-Bas, le 21 février dernier, un tribunal condamne à une semaine de prison avec sursis une femme médecin qui avait mis fin aux souffrances de sa mère par une injection massive de morphine. Agée de soixante-dix-huit ans, elle était atteinte d'un cancer généralisé et se trouvait à demi-paralysée à la suite d'une hémorragie cérébrale. Le directeur de la clinique où elle était hospitalisée avait porté plainte contre le médecin. L'émotion soulevée dans le pays par ce procès a conduit à un projet actuellement à l'étude d'une révision de la législation sur l'euthanasie qui date de 1886 » (EL, 8-5-75).

C'est que l'*opinion publique,* j'y arrive, témoigne en la matière de beaucoup plus de souplesse. Tous les sondages la montrent en grande majorité indulgente même à l'euthanasie active, dans des cas nullement ambigus, bien entendu. Le courrier reçu par Barrère et Lalou, celui des lecteurs du *Monde* après la série d'articles de M^me^ Escoffier-Lambiotte en 1975, en témoignant aussi.

Voilà les faits ; voilà les données d'un problème qui s'est posé à tant de gens dans le passé et qui pourra un jour se poser à l'un ou à l'autre d'entre nous ou à nos proches ou à nos médecins.

Je voudrais dire maintenant quelles *motivations* me paraissent conduire les uns ou les autres à prendre — ou ne pas prendre — telle ou telle décision et, par exemple, à demander, administrer ou refuser la drogue qui soulage mais tue.

Il me semble qu'elles sont assez peu nombreuses. Je ne parle pas de la pitié ou de l'insensibilité des acteurs potentiels, de leur courage ou de leur lâcheté. Je me place sur le plan des idées ou des croyances. Et là je vois surtout le caractère plus ou moins absolu qu'on reconnaît au primat du *respect de la vie* et aussi la valeur qu'on accorde ou non à la *souffrance.*

Pour beaucoup le *droit à la vie* est un absolu qu'on doit respecter même chez le nouveau-né que la thalidomide a privé de bras ou chez l'agonisant qui hurle d'une douleur qu'on ne sait pas soulager. C'est là, dans notre civilisation, un des acquis de la morale chrétienne, un des plus précieux dans l'ensemble, personne ne le discute. Il subsiste d'ailleurs chez nombre de ceux qui se sont éloignés de la religion.

La position de l'Eglise catholique (et je crois avoir compris que les protestants en ont de toutes proches), cette position ne souffre guère d'ambiguïté. Pour elle, comme l'a écrit le cardinal Villot s'exprimant au nom du pape Paul VI : « Sans le consentement du malade, l'euthanasie est un homicide ; son consentement en fait un suicide ».

C'est seulement dans les cas, disons « imparfaits », d'euthanasie par lesquels j'ai commencé, que l'Eglise catholique admet certains assouplissements à sa loi :

— sur l'*abstention thérapeutique :*

Du R. P. Riquet : « Forcer la nature pour faire vivre un monstre qu'elle vouait à une mort précoce n'est certainement pas le devoir de la famille ni du médecin » ;

— sur le *refus de l'acharnement thérapeutique :*

Du Conseil permanent de l'épiscopat français (déclaration du 16-6-76) : « Lorsqu'il n'y a plus aucun espoir de guérison, il n'est certes pas nécessaire de recourir aux moyens extraordi-

naires ». Et il condamne « l'acharnement thérapeutique qui met tout en œuvre, de façon souvent déraisonnable et *coûteuse*, pour retarder jusqu'à l'extrême limite des possibilités techniques une échéance inéluctable » ;

Le Père Verspieren, déjà cité, va dans le même sens, peut-être un peu plus loin. Il reconnaît au malade le droit de refuser des traitements qui le laisseraient — ou le mettraient — dans un état où il se trouverait empêché, dit-il, de « satisfaire les besoins qui lui apparaissent fondamentaux ». Il affirme encore que si le médecin doit respecter la vie, il doit aussi respecter « la liberté du malade de choisir ses conditions d'existence en fonction de sa propre hiérarchie de valeurs ». Le médecin ne doit pas seulement se demander : « Ai-je le droit de m'abstenir ? » mais encore : « Ai-je le droit d'agir ? » ;

— sur l'emploi d'anesthésiques à des doses susceptibles d'abréger la vie :

Toujours du Conseil permanent de l'épiscopat français : « Il n'est jamais défendu d'utiliser les analgésiques pour soulager la souffrance, même si indirectement (?) l'échéance de la mort devait en être avancée ».

Mais le même Conseil continue, bien entendu, à interdire l'euthanasie active : « entendue dans le sens de provoquer directement pour abréger les souffrances de l'agonie, un processus de mort autre que celui qui est en cours » [7].

Le Père Verspieren — je citerai plusieurs fois son dernier article en raison de l'intérêt qu'il a justement provoqué — le Père Verspieren donc, est très sensible, lui aussi, au respect de

(7) Le débat sur ces questions est souvent passionné. Aussi certains s'en sont-ils pris quelquefois au catholicisme pour s'étonner que, « religion de l'amour », il ne cède rien sur les principes devant les pires douleurs alors surtout qu'il admet par ailleurs certaines exceptions au « Tu ne tueras point », qu'il ne condamne pas la peine capitale, ni le port des armes ni même les guerres de conquête et qu'il a conduit au bûcher des milliers d'hérétiques. Il y a là, pour eux, une certaine contradiction qu'ils ne rencontrent pas, par exemple, dans de petites sectes apparemment plus conséquentes, dont les membres sont, par principe, objecteurs de conscience. C'est un peu ce que disait, avec quelque brutalité, le professeur Schwarzenberg dans *Changer la mort*, quand il condamnait ceux qui « respectueux de la vie à tout prix, dressés contre l'euthanasie... n'ont pas eu un mot pour les brûlés du napalm... » et ajoutait : « Délivrez-nous des moralistes, des donneurs de leçons ». Ce qui ne visait évidemment dans son esprit ni tous les chrétiens ni seulement les chrétiens.

la vie jusque dans les derniers moments qui lui sont accordés. « Nous n'avons pas, dit-il, à décider de l'instant de la mort des malades condamnés mais à leur permettre de vivre le mieux possible leurs derniers jours. » Il déplore même que l'usage des calmants, des cocktails lytiques même à doses non mortelles mais qui peuvent tout de même abréger la vie, prive le mourant de sa conscience. Il souhaiterait qu'on puisse apaiser ses douleurs en lui laissant sa lucidité. Car il pense qu'à condition d'être accompagnés humainement par leurs proches et par les soignants, ceux qui savent qu'ils vont mourir peuvent surmonter plus ou moins complètement leur angoisse et parvenir, je le cite, « à une réelle acceptation de leur état, parfois à une véritable sérénité. Certains se réconcilient avec leurs proches après des années de mésentente ou de séparation ; d'autres prennent congé de ceux qu'ils aiment, dans la tristesse et les larmes, mais non sans un certain bonheur d'être entourés et de parvenir — peut-être pour la première fois — à une communication d'une grande profondeur. D'autres dépassent un sentiment d'échec et de culpabilité et découvrent à leur vie passée un sens qu'ils n'avaient pas perçu jusqu'alors »...

Cela suppose, bien entendu, qu'on puisse supprimer les grandes souffrances sans endormir le mourant. Est-ce réellement possible ?

On rencontre ici, sur une question *de fait*, une curieuse controverse. J'ouvre ici une parenthèse.

En France, on estime généralement que la réponse est « Non » et on use donc de calmants puissants et des cocktails lytiques déjà évoqués.

Au contraire, en Angleterre ou l'Hospice de Saint-Christophe est le plus connu, au Canada, aux Etats-Unis existent certains établissements appelés parfois *Cliniques de la mort douce* où l'on accueille exclusivement des malades condamnés. On les dit encore *Unités de soins palliatifs* — c'est le terme canadien — car on ne cherche plus à guérir les malades (tout a été tenté déjà) mais seulement à les soulager physiquement et à les accompagner moralement dans cette ultime phase de leur existence.

Les traitements antalgiques qui y sont conduits utilisent principalement les opiacés, la morphine surtout. Mais celle-ci est administrée par voie orale, renouvelée fréquemment — par

exemple, toutes les quatre heures — et en tout cas avant l'apparition (ou la réapparition) de la douleur.

De nombreux témoignages attestent l'efficacité de cette méthode. Selon les dirigeants du Saint-Christopher's Hospice, « Nous n'avons jamais eu de requête euthanasique. Nos malades sont entre ciel et terre ». Et le professeur Wilkes, de l'Université de Sheffield, affirme : « Nous avons acquis une complète maîtrise des phénomènes douloureux. La douleur des cancéreux ne peut subsister que lorsque le thérapeute est incompétent et qu'il emploie des moyens insuffisants ou inadéquats ».

Pourtant la plupart des médecins français demeurent sceptiques devant ces affirmations. Lors du 2e Colloque « Psychologie et Cancer » tenu à Marseille en décembre 1977, le docteur Abiven affirmait ainsi que « dans l'ensemble, le traitement de la douleur des cancéreux en phase terminale ne semble pas être un problème bien résolu » [8]. Pour les praticiens de notre pays, on ne peut apaiser les dernières souffrances sans endormir.

Il est vrai que certains d'entre eux qui ont essayé d'employer la méthode anglaise ont obtenu des résultats mitigés. C'est que, semble-t-il, elle demande une application très précise, minutieuse. Elle requiert un apprentissage qui demande du temps, une adaptation à chaque malade. Mais, enfin, des médecins, des infirmières s'y intéressent. Certains sont arrivés à la maîtriser. Telle le docteur Thérèse Vanier qui lors d'un colloque sur « la souffrance de celui qui meurt » tenu en novembre dernier au Centre Sèvres à Paris est venue de Londres apporter son témoignage : il pèse lourd puisqu'elle a travaillé 12 ans au Saint-Christopher's Hospice où viennent finir leurs jours, en moyenne 700 cancéreux par an. Telle aussi le docteur Michèle Salamagne, anesthésiste à l'hôpital de la Croix Saint-Simon, à Paris, qui est allée se former en Angleterre, au Canada et aux Etats-Unis.

---

(8) A l'appui de cette thèse, le docteur Abiven a cité une enquête effectuées par le docteur Anne Santagostini, à l'hôpital international de l'Université de Paris. « Sur les quatre-vingt-quatorze patients décédés de maladies cancéreuses en un an dans cet établissement, « pas une seule fois il n'a été appliqué une thérapeutique qui soit totalement efficace, tout en laissant au malade une conscience lucide. Ou bien, le plus souvent, la thérapeutique antalgique a été administrée sans protocole précis, « à la demande » et souvent sur décision des infirmières, c'est-à-dire laissant entre les prises de médications des intervalles douloureux, de durée et d'intensité variables ». Ou bien encore, « la douleur n'a été apaisée qu'au prix d'un coma thérapeutique ».

Je pense que, d'ici quelques années, on saura si l'accusation si fréquemment portée dans *Le Monde* (9) — et encore tout récemment (6-1-84) — par M^me^ Escoffier-Lambiotte contre le corps médical français qui, je la cite, « (garderait), à l'égard de la douleur et de la mort, des attitudes, hélas ! largement dominées par l'incompétence, l'indifférence ou l'archaïsme », on saura si cette accusation, sûrement excessive et même injuste, a tout de même quelque fondement. On le saura si peuvent réellement s'implanter avec succès dans notre pays quelques services de soins palliatifs où la douleur soit mieux maîtrisée.

Refermons la parenthèse.

Voici, à l'opposé de la doctrine traditionnelle de l'Eglise catholique, le point de vue de ceux pour qui le respect de la vie n'est pas un absolu mais, avant tout, celui d'une vie réellement vécue. René Lenoir, dans son livre *Les Exclus*, l'a sobrement exprimé : « Vouloir sauver une vie humaine à tout prix n'a aucun sens. La vie n'a de prix que pour celui qui en jouit ».

Ils sont de plus en plus nombreux ceux qui réclament dans certains cas le *droit à la mort*. Pour eux, « mieux vaut mourir humainement que vivre inhumainement ». Ils souhaitent dispa-

---

(9) Par exemple dans un article intitulé « La souffrance reste en France souvent mal maîtrisée » (14/12/77) et aussi le 4 avril 1981 :

> « Les bienfaits qu'ont pu retirer de ces progrès ceux qui souffrent restent néanmoins très insuffisants au regard des moyens potentiellement disponibles, et cela à cause de réticences multiples, dues tantôt, comme l'a répété le professeur Lacronique..., aux séquelles d'une imprégnation religieuse ou socio-culturelle (« Tu enfanteras dans la douleur », « la douleur est rédemptrice »), tantôt à la crainte des personnes soignantes de voir apparaître chez leurs patients (et même chez ceux qui ont atteint la phase ultime de leur maladie) une « habitude » aux opiacés, ou toxicomanie, tantôt encore à d'anciennes convictions doctrinales selon lesquelles la douleur ne serait jamais que le signal d'alarme d'une affection sous-jacente, signal dont on ne saurait étouffer les manifestations .»

et encore, en 1983 :

> « Hélas ! et en dépit de ces progrès et de ces exemples anglo-saxons, la douleur subsiste chez les cancéreux au point de devenir une véritable « maladie en elle-même »... Mais les cancérologues sont très peu « motivés » par le traitement de la douleur. Les résistances des soignants restent très fortes, qui tiennent à des préjugés tenaces et souvent inconscients où l'on retrouve les idées de valorisation du stoïcisme, du rachat du péché originel ou du mérite qu'il y aurait à « endurer ».

raître avant de connaître d'atroces souffrances ou même avant de s'enfoncer dans l'état de déchéance avilissante où sombrent tant de vieillards.

Barrère et Lalou qui envisagent avec tant d'honnêteté et de sensibilité toutes les attitudes humaines devant cet insoluble problème, respectent celles-ci et écrivent : « N'est-ce pas au nom d'une conception très élevée de la dignité humaine que l'on peut être tenté de préférer la mort à une déchéance qui dégrade l'homme en soi ? »

L'euthanasie active est donc loin d'être, pour ceux que j'ai évoqués et pour bien d'autres, toujours répréhensible. Ils ne condamnent pas toujours, au nom d'un principe, « cet acte dont nous avons... constaté nous-mêmes, écrivent encore Barrère et Lalou, qu'il peut représenter dans certains cas le sommet du courage, du désintéressement et de la bonté ».

L'idée qu'on se fait de la *souffrance* — j'y reviens dans une tout autre perspective — la valeur qu'on lui accorde, interfèrent avec la conception plus ou moins absolue qu'on a du respect de la vie.

La conception catholique traditionnelle — celle des Eglises réformées est, je crois, assez différente — est ainsi résumée par Viansson-Ponté : « la souffrance est rédemptrice... elle est une sorte d'expiation de nos fautes et le rachat de nos erreurs... elle élève celui qui la supporte avec patience et résignation ».

En voici un témoignage, celui de la femme d'un médecin de Marseille :

« Nous venons de perdre Maman après huit mois de souffrances presque continuelles. Elle était atteinte d'un cancer... Et nous suivions graduellement les ravages de ce mal atroce. Nous le suivions encore avec beaucoup plus de précision puisque, faisant partie du milieu médical, nous étions plus éclairés...

« Nous étions arrivés dans un état d'épuisement total et un réel désespoir de ne pouvoir apporter que des soulagements illusoires et passagers à de telles souffrances.

« Que de fois le docteur et moi-même, en quittant le chevet de la malade, nous nous sommes regardés puis avons détourné les yeux de peur d'y lire l'inutilité de prolonger de telles souffrances. Et cependant si, humainement, cela paraît impossible, il faut se placer tout d'abord au point de vue

chrétien qui exige le respect de toute vie et ne reconnaît aucun droit, dans aucun cas, de la supprimer...

« ...il y a avant tout le point de vue de l'éternité de l'âme et la croyance que les souffrances de ce monde se transforment en jouissances dans l'autre monde si elles sont acceptées et offertes avec résignation. Et je crois que c'est surtout de cela qu'on ne doit pas frustrer une âme en abrégeant une vie. Mais c'est un problème atroce... »

Indépendamment du problème de l'euthanasie, une telle conception, particulièrement répandue dans les pays catholiques, est probablement en partie à l'origine de la moindre attention portée, en moyenne, par les médecins français à la souffrance de leurs malades, et cela par rapport aux médecins anglo-saxons, j'y ai déjà fait suffisamment allusion.

Si la doctrine catholique traditionnelle sur la valeur rédemptrice de la souffrance a pu marquer l'attitude des soignants et, parfois, des proches, surtout dans les pays latins, il faut dire, pour être juste, que l'Eglise romaine semble avoir évolué ces dernières années sur cette question (comme sur d'autres). Elle admet certes toujours que la souffrance n'est pas un mal absolu ; que certains qui l'ont connue en sont sortis « réveillés », révélés à eux-mêmes. Mais, en 1982, l'épiscopat français a reconnu que la souffrance pouvait être destructrice.

Et le Père Lebreton, doyen de la Faculté de Théologie de Paris, enseignait aux sœurs infirmières : « Vous avez le devoir de soulager le malade. Le Seigneur peut envoyer la souffrance, mais il ne vous interdit pas de vous servir des moyens pour lutter contre ».

A l'opposé, chez *ceux qui ne donnent pas ce prix à la douleur,* la sensibilité aux souffrances d'autrui prime tout.

Aussi bien des malades, bien des proches s'indignent-ils devant l'insensibilité, au moins apparente, de certains médecins et leur obstination à poursuivre des interventions plus ou moins douloureuses chez des malades condamnés.

Simone de Beauvoir a apporté son témoignage dans le livre qui relate la mort de sa mère et qu'elle a intitulé par antiphrase *Une mort si douce :* « Sous prétexte de respecter la vie, les médecins s'arrogent le droit d'infliger aux êtres humains n'importe quelle torture et toutes les déchéances. C'est ce qu'ils appellent

faire leur devoir ». Quand elle suppliait le praticien : « Ne la tourmentez pas », il répondait : « Je sais ce que j'ai à faire ».

Heureusement tous ne sont pas de cette espèce.

Des infirmières ont écrits à Barrère et Lalou : « Les médecins les plus humains que nous avons connus sont ceux qui, lorsque tout espoir était perdu et que la souffrance devenait trop grande, ont pris sur eux de pratiquer l'euthanasie ».

Pour le professeur Léon Schwarzenberg, « La souffrance, c'est affreux et c'est inutile ». Et il ajoute :

> « Le vrai scandale, c'est de laisser souffrir. Trop souvent encore, certains médecins et certaines infirmières se considèrent comme comptables des quantités d'antalgiques qu'il faut donner au malade, comme s'ils étaient comptables de ses souffrances ».

A ces motivations idéologiques ou sentimentales — valeur de la vie ou de la souffrance — peuvent venir s'ajouter ou se substituer des *considérations d'ordre financier.*

Je ne parle pas, naturellement, d'euthanasies criminelles suscitées, sous le couvert de la pitié, par l'appât du gain, d'un héritage, d'une assurance-vie. Non, mais, contrairement, à ce qu'on pourrait croire, l'argent, le vil argent, peut avoir à faire avec le cœur. Vous avez déjà entendu le Conseil de l'épiscopat français faire allusion à « la façon souvent déraisonnable et *coûteuse* » dont est pratiqué ou poursuivi l'acharnement thérapeutique. Et j'ai donné le coût de la survie d'un encéphalopathe doublement cancéreux ranimé après un arrêt cardiaque.

Oui, l'argent fait aussi partie de mon sujet. Il ne s'agit pas, pour dépenser moins, de faire disparaître en douceur les vieillards gâteux, les handicapés moteurs et cérébraux même les plus gravement atteints. Non, personne ne propose en France, même pas M. Attali mis en cause un peu hâtivement, l'euthanasie active des sujets inutiles, ni ne suggère d'y importer, même rajeunies, les lointaines pratiques montrées dans ce beau film qu'est *La Ballade de Narayama.* Même lorsqu'on sait qu'aux Etats-Unis, les 14.000 mongoliens coûtent au pays 8 milliards de francs, de vrais francs (qu'on ose encore, un quart de siècle après leur institution, dire « nouveaux ») ; et qu'en France, proportionnellement, la dépense doit être du même ordre, non, personne ne propose de les « éliminer ». Il n'est même pas question de faire

comme ce médecin-directeur d'un hôpital londonien dont le docteur Escoffier-Lambiotte décrit les errements :

> « (Il y a quelques années)... Pendant seize mois, les dossiers des malades âgés de plus de soixante-cinq ans atteints d'un cancer, d'une maladie rénale, ou d'une affection pulmonaire chronique, portèrent dans cet hôpital la mention « NTBR » (Not to be ressuscitated — A ne pas réanimer), ce qui signifiait qu'en cas d'arrêt cardiaque, il fallait s'abstenir chez eux de toute intervention et les laisser mourir en paix. Sage initiative dans certains cas, mais absurdité cruelle pour d'innombrables êtres de plus de soixante-cinq ans qui rayonnent d'intelligence et de vie créatrice. Initiative en toute hypothèse unilatérale, voire dictatoriale, et qui ne tenait aucun compte des désirs ou des situations particulières de ces mêmes malades et de leurs familles ».

Il s'agit simplement de mesurer les conséquences financières de certaines décisions thérapeutiques qui ne s'imposent pas aux yeux de tous. Sait-on que les soins donnés dans tel service à un nouveau-né qui deviendra un handicapé moteur et cérébral grave reviennent à quelque 2.000 F par jour, ce qui n'est rien d'ailleurs par rapport à ce qu'il coûtera à la société sa vie durant ; qu'une journée de réanimation poursuivie au-delà du raisonnable coûte plus de 3.000 F ?

On peut se demander dans cette perspective s'il est vraiment nécessaire de prolonger le plus longtemps possible celui qui est perdu et déjà privé de conscience grâce au cocktail lytique ? Pourquoi ne pas forcer la dose à un moment donné ? C'est ce qu'on fait par exemple, semble-t-il, à l'hôpital de Créteil où l'on emploie, ai-je dit, ce « traitement de confort » qui apaise la douleur puis abrège la vie. On y recherche même les critères objectifs qui permettent de fixer plus exactement le moment où il convient, tout espoir de rémission perdu, de l'appliquer. Et le professeur Le Gall, déjà cité, regrette qu'ils n'aient pas été déterminés plus tôt, car, dit-il, « si ce traitement de confort, actuellement décidé sur des critères subjectifs, avait été mis en place cinq jours plus tôt sur des critères objectifs, un bénéfice annuel de 220.000 dollars (sic) aurait été réalisé par l'ensemble du service ».

Il ne faut pas mépriser ces chiffres. Comme le dit François Sarda dans son livre *Le droit de vivre et le droit de mourir*, où

il étudie très bien ce problème : « Le prix des vies est (aussi) une donnée économique et sociale ».

Car, quelle que soit la richesse d'un pays, quelle que soit la part de ses ressources que le pouvoir politique décide de consacrer aux dépenses médico-sociales, on finit par atteindre une limite. On ne peut tout faire. Si l'on dépensait moins pour la survie de nouveau-nés victimes d'anoxie puis pour la vie des handicapés qu'ils deviendront, pour les accidentés devenus entièrement paralysés, les vieillards gâteux ranimés à grands frais après une défaillance cardiaque, on pourrait dépenser plus pour construire des maisons de retraite décentes pour les vieux, au lieu des « mouroirs » que sont tant d'hospices où la sénescence s'accélère et où la vie s'abrège. On pourrait créer un SAMU de plus qui sauverait des vies jeunes, utiles, heureuses, plus humaines. Au fond, en refusant toute euthanasie passive, on pratique une euthanasie clandestine, ou souterraine, anonyme, au hasard, beaucoup plus injuste. Et François Sarda n'a sans doute pas tellement tort quand il écrit : « Nous vivons sur l'euthanasie d'idées dépassées car nous pensons à une individualisation du mal et des souffrances, alors que nous sommes plongés dans une extraordinaire interdépendance de toutes les attitudes de la politique de la santé ».

Peut-être, Mesdames et Messieurs, ai-je un peu troublé, au lieu de les éclaircir, les idées que vous aviez sur l'euthanasie. Il est vrai qu'ici tout est questionnement, incertitudes ; et cela aussi bien sur le plan des principes que sur celui des « applications ».

Sur le plan des *principes*, nous l'avons vu. Demandons pourtant encore à deux médecins de poser une dernière fois le dilemme fondamental :

De Charles Nicolle :

> « ...le rôle du praticien reste de préserver et non d'éteindre la flamme de la vie. Si, dans certaines circonstances, ensevelies dans le secret de leur conscience, des médecins ont pu céder aux objurgations des malades, c'est que leur sensibilité d'homme a dominé le devoir professionnel. On peut les en admirer. On ne saurait les approuver : ils ont été, à la fois, des héros et des traîtres, et, au point de vue religieux, de mauvais chrétiens ».

Du Dr Lavalée :

« Je me demande s'il faut admirer ou plaindre ceux qui, au nom d'une conception métaphysique, ont le cruel courage d'être inexorables, d'abandonner un semblable à son sort » (BL).

Mais ne nous hâtons pas de choisir, de conclure, et, avant de le faire, écoutons ce cri du cœur par lequel commence une des lettres reçues par Barrère et Lalou, une lettre qui raconte, comme tant d'autres, une histoire atroce :

« Monsieur,

« Que celui qui n'a pas, pendant des nuits, des jours, des mois, entendu, entre deux hurlements de douleur, la voix d'un être cher le supplier d'achever ses souffrances, ne se hâte pas de porter un jugement sévère et définitif sur le cas de conscience que pose le problème de l'euthanasie.

« Pour ma part, j'ai enduré ce cauchemar, il y a dix ans...

« Ma mère avait un cancer... (suit un récit...)

« Pourquoi, par deux fois, n'ai-je pas agi ? Par lâcheté. Non pas envers Dieu : je suis chrétienne, mais je pense qu'il m'aurait pardonné. J'ai eu peur du jugement des hommes : je n'avais que dix-neuf ans. Je n'ai pas eu le courage devant eux de supprimer cette vie douloureuse. Si je suis en règle avec la loi, ma conscience est poursuivie par le souvenir de mon impuissance à calmer la douleur de l'être qui m'était le plus cher ».

Dans *chaque cas individuel*, maintenant, comme dans celui-là, au-delà des croyances religieuses, des idées morales, de la législation, des codes déontologiques, on ne rencontre plus ainsi qu'interrogations, choix douloureux, sources d'angoisse, de regrets, de remords...

Faut-il laisser mourir ou tenter de sauver cet enfant né sans bras ? Mais celui-ci à qui il ne manque qu'un œil ? ou qui est « seulement » aveugle ?

Et cet accidenté qui, s'il survit, restera jusqu'à sa mort paralysé, allongé inerte, faut-il tout faire pour lui garder la vie ? Mais cet autre qui n'a fait « que » perdre ses deux jambes ?

Et ce grabataire à peu près inconscient qui vient d'avoir une défaillance respiratoire, doit-il être réanimé ? Même si sa famille le demande ? Et si elle ne dit rien ? Et cet autre qui, malgré son

impotence complète et ses 90 ans, paraît encore être attaché à son reste d'existence, ne faut-il pas chercher à le prolonger ?

Et encore, à supposer que nous disposions enfin du moyen de supprimer la souffrance des mourants en leur laissant une entière lucidité et donc, plus ou moins forte, l'angoisse, comment décider de son usage ? Celui-ci que la famille entoure, que médecins, infirmières, visiteurs assistent, qui, croyant, dialogue avec le prêtre ou avec son Dieu, ne faut-il pas lui conserver une vie consciente, jusqu'au bout, le plus longtemps possible ? Mais celui-là, plus solitaire, qui se voit mourir dans une extrême angoisse, sans l'espoir d'un au-delà, ne vaut-il pas mieux l'endormir et, alors — pourquoi non ? — abréger son inconsciente survie ?

Comment choisir ? Où s'arrêter, même si on ne va pas jusqu'au bout du glissement que redoutait le professeur Portes : « De l'agonique inconscient, on glissera vers le paralytique à charge, le fou qui pèse sur le budget, le dégénéré, le monstre viable, le sourd-muet qui n'aura pas de place dans un institut ».

Et puis, qui doit décider ? Le médecin seul ? L'équipe soignante (s'il y a lieu) ? Ne reste-t-il vraiment plus aucune chance de guérison ? Une erreur est parfois possible. Alors ne faudrait-il pas désigner un collège de médecins pour mieux apprécier les chances de survie et partager les responsabilités ? Et la famille qui prie le médecin d'intervenir ? Est-on toujours sûr de son désintéressement ? N'est-ce pas plutôt la lassitude que la pitié qui la fait parler, pour ne pas envisager pire ? Et puis qui voudra agir ? Qui croira pouvoir le faire ?

Il y a aussi le cas de ceux qui ont clairement manifesté leur intention — j'y reviendrai — de ne pas être prolongés s'ils ne devaient pas retrouver une existence digne d'être vécue. Mais n'exprimeraient-ils pas un autre avis, s'ils le pouvaient, à l'approche de la mort ? Ne reviendraient-ils pas sur leurs premières intentions ? Certains le pensent. Mais ne faut-il pas plutôt faire confiance à leurs volontés d'êtres pleinement conscients et souscrire à la déclaration de Jean Barois : « Ce que j'écris aujourd'hui, ayant dépassé la quarantaine, en pleine force et en plein équilibre intellectuel, doit de toute évidence prévaloir contre ce que je pourrai penser ou écrire à la fin de mon existence, lorsque je serai physiquement et moralement diminué par l'âge ou par la maladie ».

Et sur le plan juridique ? Faut-il légiférer ? Accepter l'euthanasie ou plutôt la considérer comme un crime spécifique un peu atténué, voire un délit ? Quelle peine prévoir alors ?

Et sur le plan économico-social ? Quels choix financiers ? Combien va-t-on construire d'établissements pour handicapés profonds et combien va-t-on créer de services médicaux d'urgence ?

Devant tant d'incertitudes, n'y a-t-il qu'à se résigner, à remettre à la conscience de chacun, malade, parent, médecin, la décision à prendre, dans le secret, si le moment vient ? Ne rien faire d'autre ?

Il en est qui le pensent. D'autres, non. Et je dirai, pour finir, ce qui paraît souhaitable à certains.

Dans le domaine juridique, il paraît impossible à presque tout le monde de légaliser l'euthanasie active. Le risque de glissement serait trop évident, de l'euthanasie par pitié à l'euthanasie par intérêt, il n'est pas besoin d'insister. Comme le dit François Sarda : « On ne peut demander à légaliser l'exception à la protection de la vie sans miner la protection elle-même ».

Tout au plus pourrait-on chercher à mettre le médecin à l'abri d'éventuelles poursuites quand il renonce à l'acharnement thérapeutique ou quand il force sur le calmant au risque d'abréger la vie. Les médecins français ne souhaitent généralement pas une telle législation à leur profit à la différence d'un tiers des médecins américains, plus souvent attaqués par les familles assistées d'avocats « combatifs ». Ils préfèrent agir chaque fois en pleine liberté et sous leur pleine responsabilité.

C'est le moment de parler d'une association récemment créée en France : l'*Association pour le droit de mourir dans la dignité.* Celle-ci réclame la reconnaissance légale d'un document souvent appelé, à tort, « testament de vie » ou « testament biologique » où l'intéressé déclare notamment :

> « Je soussigné...
>
> « Agissant en pleine conscience et en toute liberté, demande que soient considérées comme l'expression de ma volonté mûrement réfléchie et respectées comme telles, les dispositions ci-après :
>
> 1. Je refuse d'être maintenu en vie par des médicaments, techniques ou moyens artificiels.

2. Je désire que des médicaments me soient administrés pour apaiser mes souffrances, même s'ils doivent hâter le moment de ma mort.

3. Je demande que l'on ait recours à l'euthanasie (mort douce).

« J'adjure ma famille, les médecins me traitant, et mon entourage de se tenir moralement obligés de respecter cette déclaration.

« Dès lors par les présentes, je les décharge de toute responsabilité pénale ou civile, puisqu'ils ont agi de par ma volonté et dans un but humanitaire ».

Cette décharge de responsabilité n'a évidemment aujourd'hui aucune valeur légale. Ne pourrait-on chercher à lui en faire acquérir une ? Aux Etats-Unis, un testament semblable, déjà signalé par des centaines de milliers d'Américains a été reconnu dans une dizaine d'Etats sans qu'on ait constaté encore (si mes informations demeurent valables) aucun abus.

Il y a quelques années, la Commission des questions sociales et de la santé du Conseil de l'Europe avait étudié un texte orienté dans ce sens. Je ne sais où en est ce projet. En France, en 1978, le sénateur Caillavet avait déposé une proposition de loi en vue de la légalisation du testament de vie ; elle a été rejetée par la Commission des Lois du Sénat. Ne faut-il pas reprendre cette question ?

Beaucoup pensent aussi qu'il faudrait changer quelque chose dans la formation du corps médical et chercher à en faire évoluer l'esprit, pour qu'il soit mieux préparé aux responsabilités qu'il peut avoir à prendre. Tel encore elle, le docteur Escoffier-Lambiotte qui souhaite que le médecin ne cède pas toujours aux tentations de sa compétence (qui le pousse à la performance) et adapte mieux son comportement — sa morale, si vous voulez — aux circonstances extra-médicales de la situation :

« C'est d'une éthique de situation, pense-t-elle, que relèvent l'euthanasie ou la réanimation, et non d'une quelconque dogmatique fondée sur les respects inconditionnels de la vie. »

« Cette « éthique de situation », écrit-elle encore, à laquelle devraient s'attacher et les instances préoccupées de la déontologie professionnelle, et le corps enseignant, permettrait de répondre mieux qu'une quelconque législation ou régulation formelle, à des circonstances essentiellement

mouvantes et singulières, où les facteurs individuels transcendant, presque par définition, les normes, les règles ou les lois qu'inspire l'intérêt collectif ».

Il est possible aussi qu'il y ait lieu d'améliorer la formation des médecins quant à la lutte contre la douleur. On n'en prend pas le chemin, s'il est vrai, comme le dit le chroniqueur du *Monde,* que les rares « centres de la douleur » créés en France avec un grand retard — le premier a été ouvert en avril 1981 à l'hôpital Cochin — survivent avec difficulté et n'ont pu obtenir la reconnaissance officielle qui leur permettrait d'organiser un enseignement systématique ».

Ceux qui apprécient les réalisations des Hospices britanniques et autres jugent, comme le Père Verspieren que « La création en France de quelques petites Unités de soins où l'on manierait avec précision les thérapeutiques de la douleur de celui qui meurt est... une nécessité impérative. Non pas qu'il soit souhaitable d'accueillir tous les malades en fin de vie dans des institutions spécialisées ; mais d'abord pour organiser des stages de formation à l'intention des médecins et des infirmières... et aussi pour que les publications médicales françaises puissent faire état des résultats obtenus dans notre pays, ce qui permettra l'évolution de l'enseignement donné dans les Facultés de médecine et les écoles d'infirmières ».

Dans une perspective toute différente, on souhaite parfois, au contraire, pour ceux que l'angoisse submergerait, que se développe encore l'usage de ces mélanges de drogues qui éteignent dans l'inconscience à la fois les souffrances et les affres de l'agonie.

De toute façon, les changements dans les structures et les pratiques hospitalières dépendront étroitement de l'évolution de l'esprit du corps médical et de celui du corps social où il se trouve immergé.

Cette évolution se fait sans aucun doute actuellement dans le sens d'une certaine « libéralisation ».

Voici quelques chiffres.

En 1975, il n'y avait que 13 % des médecins français à accepter l'idée d'une euthanasie active devant des malades condamnés, aux souffrances paraissant intolérables. Ils étaient déjà en 1982, deux fois plus nombreux, je l'ai dit, 26 %. Aux Etats-Unis,

en 1950, 36 % de la population estimait qu'un médecin doit pouvoir, s'il en est pressé par le patient ou par sa famille, procurer aux incurables une mort sans douleur. En 1975, ils étaient 53 %.

Les uns regrettent ce glissement « sur la pente de l'euthanasie », pour reprendre le titre de l'article du Père Verspieren qui déplore que « l'interdit social de l'euthanasie (perde) de sa force et que la question de l'acceptation ou du refus de l'euthanasie (soit) de plus en plus considérée comme le lieu d'une option personnelle soumise à la libre appréciation de chacun ».

Les autres pensent qu'il est naturel que chacun soit libre de son opinion sur une aussi grave question et se réjouissent même d'un changement grâce auquel il y a — et il y aura — de moins en moins de souffrances inutiles dans les hôpitaux et au domicile des malades, de moins en moins de nouveau-nés lourdement handicapés ranimés pour leur malheur et celui de leurs familles. Ils voudraient que se poursuive cette évolution des esprits vers moins de rigueur, moins de dogmatisme, vers plus d'humanité, plus de charité.

A chacun de prendre parti selon ses croyances et sa sensibilité.

QUELQUES LIVRES CONSULTES

I. Barrère et E. Lalou, *Le dossier confidentiel de l'euthanasie,* Seuil, 1962.

Dr Claude Broussouloux, *De l'acharnement thérapeutique à l'euthanasie,* Laffont, 1983.

F. Sarda, *Le droit de vivre et le droit de mourir,* Seuil, 1975.

Pr L. Schwarzenberg et P. Viansson-Ponte, *Changer la mort,* Albin-Michel, 1977.

LETTRES, SCIENCES, ARTS

LES REVISIONNISTES
OU LE « MYTHE » DES CAMPS DE CONCENTRATION NAZIS

par le pasteur Aimé BONIFAS,
ancien déporté de la Résistance,
Membre résidant

Du 27 au 30 janvier 1978 se tenait à l'Université de Lyon-Bron un colloque national d'histoire contemporaine, réunissant une centaine de sommités universitaires, de professeurs, de chercheurs ainsi que de témoins sur « Le rôle des Eglises et des chrétiens dans la 2e guerre mondiale ».

Il m'avait été demandé une communication sur « Les déportés et le christianisme dans les camps de concentration nazis ». Juste avant que j'intervienne, un participant au colloque, qui n'était pas inscrit parmi les intervenants prévus, demanda à prendre la parole.

Il commença par évoquer le problème des statistiques des déportés, sur lesquelles persistent des imprécisions. Ce que personne ne conteste : certaines disparitions, certains convois de Juifs envoyés directement à l'extermination, n'ont pas été pris en compte par l'administration des camps. Mais il émit l'idée que les associations de déportés s'opposaient à la publication des chiffres réels, bien inférieurs à ceux qui sont généralement avancés. En gonflant délibérément les statistiques, les déportés de retour avaient vu leurs avantages matériels accrus. Je ne voyais vraiment pas sur quoi il fondait ce soupçon.

Cet interlocuteur avança ensuite l'opinion que les Allemands qui désiraient utiliser la main-d'œuvre des camps, avaient calculé scientifiquement le nombre de calories nécessaires pour des rations alimentaires de survie : si la mortalité avait été élevée, cela était dû, non seulement aux épidémies inévitables en de telles circonstances, mais aux vols généralisés. Les déportés avaient été eux-mêmes les artisans de leur malheur. Le régime des camps de concentration était un régime de camps de travail sévères, mais pas d'extermination.

N'ayant que peu de temps pour développer tous ses arguments, il alla à ce qui lui paraissait décisif. Je le cite : « Je vais vous lire une feuille intitulée « Le problème des chambres à gaz ». Nul ne songe à nier l'existence des fours crématoires (par exemple pour brûler les cadavres des typhiques). Mais les chambres à gaz, elles, ont-elles vraiment existé ? Cette satanique invention des abattoirs humains n'a-t-elle été créée que par la propagande de guerre ? Beaucoup d'auteurs le prétendent. On a fait le silence depuis près de trente ans sur leurs écrits. Ce silence est en train de se rompre. Aujourd'hui plus aucun institut historique ne persiste à dire qu'il a existé une seule chambre à gaz dans tout l'ancien Reich... Je peux donner les références... L'inexistence des chambres à gaz est une bonne nouvelle qu'on aurait tort de tenir cachée... ».

Stupéfait, je me levais pour protester solennellement. Cette intervention fut pour beaucoup une révélation. Il faut préciser que ce M. Robert Faurisson était à l'époque Maître de Conférences à l'Université de Lyon-II. Il était donc chargé de former dans sa discipline quelques-uns des cadres de la nation.

Or, Robert Faurisson n'est pas le premier à soutenir un tel point de vue et à militer obstinément pour une révision de l'histoire des camps de concentration nazis. Cette entreprise n'est pas isolée, non plus, et elle a les moyens de se donner une audience internationale.

Si je me suis senti poussé à étudier l'action des révisionnistes et à vous infliger l'audition de cette étude sans doute bien déprimante, ce n'est point pour ressasser un passé accablant, mais comme un devoir d'honneur envers la vérité des événements et envers les êtres qui y furent mêlés.

A — *HISTOIRE DU REVISIONNISME*

Après le procès de Nuremberg, quand l'indignation a commencé à s'estomper, les dénégations des nostalgiques du nazisme ont trouvé une certaine audience. Il m'est arrivé de m'entendre dire en Allemagne Fédérale : « Hitler était un bon dirigeant, mais il est allé trop loin avec les Juifs ».

On comprend, en effet, que devant l'énormité de l'entreprise d'avilissement et d'extermination poursuivie par les nazis, des oreilles attentives se dressent lorsqu'elles entendent affirmer : « Vous savez, on a beaucoup exagéré. Ce n'était pas si terrible. Ce n'était pas vraiment organisé ! ». Que de fois, avec nos camarades, nous sommes-nous dit : « Si nous en revenons, on ne nous croira pas ! »

Maurice Bardèche, qui ne cachait pas ses sympathies prohitlériennes, fut un des premiers à agir dans ce sens avec son ouvrage *Nuremberg ou la terre promise* (1948) visant à montrer que la guerre a été provoquée par les Juifs et non par le nazisme. Cet ouvrage fut interdit et valut à son auteur une condamnation à un an de prison pour apologie des crimes de guerre.

Mais, paradoxalement, celui qui est véritablement à la source de cette campagne de réhabilitation du nazisme, celui auquel tous les révisionnistes se réfèrent, ce n'est ni un ancien nazi, ni un Allemand, mais un Français et, ce qui est le plus troublant, un ancien résistant arrêté par la Gestapo et déporté dans les camps de Buchenwald et de Dora, Paul Rassinier.

Paul Rassinier est vraiment un cas, sur les motivations duquel on se perd en conjectures. Né en 1906, il fait partie un temps des Jeunesses communistes, puis il est membre d'un groupe trotskiste. Instituteur, professeur d'histoire dans un C.E.G., en 1934 il s'inscrit au Parti Socialiste, dont il sera secrétaire de la section de Belfort. C'est un pacifiste, de la tendance Marceau Pivert et Paul Faure. Pendant l'occupation, il fait partie du mouvement de résistance « Libération-Nord » — mais, contrairement à ce qu'il affirme dans sa notice biographique du *Mensonge d'Ulysse,* il n'en est pas un des fondateurs, comme m'a formellement déclaré Christian Pineau, président national de « Libération-Nord ». Le 30 octobre 1943, il est arrêté par la Gestapo et déporté à Buchenwald et Dora. Il rentre en 1945, et est élu plus tard à la seconde Constituante. Mais la publication d'un

livre, « Le Mensonge d'Ulysse » en 1950, dans lequel il déclare que les horreurs des camps ont été fortement exagérées et que les excès qui s'y sont produits sont surtout le fait des kapos et particulièrement des communistes, soulève un énorme scandale. Il est exclu de la SFIO et écarté du Parlement. Loin de se calmer, il s'obstine avec un rare entêtement. Il publie plusieurs livres, dont les principaux sont : *Ulysse trahi par les siens* (1959), *Le véritable procès Eichmann* (1962), *Le drame des Juifs européens* (1964).

En 1964, ayant assigné en dommages-intérêts Bernard Lecache, président de la Ligue Internationale contre l'Antisémitisme (LICA) qui l'avait qualifié de néo-nazi, il est sévèrement débouté. L'année suivante, s'étant attaqué à l'honorabilité de deux déportées de Ravensbrück, Marie-Claude Vaillant-Couturier et Macha Speter Ravine, il est condamné pour diffamation. Il a aussi été condamné à la suite d'un procès que lui a intenté l'U.N.A.D.I.F. (Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de Disparus), dont il était membre et qui l'a exclu de ses rangs.

Cet égaré est mort en 1967, isolé, renié par tous ses anciens camarades. Mais il a connu un certain succès, en Allemagne en particulier, où il est allé faire des tournées de conférences pour la H.I.A.G. (Amicale des anciens SS), sous le patronage de Priester, ex-officier SS et l'un des fondateurs du mouvement néo-nazi de Malmoe. Ensuite, il a été interdit de séjour par le Gouvernement fédéral allemand et par le Gouvernement autrichien pour la raison, donnée officiellement, qu'il était au service de l'Internationale néo-nazie.

Qu'a donc affirmé Rassinier ? Permettez-moi de m'en tenir aux affirmations générales, car si l'on voulait entrer dans le dédale des arguties, nous n'en sortirions pas.

S'il publie en 1950 *Le Mensonge d'Ulysse* (La Librairie Française, 64, rue de Richelieu, Paris, 1955, 4e édition) c'est, dit-il dans l'introduction, parce que « personne aujourd'hui ne prend plus au sérieux la littérature concentrationnaire ». Il relève des erreurs dans les témoignages des rescapés. Certes, il y a des erreurs, bien compréhensibles, car nous savons la fragilité du témoignage humain. Il prétend, avec une insistance incroyable, que le régime des camps n'a été dur et mortel, qu'à cause des kapos. Il est vrai que, selon les camps, beaucoup de kapos et de

leurs acolytes ont frappé, volé la nourriture et que nombreux parmi eux portent une lourde responsabilité. Mais cela ne disculpe pas les SS et les chefs du régime de leurs responsabilités majeures dans l'organisation des camps et dans l'organisation de la corruption.

Il dit qu'il a rarement vu des SS brutaux (p. 115). On se demande alors ce qu'il a vu ! Il nie, contre les témoins et acteurs, l'existence du comité clandestin des intérêts français à Buchenwald, alors que lui était à Dora à l'époque : comment accorder foi à ses dires, puisqu'il n'était pas sur place pour en juger et que par nature un comité clandestin ne fait pas de publicité ? Et de quel droit en récuse-t-il les témoins ?

Nul n'a vu procéder à des exterminations par chambre à gaz et « tous ceux qui, comme David Rousset ou Eugen Kogon, se sont lancés dans les minutieuses et pathétiques descriptions de l'opération, ne l'ont fait que sur des ragots » (p. 23). Mais qu'est-ce qui le qualifie, précisément lui, qui n'était pas sur les lieux des camps d'extermination, pour s'inscrire en faux contre les témoignages affirmant l'existence des chambres à gaz, témoignages divers dont nous reparlerons ?

Le cas Rassinier reste assez incompréhensible, si l'on veut bien tenir compte que le personnage n'était pas fou au sens courant du terme, qu'il a eu une connaissance certaine, quoique partielle, de l'inhumanité du régime des camps. La psychanalyse aurait-elle pu éclairer les arcanes de son entreprise ? Une analyse graphologique indiquerait sans doute ses tendances caractérielles. Etait-il masochiste ou paranoïaque ? S'était-il enfermé dans l'orgueil d'avoir raison contre tous ? Quelles rancœurs anciennes contre les communistes, quelles vengeances secrètes de ses humiliations contre ses compagnons de misère portait-il en lui ? Et pourquoi ce transfert de causalité des bourreaux sur leurs victimes, et singulièrement cette fixation sur les Juifs ? Rassinier, à travers toutes ses publications, est obsédé par le thème du complot juif international. Et puis, quelle agressivité chez cet homme qui se déclarait non-violent ! Est-ce le retour du refoulé ?

Je n'ai pas d'explications. Je note toutefois dans son livre *Le mensonge d'Ulysse* que j'ai lu attentivement, que, au camp de Dora du 8 avril 1944 jusqu'à la libération, sur 370 jours, il en a passé 341 bien à l'abri : soit 264 jours au Revier, grâce à ses

colis, il n'hésite pas à le reconnaître, et 77 jours comme ordonnance de l'adjudant-chef SS (p. 163, 172, 177 et 178). « C'était la belle vie » confesse t-il (p. 177). Il est vraiment devenu l'homme de confiance des SS. Il faut lire comment il les disculpe en rapportant les raisonnements qu'ils lui tiennent et que, consciemment ou inconsciemment, il fait siens : « Le III[e] Reich nous fournit tout ce dont nous avons besoin : la nourriture, les moyens d'une hygiène impeccable, un logement confortable dans un camp modernisé au possible, des distractions saines, de la musique, de la lecture, des sports, un sapin de Noël, etc... Et nous ne savons pas en profiter. C'est bien la preuve que Hitler a raison et qu'à quelques rares exceptions près, nous appartenons à une humanité physiquement et moralement inférieure ! » (p. 178).

Un tel homme, qui s'est laissé à ce point séduire par les bourreaux, faut-il le plaindre ou le mépriser ? Il est mort maintenant et nous ne savons pas son secret dernier. Mais il n'a eu de la vie des camps qu'une connaissance partielle et partiale. La lecture attentive de son livre m'a fourni l'intime conviction qu'il est disqualifié pour en parler avec objectivité. Or, la pollution à la source du révisionnisme, elle est là. Car Rassinier a eu des disciples et, comme souvent en pareil cas, les disciples dépassent le maître, postulant qu'il avait « définitivement » démontré ce qu'il affirmait.

Les révisionnistes n'ont jamais été très nombreux, mais ils s'agitent beaucoup depuis quelques années. Leurs publications paraissent surtout en Allemagne Fédérale, en Angleterre, aux Etats-Unis, au Canada, en Belgique. Parmi les principales, citons :

- F. J. Scheidl : *Geschichte der Verfehmung Deutschlands*, Scheidl-Verlag (Histoire du dénigrement de l'Allemagne), Vienne 1967 ;
- J. G. Burg : *Sundenböcke* (Le bouc émissaire), Stuttgart 1967 ;
- E. Aretz : *Hexeneinmaleins einer Lüge* (Séduisante multiplication d'un mensonge), Phäl 1970 ;
- Thies Christophersen : *Die Auschwitz Lüge* (Le mensonge d'Auschwitz), Möhrkirch 1973. Christophersen est un nazi actif, ancien Sonderführer que plusieurs déportées que je

connais personnellement ont bien connu au camp d'Auschwitz-Birkenau, Kommando de Raïsko.

- Arthur Butz : *The Hoax of the Twentieth Century* (L'imposture du XX° siècle), Richmond, Angleterre 1975, Los Angeles 1977 ;
- R. E. Harwood : *Did Six Million Really Die ?*, Richmond 1974, (Réponse : Non, vous les trouverez à New-York).

Les révisionnistes utilisent tous une vieille méthode polémique, l'hypercritique. Le procédé consiste à chercher dans l'immense littérature, forcément très inégale, consacrée à la persécution nazie, des erreurs et des exagérations qu'ils montent en épingle et ressassent indéfiniment, pour jeter la suspicion sur l'ensemble et tout nier en bloc.

Nous allons revenir sur les thèmes qu'ils affectionnent, mais il est tout de même curieux de constater que le recours à la méthode de critique textuelle conduit les disciples à renchérir sur les affirmations du maître. Par exemple, en ce qui concerne les statistiques de la Choa (la catastrophe), alors que Rassinier prétendait que le nombre des victimes juives doit se situer entre 500.000 et un million et demi, nous voyons successivement Butz affirmer qu'il ne dépasse pas un million, Harwood qu'il faut parler de milliers et non de millions, Schlegel 400.000 au maximum et enfin Roeder (avocat allemand, dans la préface au *Mensonge d'Auschwitz* de Christophersen, édit. Fane, Paris 1973, p. 8) 200.000 en comptant les morts naturelles.

Enfin Faurisson vint, nouveau propagandiste de la « bonne nouvelle » que les chambres à gaz n'ont jamais existé !

A la suite de l'intervention de R. Faurisson, lors du Colloque de Lyon dont j'ai parlé au début, les autorités universitaires publièrent le communiqué suivant, en date du 18 novembre 1978 :

« Le Président de l'Université et les Directeurs et responsables du Centre Régional d'Histoire Religieuse et du Centre d'Histoire économique et sociale, tiennent à faire savoir aux étudiants et à l'opinion publique qu'ils n'ont jamais cautionné et qu'ils rejettent catégoriquement les affirmations scandaleuses de M. Faurisson, qui prétend minimiser l'horreur des crimes nazis en niant l'existence des chambres à gaz... Ses affirmations ne repo-

sent sur aucun fondement sérieux et ne méritent que le mépris ».

Voilà donc, dira-t-on, une question entendue. Pas du tout, c'est là qu'elle rebondit parce que Faurisson réussit à se faire publier dans la grande presse. *Le Monde* du 29 décembre 1978 publie, d'une part un article de R. Faurisson intitulé « Le problème des chambres à gaz, ou la rumeur d'Auschwitz », et d'autre part celui de G. Wellers intitulé « Abondance de preuves ». Le lendemain *Le Monde* publie un long article de M^me^ Olga Wormser-Migot « La solution finale » et « Un témoignage » par le Dr H. Chrétien, au sujet de la chambre à gaz du Struthof, en Alsace.

Ce premier échange d'arguments est suivi d'une nouvelle lettre de Faurisson (invoquant toujours le droit de réponse) dans *Le Monde* du 16 janvier 1979 « La rumeur d'Auschwitz (suite) », à laquelle Georges Wellers répond le 21 février sous le titre « Un roman inspiré ». En même temps, un groupe de trente-cinq historiens précise « La politique hitlérienne d'extermination » (*Le Monde* 21 février 1979). *Le Monde* du 8 mars 1979 publie un article du professeur François Delpech, de l'Université de Lyon II « La vérité sur la solution finale ». Tel est le début de ce que l'on a appelé « l'affaire Faurisson », jalonnée par une série de réponses et contestations au cours des années 79, 80, 81, 82, dans des journaux et revues très divers. Faurisson publie un nouveau livre en 1980 « Mémoire en défense ». La querelle s'envenimant, une série de procès, tant au pénal qu'au civil, sont intentés par diverses associations de victimes du nazisme. L'obstination du négateur du crime doit affronter l'incontournable obstination des victimes.

Je vous fais grâce de l'énorme dossier constitué par ces procédures, auxquelles je ne suis pas sûr que l'arrêt de la première chambre de la cour d'appel de Paris du 26 avril 1983 ait mis un point final. A titre de curiosité, signalons que le dernier jour du délibéré, le 25 avril, Faurisson avait présenté une requête tendant à la réouverture des débats en raison de la découverte des « carnets d'Adolf Hitler » — il s'accroche vraiment à tout ! — demande qui fut rejetée par la cour.

Avant de passer à un examen plus précis des thèses principales des révisionnistes, et d'esquisser les réponses qui peuvent et qui doivent leur être opposées, il me paraît intéressant de citer les termes de l'arrêt de la cour d'appel. Je le fais à titre

documentaire, car nous avons bien conscience que les tribunaux ne sont pas l'autorité compétente en la matière. La justice n'a pas qualité pour dire l'histoire. Si, au vu des lois en vigueur, elle peut condamner l'apologie du nazisme ou des crimes de guerre, voire la diffamation, elle ne peut pas condamner pour falsification de l'histoire. C'est pourquoi la défense de Faurisson a toujours consisté à se prévaloir du droit à la liberté d'expression, à la liberté d'interprétation des événements historiques, à la liberté de la critique des témoignages et à l'incompétence des tribunaux à se prononcer en matière de vérité historique. Il a cependant toujours été condamné. Les termes de l'arrêt de la cour d'appel sont intéressants :

Sur le fond du débat, l'arrêt remarque : « ...les premiers juges ont rappelé, avec raison, que les tribunaux ne sont ni compétents, ni qualifiés pour porter un jugement sur la valeur des travaux historiques que les chercheurs soumettent au public et pour trancher les controverses ou les contestations que ces mêmes travaux manquent rarement de susciter... »

L'arrêt considère : « ...à s'en tenir provisoirement au problème historique que M. Faurisson a voulu soulever sur ce point précis, il convient de constater que les accusations de légèreté formulées contre lui manquent de pertinence et ne sont pas suffisamment établies... en outre, personne ne peut en l'état le convaincre de mensonge lorsqu'il énumère les multiples documents qu'il affirme avoir étudiés ».

Mais en l'espèce, ajoute l'arrêt : « ...une lecture d'ensemble des écrits soumis à la cour fait apparaître que M. Faurisson se prévaut abusivement de son travail critique pour tenter de justifier sous son couvert, mais en dépassant largement son objet, des assertions d'ordre général qui ne présentent plus aucun caractère scientifique et relèvent de la pure polémique. Il est délibérément sorti du domaine de la recherche historique et a franchi un pas que rien dans ses travaux antérieurs n'autorisait lorsque, résumant sa pensée sous forme de slogan, il a proclamé que « les prétendus massacres en chambre à gaz et le prétendu génocide sont un seul et même mensonge ». Par delà la négation des chambres à gaz, il cherche en toute occasion à atténuer le caractère criminel de la déportation... »

L'arrêt ajoute : « M. Faurisson, qui s'indigne de ce qu'il nomme « la religion de l'holocauste », n'a jamais su trouver un

mot pour marquer son respect aux victimes en rappelant la réalité des persécutions raciales et de la déportation en masse, qui a causé la mort de plusieurs millions de personnes, juives ou non, de sorte qu'en dépit du caractère partiel de ses travaux, son révisionnisme peut faire figure d'une réhabilitation globale des criminels de guerre nazis ».

Toutes ces années de polémiques ont vu accourir à la rescousse des révisionnistes des personnages aux motivations diverses. D'abord, évidemment, des nostalgiques du nazisme et des antisémites. C'est Darquier de Pellepoix, ancien Commissaire aux questions juives de Vichy, qui déclare : « A Auschwitz, on n'a gazé que des poux » (*L'Express*, 28 octobre-4 novembre 1978).

Mais le camp des révisionnistes trouve aussi un secours assez surprenant chez certains libertaires sous prétexte de liberté d'expression. C'est ainsi que la Maison « La Vieille Taupe », éditeur d'anarchistes d'extrême gauche, a publié les thèses de Rassinier : « Le mensonge d'Ulysse » (6e éd. 1979), « Ulysse trahi par les siens » (1980) et publie « Mémoire en défense » de Faurisson (1980). Le linguiste Noam Chomsky, professeur au Massachusett's Institute of Technology, sans avoir étudié le contenu du livre, écrit à Faurisson un texte en faveur de la liberté d'expression, que celui-ci met en préface de son ouvrage. Sommé par de nombreux correspondants de retirer son patronage à cet ouvrage, Chomsky répond de façon ambiguë que si Faurisson a exprimé des thèses discutables il a bien droit à se défendre (*Le Monde*, 20 décembre 1980).

« La Vieille Taupe » publie encore en 1980 un livre d'anarchistes d'extrême-gauche, dont certains sont membres du C.N.R.S., livre qui, avec quelques réserves, reprend les thèses de Faurisson : « Vérité historique ou vérité politique ? Le dossier de l'affaire Faurisson. La question des chambres à gaz » signé par Serge Thion, maître de recherches au C.N.R.S., Jean-Gabriel Cohn-Bendit, maître assistant à Nantes, et autres. La même Maison publie un long article de la revue « La guerre sociale » sur le thème : « De l'exploitation dans les camps à l'exploitation des camps », dans lequel est niée l'existence des chambres à gaz ainsi que l'intention d'Hitler de pratiquer un génocide des Juifs.

Le premier congrès international des révisionnistes s'est tenu en septembre 1979 à la Northrup University, près de Los Angeles, sous le patronage de l'Institute for Historical Review.

On y retrouve bon nombre de révisionnistes connus, dont Faurisson. Lequel est invité, sur le chemin du retour, le 14 septembre, à venir prêcher la bonne parole au quartier général de l'Alliance Nationale (qui est le parti néo-nazi américain) près de Washington.

Je n'insiste pas, de crainte de lasser par cette énumération. Elle n'est pas exhaustive et, je le crains fortement, la série n'en est pas interrompue. Ces quelques indications montrent que l'affaire des révisionnistes a pris une telle importance, que l'ignorance ou le simple mépris ne sont plus de mise.

B — *PRINCIPAUX POINTS CONTROVERSES PAR LES REVISIONNISTES*

J'ai déjà noté que Rassinier et Faurisson jettaient systématiquement la suspicion sur les récits des rescapés concernant le système concentrationnaire, même sur des points de détail. Toutefois, tenons-nous en à trois points capitaux, concernant le génocide du peuple juif, parce qu'ils sont exemplaires de leur contestation :

— Le problème de la responsabilité : ils nient que Hitler et les chefs nazis aient ordonné et organisé la Solution finale en 1941.

— Le problème des statistiques : ils nient que 6 millions de Juifs environ aient péri dans la catastrophe.

— Le problème des moyens : ils nient l'extermination par des chambres à gaz dans certains camps.

L'on comprendra, dans le cadre de cette synthèse, que je ne reprenne pas leur argumentation par le détail et que je me borne à des réponses assez succinctes.

Je tiens à signaler que sur ces événements nous disposons de *sources,* certes lacunaires et dispersées, mais malgré tout abondantes et de bonne qualité. Les nazis ont bien essayé de détruire les traces de leurs crimes, mais les armées alliées ont pu récupérer l'essentiel des archives de la Gestapo et des camps.

Ces archives ont été microfilmées et déposées dans les pays alliés ainsi que dans les centres de documentation spécialisés tels Arolsen en Allemagne Fédérale, au Musée d'Auschwitz, à l'Institut Yad Vashem de Jérusalem, au Centre de Documentation Juive Contemporaine de Paris.

Une autre source est constituée par les nombreux témoignages de survivants. Ayant généralement été écrits de mémoire, et non sur le champ, ils doivent être utilisés avec le sens critique de la méthode historique. Mais ils sont irremplaçables pour décrire un univers que les non initiés ont de la peine à imaginer.

Enfin, nous disposons de témoignages et d'aveux non négligeables d'anciens SS, à la suite de procès ou de publications.

1°) *Hitler et les grands chefs nazis ont ordonné et organisé la Solution finale*

Hitler a annoncé publiquement que l'anéantissement de la race juive en Europe était une éventualité probable : discours au Reichstag, 30 janvier 1939, 30 janvier 1942, 30 janvier 1943. On ne possède pas d'ordre écrit du Führer. Les instructions données étaient verbales et utilisaient les euphémismes bien connus : « Solution finale » (Endlösung) ou « Traitement spécial » (Sonderbehandlung). (Il y aurait toute une étude à faire sur la perversion sémantique par le régime nazi : Arbeit macht frei, le travail libère, le travail par la joie, etc...)

Les révisionnistes invoquent cette absence d'ordre écrit pour affirmer qu'Hitler et les grands chefs nazis n'ont jamais ordonné d'exterminer les Juifs, mais seulement de les déporter vers l'Est où ils devaient créer une colonie. « Jamais Hitler n'a ordonné ni admis que quiconque fût tué en raison de sa race ou de sa religion » (Faurisson, « Vérité historique ou vérité politique ? », p. 91).

Or, nous avons la lettre par laquelle Goering a ordonné à Heydrich d'organiser la Solution finale le 30 juillet 1941. Nous avons un compte-rendu de la conférence de Wannsee du 20 janvier 1942. Heydrich y explique qu'une grande partie des Juifs déportés « s'éliminera par décroissance naturelle » et que « le résidu qui subsisterait devra être traité en conséquence ». Nous avons aussi le témoignage de Hoess sur les ordres d'Himmler relatifs à la construction des chambres à gaz.

Goebbels, dans son journal, et la plupart des grands SS jugés à Nuremberg ont d'ailleurs reconnu qu'il s'agissait bien de tuer indistinctement tous les Juifs. Himmler a été particulièrement clair dans plusieurs discours confidentiels, dont les sténogrammes de ses secrétaires nous ont été conservés. En vérité, ces meurtres de masse se sont heurté, chez leurs auteurs même, à des résistances telles que Himmler a dû s'expliquer clairement : « La question suivante nous à été posée : que fait-on des femmes et des enfants ? Là aussi j'ai trouvé une solution évidente. Je ne me sentais pas le droit d'exterminer (auszurotten : extirper) les hommes et de laisser grandir les enfants qui se vengeraient sur nos enfants et nos descendants. Il a fallu prendre la grave décision de faire disparaître ce peuple de la terre (dieses Volk von der Erde verschwinden zu lassen) ». Et il a ajouté : « Gardez cela pour vous » (discours prononcé à Posen devant les Reichsleiter et les Gauleiter le 6 octobre 1943, in « Discours secrets », Gallimard 1978).

2°) *Le nombre des victimes de la Solution finale*

Le chiffre de six millions de morts a été avancé au procès de Nuremberg. Wilhelm Hoettl, SS Sturmbannführer, a déclaré qu'en avril 1944, à Budapest, Eichmann lui avait dit, sous le sceau du secret, que « dans différents camps d'extermination environ quatre millions de Juifs avaient été tués, alors que deux autres millions avaient trouvé la mort d'une autre manière ». De son côté, Wisliceny, SS Hauptsturmführer, au cours de son interrogatoire le 3 janvier 1946, raconta que fin janvier 1945, à Berlin, Eichmann lui avait parlé de 5 millions de Juifs assassinés. Le chiffre de 6 millions a été repris au procès d'Eichmann, comme un ordre de grandeur tout à fait plausible.

Rassinier, conscient du poids écrasant que de pareils massacres font peser sur la réputation du III[e] Reich, consacre près de 200 pages à démontrer que 6 millions de victimes ne sont qu'une scandaleuse invention du tout-puissant judaïsme international. Je ne reprends pas ses arguments, auxquels Georges Wellers répond longuement (« Les chambres à gaz ont existé », Ed. Gallimard, Paris 1981, p. 165-196). Rassinier déclare qu'il n'y a pas eu 6 millions de Juifs anéantis, mais seulement 500.000 à 1 million, dans certains écrits il va jusqu'à 1 million et demi.

J'ai déjà mentionné comment ses disciples le surpassaient dans cette sous-estimation.

Il est difficile d'arriver à des chiffres précis.

Une méthode, appliquée par le statisticien américain J. Lestchinski, consiste à comparer les dénombrements de population juive avant et après la guerre. Par exemple, en France : il y avait environ 300.000 Juifs en 1939 et un peu plus de 200.000 en 1945, soit près de 100.000 disparus. Cette méthode est simple mais un peu approximative. Les auteurs qui l'ont utilisé aboutissent à un total proche de 5.900.000.

Une autre méthode a été suggérée par L. Poliakov en 1951, à partir des statistiques que nous possédons sur les convois de déportés et sur le nombre de victimes des camps et des Einsatzgruppen. Ainsi pour la France, on arrive à un total proche de 80.000. Il est à remarquer que c'est à peu près le chiffre auquel aboutit Serge Klarsfeld, après un travail minutieux, publié dans « Le Mémorial de la déportation des Juifs de France » (1978). Malheureusement il faut procéder par estimations là où certaines archives manquent. Par cette méthode, l'on arrive à un total de 7 millions en hypothèse haute, celle des historiens des pays de l'Est, et Poliakov arrive à 5.300.000 en hypothèse basse. La vérité est probablement entre les deux.

Enfin, une autre méthode, qui combine les deux précédentes, aboutit à une fourchette entre 5.500.000 et 5.900.000. Auxquels il faut ajouter, naturellement, environ 200.000 Tziganes, près de 3 millions de Polonais et de Russes et plusieurs centaines de milliers de déportés résistants ou politiques de tous les pays d'Europe assassinés comme du bétail.

3°) *L'existence des chambres à gaz*

Les guerres ont souvent engendré des massacres de masse. Mais pour la première fois dans l'histoire on a vu une entreprise d'anéantissement délibérément conçue, systématiquement organisée et froidement exécutée à l'échelle industrielle par l'Allemagne nazie. Certes, la mortalité était déjà considérable dans les camps de concentration par le travail forcé, la sous-alimentation, le froid, les coups, l'utilisation des criminels comme kapos, le manque d'hygiène, les épidémies, les fusillades, les pendaisons,

les piqûres, les expériences médicales, etc... Mais cela ne suffisant pas, on construisit dans certains camps un moyen de mise à mort d'un rendement sans précédent, les chambres à gaz, véritables abattoirs qui en trois ans ont tué plusieurs millions d'êtres humains.

Une première expérimentation d'extermination par les gaz s'est faite dans le IIIe Reich de 1939 à 1941 lors de l'opération d'euthanasie sur certains malades mentaux (environ 100.000 Allemands furent ainsi exterminés).

A partir de 1941, sur le front de l'Est, les Einsatzgruppen sont chargés de fusiller tous les membres du parti communiste et tous les Juifs qu'ils rencontrent. Mais, pour épargner le moral de la troupe et aussi pour améliorer le rendement, il a été décidé de recourir au gazage. Au printemps 1942, les Einsatzgruppen ont été dotés de camions aménagés pour gazer les occupants avec les gaz d'échappement des moteurs diésel. Comme cette méthode restait encore relativement artisanale, on franchit un pas de plus, et les premières chambres à gaz ont commencé à fonctionner en 1942 à Chelmno, à Belzec, à Treblinka et dans tous les camps situés en Pologne, notamment à Auschwitz, où le procédé a été amélioré par l'emploi du Cyclon B (acide cyanhydrique ou prussique). En 1943, le développement d'Auschwitz est devenu tel qu'il a fallu ajouter aux deux chambres primitives d'Auschwitz II-Birkenau, les quatre immenses blocs chambres à gaz-crématoires qui ont permis de gazer et d'incinérer plusieurs milliers de personnes par jour. L'ensemble a fonctionné à plein rendement jusqu'à la révolte du Sonderkommando en octobre 1944. Il y a eu aussi utilisation ponctuelle de petites chambres à gaz en Allemagne, Autriche, Alsace (Ravensbrück, Mauthausen, Struthof). Des témoignages concordants de déportés affirment que des détenus ont été gazés au Struthof pour les expériences anatomiques du Dr Hirt.

Tout cela est aujourd'hui bien connu et abondamment prouvé par les récits des survivants, par les aveux des SS et par les archives des camps. Notamment par la correspondance et par les aveux des chefs des Einsatzgruppen, par le rapport de Gerstein, qui s'était engagé dans la SS pour mieux la combattre et qui a tenté d'alerter le Vatican et l'opinion internationale dès 1942. Par les récits de Hoess, commandant d'Auschwitz de mai 1940 à novembre 1943, et par d'autres SS de moindre impor-

tance. Par la correspondance des firmes qui ont construit les 4 grands ensembles d'Auschwitz II et fourni le Cyclon B.

Face à cette accumulation de preuves concordantes, les révisionnistes nient tout en bloc et en détail. Si l'on n'a pas parcouru leur littérature, on imagine difficilement quelle accumulation d'arguties et de contestations sans fin elle constitue. C'est une lecture qui engendre le découragement, et peut être comptent-ils là dessus. Je me garderai bien d'entrer dans ces dédales, impossibles à résumer, et je renvoie ceux qui voudraient plus de précisions à l'excellent ouvrage de G. Wellers : « Les chambres à gaz ont existé. Documents, témoignages, chiffres » (Gallimard 1981).

Je me permets toutefois de donner brièvement les arguments qui contredisent leurs négations :

— Aucun déporté, disent-ils, n'aurait jamais vu de ses yeux une chambre à gaz. Mais si, précisément ! Certes, peu ont survécu après avoir vu de leurs yeux une chambre à gaz, mais les survivants des Sonderkommandos ont témoigné aux procès des criminels de guerre. Nous en connaissons quelques rares survivants, nous avons leurs adresses. On peut signaler aussi ces manuscrits enfouis dans une bouteille en aluminium, dans un pot en verre ou sur un cahier d'écolier, écrits par des membres du Sonderkommando de Birkenau II, qui voulaient témoigner avant leur disparition, manuscrits retrouvés enfouis près du crématoire. En outre, de nombreux déportés ont vu leurs camarades entrer dans les antichambres de la mort et ressortir en fumée. Si tout cela est mensonge et mythologie, dites-nous alors, Faurisson, où ils sont passés ?

— Ils nous disent encore que les récits de Gerstein et de Hoess seraient des faux écrits sous la torture. Mais non, il y a des erreurs dans ces deux textes écrits après coup, mais on ne torturait pas dans les prisons alliées. A la différence de ce qui se passait ailleurs, les criminels nazis se sont tous défendus. Le rapport Gerstein a été confirmé par le témoignage du pasteur Dibelius, qu'il a rencontré en 1942, et par les documents diplomatiques suédois. Le récit de Hoess a été confirmé sur le fond par le témoignage du SS Pery Broad et de plusieurs SS et déportés.

— Ils nous disent encore que les gazages auraient été techniquement impossibles parce que les chambres conservées ne

sont pas hermétiques. Faurisson est allé les visiter et elles ont été construites après la guerre. Bien évidemment ! Les SS ont fait sauter les chambres à gaz à l'approche des troupes soviétiques, sauf à Maidanek. Celles que l'on montre aujourd'hui ont été restaurées pour témoigner, et non pour servir à nouveau ! Quant au délai d'aération, tous les témoignages, dont celui du commandant du camp, Hoess, en mentionnent la nécessité. Croit-on vraiment que les nazis étaient incapables de tuer ?

Nous nous en tiendrons là, car cela me semble suffisant pour avoir un aperçu de l'entreprise révisionniste.

En *conclusion*, on peut s'interroger : Pourquoi de telles opinions particulières, auxquelles certains nostalgiques n'ont jamais renoncé, ont-elles brusquement constitué ce phénomène du révisionnisme historique, 35 ans après les événements en question ?

Pour le grand public, à la période des révélations pénibles sur l'univers concentrationnaire, a succédé une période de silence, en un sens bien compréhensible. Mais, dans les années 70, est apparue une nouvelle génération qui ne soupçonnait pas que de telles horreurs aient pu exister, qui avaient mis en jeu non seulement la vie, mais le sens même du destin de l'espèce humaine. Notre génération est la dernière pour laquelle les crimes hitlériens restent encore un souvenir. Pour ceux qui nous suivent, c'est déjà de l'histoire. C'est ainsi qu'une nouvelle génération s'est mise à interroger fortement ses aînés. Ceci a été particulièrement sensible en Allemagne, mais aussi dans tous nos pays, où nous avons vu brusquement croître l'intérêt pour cette période troublante de l'histoire. On a pu le constater au succès qu'a connu, par exemple, le film télévisé « Holocauste ».

Or, comme je le disais au début, ces faits sont difficiles à croire ; ils ressortissent d'une logique qui nous échappe. Comment la conception et la mise en œuvre de la Solution finale a-t-elle été possible dans une nation civilisée du XX^{e} siècle ? Et parce que ces faits dérangent, on tend à les refouler.

Ceci dit, il faudrait être bien naïf pour croire une telle entreprise entièrement innocente, quelles que soient les apparences derrière lesquelles elle se drape. Toute une littérature répand ces pseudo-révélations, et elle a les moyens de se donner une audience internationale. Le doute ainsi jeté atteint certains

groupes, des jeunes, des gens d'extrême-droite comme d'extrême-gauche, des jeunes cadres, des chercheurs du C.N.R.S. Je ne vais citer qu'un seul exemple : au mois de juillet 1979, à la fin d'un stage de formation pour le personnel de Thomson-CSF de Cholet, la Société spécialisée dans la formation des cadres (Société P. & A., 8, rue de Bellini, Paris 16e) a distribué un document de 350 pages où on lit dans un texte intitulé « Réflexion sur les mass média » : « ...Les démocraties occidentales prétendent avoir libéré l'Europe du nazisme en 1945 et les vainqueurs, grâce aux mass media, ont falsifié l'histoire et inculqué aux peuples l'idéologie de l'antifascisme. Pourtant, écrit l'auteur, je m'obstine à croire que la défaite de l'Allemagne hitlérienne a été une défaite de toute l'Europe occidentale, que les Allemands n'étaient pas responsables de cette guerre mais qu'on la leur a imposée, que leur conduite de la guerre n'a pas été atroce... que la mythologie des camps de concentration et de la Gestapo est une des plus grandes falsifications de l'histoire ».

En réalité, avec des publications du style de la Maison « La Vieille Taupe », c'est à tout un travail de taupe qu'on se livre, non seulement un travail d'aveugle sur la réalité historique, mais aussi un travail de sape contre la conception démocratique de la société et des droits de l'homme. Car nous avons des raisons de craindre l'enchaînement qui des publications passe aux graffiti, puis aux menaces et enfin aux attentats sanglants.

J'ai du mal à taire mon sentiment, alors que les virus de la xénophobie, du racisme, de l'antisémitisme ne demandent qu'à se réveiller dans nos sociétés en état de crise, non seulement en état de crise économique, mais de crise des valeurs.

Les révisionnistes voudraient tuer la mémoire. Par la dissimulation du crime, en réalité ils font l'apologie du crime, ils réhabilitent le nazisme. Voici le comble du cynisme : les victimes elles-mêmes sont citées à comparaître, obligées de rapporter la preuve de ce qui leur est arrivé.

C'est ici que la mission de l'historien dans notre culture nous apparaît capitale, et capital l'enseignement de l'histoire. Car si l'amnésie est une grave perturbation de la personnalité, elle est aussi pour les sociétés un signe de dégénérescence. « Ceux qui ne se souviennent pas du passé sont condamnés à le revivre » (Santayana).

En terminant, permettez-moi de dire que c'est à dessein que

je vous ai épargné le récit de témoignages hallucinants, la description de certaines scènes de sélections par exemple, qui n'étaient pas l'objet de ma communication. Une des photos pour moi les plus bouleversantes sur les camps, prise par un SS, c'est, au fond de barbelés, cette vieille maman courbée par tous les fardeaux de l'existence, qui pousse ses trois enfants d'un geste plein de douceur avec l'air de leur dire : avancez, mes petits, il faut y aller. Nos yeux hagards s'ouvrent là sur des abîmes insondables. Je puis bien vous confier qu'au cours de cette étude, pas un instant ne m'ont quitté les visions d'horreurs, les douleurs innombrables et l'infini respect pour le long cortège de nos disparus, tandis que, comme des pantins dérisoires et sans pudeur, s'agitent les faussaires de l'histoire.

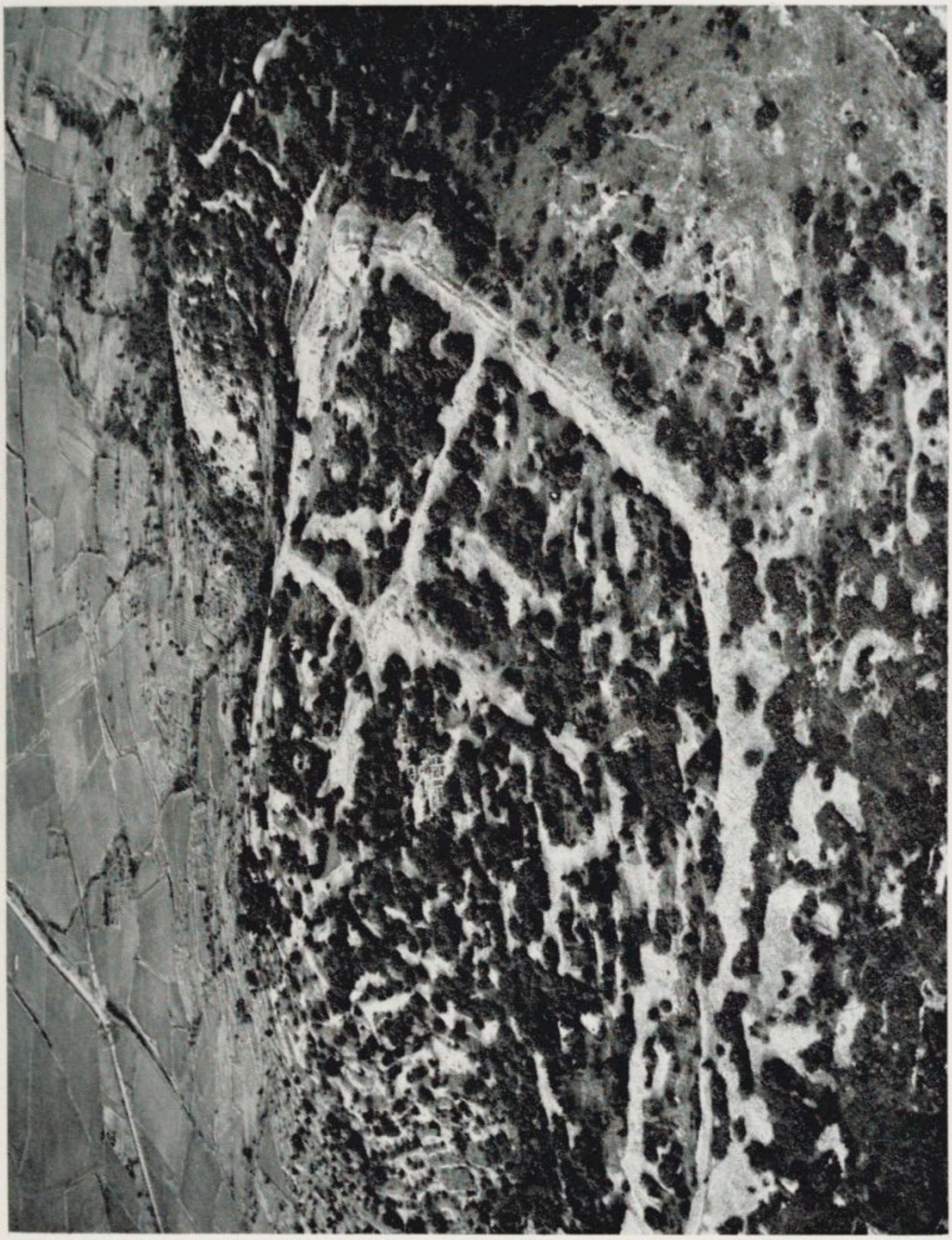

Vue aérienne de l'oppidum de Nages. Dans le fond, le creux de la Vaunage ; à droite : le mur d'enceinte de la Roque-de-Viou ; à gauche ; la voie romaine de Nimes à Lodève.

On reconnaît, assis, de gauche à droite: MM. Edgar Tailhades, André Nadal, Maurice Aliger, Félix Villeneuve et Paul Blanc, de l'Académie de Nimes ; MM. Robert Sabatier, Hervé Bazin, Daniel Boulanger, de l'Académie Goncourt, et Frédérick Tristan, Prix Goncourt 1983.

(Photo Michel Pradel, Nimes.)

On reconnaît, assis, de gauche à droite : MM. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel, et Victor Lassalle, président de l'Académie de Nimes ; Jean Bousquet, maire de Nimes ; Mme Edmonde Charles-Roux et M. André Stil, de l'Académie Goncourt ; MM. l'abbé René André, Joachim Durand et Edgar Tailhades, de l'Académie de Nimes.

(Photo Michel Pradel, Nimes.)

Le capitaine GROS-LONG lors de son séjour à Nimes.
(Photographie Ch[les] Bernheim, Nimes).

LE COLONEL GROS-LONG DIT PIERRE DEVOLUY (1862-1932)

par le général Pierre-Henri COTHIAS (C.R.),
Membre non résidant

On a beaucoup parlé avant 1939 dans les milieux littéraires des pays d'Oc de Pierre Devoluy, poète, capoulier du Félibrige, romancier de *La Cévenne embrasée,* en réalité Pierre-Paul Gros-Long, colonel du Génie disparu en 1932. Puis vint la guerre et s'étendit l'oubli.

Or, si j'en juge par un colloque tenu au début de l'année à Nice sur Pierre Devoluy l'approche de la régionalisation pourrait ramener à l'actualité un homme qui, vous le savez, s'est montré au début du siècle un ardent partisan de cette création.

J'ai alors tenu à approfondir moi-même la vie et les œuvres du personnage puis choisi de vous en parler, m'interrogeant pourtant sur la façon de vous les présenter.

Les deux carrières de l'homme ont été si parallèles, si imbriquées même, que je ne pourrai m'empêcher de vous rappeler les activités littéraires de Pierre Devoluy. Mais vous ne serez pas étonnés si, bien que je ne fus pas sapeur, je vous parle aussi du très honorable officier du Génie que Gros-Long a été pendant trente huit ans : ce qui n'a pas encore été fait.

Pour terminer je vous parlerai de *Connaissance de la Guerre* ouvrage écrit par le colonel Gros-Long au lendemain de l'épreuve de 1914-18.

Enfin je vous rappellerai en quelques mots *La Cévenne embrasée.*

DES DONS ECLATANTS :

A Arras et Montpellier : Un jeune officier poète

Pierre-Paul Gros-Long est né en 1862, de très vieille souche protestante, à Chatillon-en-Diois aux confins de la Drôme et des Hautes-Alpes sous la montagne de Glandasse, extrémité sud du Vercors, encore verte sous les rochers qui la dominent et face au Massif du Devoluy, érodé, en grande partie désolé. En ce lieu où il avait été initié dès le berceau à la langue provençale il reviendra à chaque vacance de l'étudiant, à chaque permission de l'officier, à chaque été de son 3e âge.

La famille Gros-Long, fière de ses origines et attachée à sa foi n'en était pas moins ouverte à toutes les bonnes volontés. Le jeune Pierre-Paul qui montre des dispositions éclatantes pour l'étude recevra ses premières leçons de latin du curé Bastide de Chatillon, un nom dont le romancier de *Sous la Croix* baptisera un de ses prêtres indulgents pendant la période du Désert.

Mais son père, percepteur, est affecté à Castres puis à Nimes. Le jeune garçon fréquentera les lycées de ces deux villes, obtenant, dans le premier, deux prix de géographie au Concours Général, ayant, dans le deuxième, pour condisciple, Gaston Doumergue qui dira de lui qu'il parlait déjà couramment le Provençal. Enfin, étudiant à Grenoble, il sera reçu en 1882 à l'X choisissant à sa sortie l'Arme du Génie. (La promotion comprenait aussi Edouard Estaunie et Marcel Prévost, futurs romanciers et membres de l'Académie française.) Ainsi trouve-t-on, après deux années d'application à Fontainebleau, le lieutenant Gros-Long au 3e Génie, régiment de sapeurs-mineurs, à Arras.

La Préfecture du Pas-de-Calais, ville d'Art, avait un actif cercle de poésie. Le lieutenant du Génie Carnot et l'avocat Robespierre y avaient déclamé leurs poèmes.

Le lieutenant Gros-Long y présentait les siens et, sur l'autorisation d'écrire sous un pseudonyme, publiait en 1888 un premier recueil de vers à la manière de Mallarmé alors en vogue. C'était *Flumen* dont le thème volontairement abstrait, — la marche de l'humanité conduite par ses élites —, s'exprime par des mots rares, des vers sonores. Poétique pure, réservée aux initiés, rien que pour le plaisir, le plaisir de versifier. Exercice difficile et pourtant réussi. On a pu dire que Devoluy était né à Arras.

Mais plus intéressant est-il de savoir que le jeune officier dévorait en bibliothèque les revues scientifiques et philosophiques. Déjà initié comme étudiant à la physique sociale, la sociologie d'Auguste Comte, il sera gagné au positivisme. Or celui-ci est réputé mal conciliable avec l'individualisme et la liberté d'opinion. Et il sera de même séduit par le déterminisme de Taine, en particulier ses explications des comportements par la race. Que n'a-t-il étudié aussi la psychologie !

Cependant le séjour à Arras du jeune officier méridional commençait à lui peser. Allait-il comme certains de ses camarades demander à participer à la nouvelle aventure coloniale ouverte par Jules Ferry en 1881 avec notre entrée en Tunisie ? Non ! Il fallait bien que le gros de notre Armée demeurât dans l'hexagone sinon devant la ligne Bleue des Vosges. Attaché à son Midi natal il n'aura de cesse qu'il le retrouve... et s'y maintienne.

Ainsi réussit-il en 1890 à se faire affecter au 2e Génie, autre régiment de sapeurs-mineurs à Montpellier caserné à la citadelle, aujourd'hui Lycée Joffre. Et c'est dans cette position qu'il fréquentait Paul Valéry, étudiant en Droit et déjà poète aussi, — mémorable souvenir pour l'un et l'autre —, et publiait son deuxième recueil de vers : *Bois ton sang.* C'est le thème du combat côte à côte pendant la Guerre de Cent Ans de deux chevaliers. A l'un d'eux blessé, l'autre ne peut que répondre : *Bois ton sang, Beaumanoir !*

Mais ce deuxième recueil de vers termine son œuvre littéraire de jeunesse. Non qu'il abandonne la partie — *La Cévenne embrasée* sera de tendre poésie — mais une nouvelle période d'activité s'ouvre pour lui.

A Antibes (1891-1895) : Une double option

J'ai cherché dans l'histoire du Félibrige et l'état des services du colonel Gros-Long dans quelles circonstances celui-ci, capitaine, avait adhéré au Félibrige.

Passée la période héroïque ouverte par les fondateurs du Félibrige, on voit poindre sous les capouléries de Mistral (1876) et de Roumanille (1888) puis s'affirmer sous celui de Félix Gras (1891) le souci majeur de l'institution : dépasser la renaissance provençale et l'apostolat pour viser le fédéralisme ou, comme

disait plus prudemment Mistral, le provincialisme. Plus que l'Etat centralisateur l'ennemi n° 1 n'était-il pas en effet, pour lui le germanisme sinon le crispisme d'au-delà des Alpes ?

En d'autres termes on avait jusqu'ici surtout parlé et écrit. Il fallait maintenant agir et, pour cela, faire leur place aux jeunes qui d'ailleurs ne demandaient que cela. En 1892 les jeunes félibres de Paris réclamaient rien moins que l'autonomie administrative des provinces. Mistral reproduisait leur manifeste dans l'Aioli, son journal mais, diplomate, y rappelait leurs auteurs à la mesure. Quant à Félix Gras, il avait toujours redouté l'absolutisme des jeunes et leur intention d'avancer une « doctrine », une « organisation » comme ils disaient. Il ne fallait pas compter sur lui pour aller de l'avant.

Or en 1891, Gros-Long promu capitaine avait été affecté à Antibes. Chargé de la rénovation de la vieille citadelle et de la construction de nouveaux casernements en prévision de l'arrivée d'unités, il avait pu, doué d'autant de facilité que d'ardeur au travail, se réserver quelques loisirs. Ainsi avait-il affiné son patois de la Drôme que naguère on lui avait fait prendre un peu trop vite pour du provençal et approfondi l'histoire et la littérature d'une province qui l'attirait de plus en plus.

Il devait même pendant son séjour de quatre ans à Antibes passer par une sorte de crise. Il ne lui déplaisait pas de servir dans l'Armée (il y avait eu d'ailleurs des militaires dans son ascendance et il y en aura dans sa descendance). Et il avait donné sa parole. Fidèle par devoir autant que par nature il ne la retirerait pas. Il constatait seulement qu'à moins d'avoir choisi l'aventure d'outre-mer ou l'accession à l'Ecole de Guerre l'avancement était lent, très lent. Personnellement il n'avait pas été séduit par la première. Il l'était encore moins par la seconde dont les programmes d'admission et d'études étaient si conventionnels, si généraux qu'ils en étaient vides de toutes connaissances sérieuses. L'ingénieur militaire qu'il était ne s'accomplirait pas de sitôt. Et il s'était interrogé : Est-ce qu'il ne se réaliserait pas plus vite en sa passion pour la Provence et la littérature ? Il écrira plus tard : « C'est aux calanques d'Antibes que j'ai trouvé mon chemin de Damas, frappé que j'y ai été par une aurore providentielle : la découverte de la richesse du patrimoine culturel provençal ».

J'ajoute ici qu'un drame familial allait se produire qui ne

pouvait que le conforter dans la double option qu'il avait prise. Sa sœur et son beau-frère officier d'Infanterie de Marine venant à décéder, victimes, à la Martinique, d'une épidémie de fièvre jaune il en recueillera les deux orphelins, parce que fidèle à ses engagements il était aussi fraternel. Hélas ! Pour comble de malheur ses deux neveux qu'il aimait comme des fils tomberont en 1914-18 devant l'ennemi, l'aîné, capitaine, 23 ans, en juin 1918.

Avignon-Nice-Avignon-Nimes : Capoulié du Félibrige (1901-1909)

Mais pour l'heure — l'hiver 1895 — le capitaine Gros-Long écrit une première lettre à Mistral lui disant qui il est, ce qu'il fait et lui déclarant son admiration depuis qu'au vieux lycée de Nimes il a lu *Mireille* et *Calendal*, puis, sur une chaude réponse, une deuxième lettre où il assure le Maître de sa totale dévotion. Il dit même Mestrissime. Mistral l'invite à Maillane. Les deux hommes sont séduits l'un par l'autre. Ils ne se perdront pas de vue. Et c'est plein d'allant que le capitaine Gros-Long affecté dès mai 1895 en Avignon au 7e Génie, régiment de pontonniers aujourd'hui encore en cette place, effectue le temps de commandement de son grade, dirigeant l'entraînement de ses hommes au pontage et, quand le fléau de la Durance fait bouchon aux eaux déjà grosses du Rhône, organisant les transports dans les quartiers inondés de la ville.

Mais, en 1882, l'Italie a formé avec l'Allemagne et l'Autriche la Triplice. Et sous Crispi bientôt au pouvoir, les provocations se sont multipliées. La France a décidé de fortifier sa frontière des Alpes. En 1899, l'année où Devoluy publie son *Histoire nationale de la Provence et du Midi* qui lui a valu le prix de littérature régionale et que Mistral salue par de chaudes félicitations à son auteur (Il n'y avait que vous pour l'écrire, dit-il), Gros-Long est muté à la Chefferie du Génie de Nice.

Gros-Long Devoluy à quatre heures de chemin de fer d'Avignon ou de Graveson, gare de Maillane ! Est-ce un ennui ? Pas vraiment ! Sa mission à Nice est de défense nationale urgente. Il s'efforcera seulement de la concilier avec une présence au Félibrige. Et voilà notre sapeur dans la ville des fleurs au milieu des chasseurs et artilleurs de montagne qu'on appellera bientôt par ironie « Alpins de la cote zéro ». Mais dont les personnels se

relaieront, hiver comme été, d'Antibes, Grasse, Villefranche, Menton et Nice en frontière. Gros-Long aura lui-même un pied à Nice pour les casernements et un autre sur l'Aution dont nous reparlerons tout à l'heure, vaste dôme situé à l'altitude 2.100 mètres sous le col de Tende entre les vallées de la Roya et de la Vésubie, clef de la défense de Nice dont, de Saorge sur la Roya, il entreprendra pendant trois ans les ouvrages. Quant au Félibrige, il y fera assez d'apparitions pour que sur les recommandations du Maître il soit élu majoral en 1900 et, mieux que cela, 4e capoulié le 21 avril 1901, en Arles, à la mort rapide de Félix Gras, contre Arnavielle candidat du Languedoc.

Ainsi un petit homme de 39 ans, imberbe, militaire de carrière et protestant devenait Premier Ministre du Félibrige ! Quelle ascension ! Les commentaires allaient bon train. Mais le Maître avait prévu toutes les objections. Protestant, Devoluy serait, comme le catholique qu'il était, parfaitement tolérant. Jeune il serait le capoulié de l'action. Enfin en un moment où, dans l'affaire Dreyfus, l'ensemble de l'Armée par l'aberration d'une paire de faussaires était traînée dans la boue il n'était pas indifférent au Maître que le nouveau capoulié fût un officier. Or, Mistral depuis la publication du *Poème du Rhône* (1897) s'imposait à tous. L'élection de Devoluy ne fit pas de vague.

A la vérité le cas de Devoluy n'était pas cependant sans poser au Maître quelques questions.

Les idées émises en 1892 par les jeunes Félibres parisiens avaient fait leur chemin. Comment Devoluy qui voyait en le Félibrige non une académie mais un mouvement et ne cachait pas ses options : la revendication des libertés administratives, économiques et sociales des provinces à commencer par l'enseignement des langues régionales dans le primaire et, pour ce faire, la mobilisation des populations sur ces thèmes, allait-il pouvoir faire admettre ces objectifs ambitieux au Félibrige et, passé ce cap, agir en conséquence ? Il lui faudrait faire preuve de beaucoup de souplesse et de patience. Mais Mistral était par nature optimiste. Il laisserait se développer la tentative du capoulié, veillant, quant à lui, au grain comme d'habitude. Et pour l'immédiat, il redoutait seulement qu'en raison de l'existence de ses fonctions dans l'Armée le capoulié ne puisse remplir pleinement sa charge au Félibrige.

Sur ce point, heureusement, les anciens chefs et camarades

de Gros-Long en Avignon n'avaient pas oublié le petit homme au teint clair, au regard lumineux, parti depuis deux ans seulement à Nice, son érudition, la clarté de ses exposés, son efficacité, en particulier dans l'organisation des chantiers inspirée du meilleur taylorisme et par l'avantage qu'il avait de pouvoir parler aux hommes en provençal, enfin sa rigueur morale et son dévouement fraternel, bref sa naturelle autorité. Et comme Avignon était un peu la capitale du Félibrige, la garnison l'invitait pour fêter son accession au capoulériat. C'était de bon augure. Moins d'un an après, en 1902, Gros-Long était réaffecté en Avignon, cette fois à la Chefferie.

Le Génie est Arme et Service. L'Arme c'est le bataillon ou le régiment à l'instruction ; le Service, la Charge du domaine militaire. La nouvelle tâche dévolue à notre ami de construction de nouveaux casernements, — aujourd'hui pour la plupart aliénés —, pour le siège d'une Division et de nouvelles unités, n'était pas mince. Mais alors que l'instruction dans un corps de troupe s'accompagne de nombreuses servitudes, le travail en Chefferie en comporte peu et l'officier y est plus libre de ses horaires. Enfin comme Gros-Long s'abstient de toutes présences extérieures notamment de ces réunions de société si fréquentes à l'époque il a quelques loisirs. D'ailleurs, retardé dans son désir de fonder un foyer par la charge qu'il a prise de ses deux neveux il se marie le 20 octobre 1903 à Nimes et cela avec une jeune cévenole originaire de la Vallée française dont il aura deux filles toujours gardiennes à Nice des souvenirs d'un père trop tôt enlevé à leur admiration.

Ajoutez que pour ce qui était du Félibrige, Devoluy ne sera pas seulement aidé par un bayle, le savant mais terrible Ronjat qu'il remplacera bientôt par un pacifique officier d'infanterie. Il se dispensera de paraître aux inaugurations, réceptions, banquets, etc... bref à la fête en laissant les présidences au Maître qui adorait ça, se réservant à la rédaction de son journal *Vivo Prouvenço,* aux contacts et naturellement aux réunions du Consistoire et de la Sainte-Estelle. Et vous aurez compris comment il a pu cumuler sinon concilier parfaitement ses deux activités.

Je ne m'attarderai pas ici à détailler les actes du capoulié.

Si, en 1905, il réussissait à arracher au Consistoire sa réforme de l'organisation du Félibrige vieille de 1876 : la suppression des mainteneurs, félibres jugés amateurs et donc inutiles et la créa-

tion d'un conseil général consultatif c'était au prix d'un tollé général de ces maintenances et d'un malaise au sein même des majoraux. Mais le Maître lui gardait cependant sa confiance.

Il n'en fut pas de même lorsqu'en 1907 le capoulié prenant, au risque de sa carrière professionnelle, fait et cause pour les vignerons du Languedoc, pas fâché de voir ou de faire se dresser une province contre l'Etat tout-puissant, tentait de présenter le docteur Ferroul, Maire de Narbonne au patriarche de Maillane. Celui-ci regrettait l'initiative du capoulié.

Plus de même non plus lorsque le capoulié ayant convoqué la Sainte-Estelle à Saint-Gilles pour le 17 mai 1909, 3e jour des fêtes organisées en Arles pour l'inauguration du Musée arlaten et de la statue de Mistral, choix déjà discuté, ne pouvait empêcher une séance du Consistoire houleuse ni un banquet vengeur au cours duquel le charretier-poète Laforêt, cher à notre confrère M. Blanc, vint à porter un coup à Mariéton, chancelier. Cette fois Mistral dont toute la vie et l'ambition étaient d'harmonie, Mistral olympien qui n'avait que des admirateurs et n'entendait que s'en faire aimer, Mistral enfin qui avait dit en 1901 :

« Pierre Devoluy est surprenant de science et d'érudition. Il est doué de la plus fidèle mémoire. En un mot il sait tout », Mistral abandonnait son capoulié. Dix jours après l'incident de Saint-Gilles, Devoluy, en restant là, démissionnait.

Devoluy payait cher sa réforme des structures aristocratiques du Félibrige. Depuis ce moment le nombre de ses opposants avait peu à peu augmenté. On a dit pendant quelque temps qu'il avait échoué mais sans bien en expliquer la raison. Etait-ce habitude du commandement ? Non ! Rigueur du protestant ? Non plus ! Bien que quelques sectaires l'aient déclaré. Mais certainement que Devoluy, jeune encore, cartésien, positiviste, n'entendait pas que ce qui était clair et juste ne s'imposât pas et qu'il avait un peu négligé les hommes, enfin que porteur d'un programme révolutionnaire il s'était montré trop pressé de l'appliquer tandis que Mistral eût souhaité lui voir mûrir. Mais aujourd'hui où l'on voit se dessiner les prémices d'une régionalisation, il est vrai non sans aléas, ne peut-on pas considérer Pierre Devoluy comme un précurseur ? Comme je vous l'ai dit en commençant, je ne suis pas seul à le penser.

Retour à Nice : L'Aution

Que se passa-t-il alors ? Rien ! Sinon que Gros-Long qui avait été muté en 1908 d'Avignon comme chef du Génie à Nimes y était promu commandant fin 1909, son temps de service à ce poste lui étant compté — exception rarissime — comme temps de commandement. De quoi le consoler un moment de ses malheurs au Félibrige.

En fait, après quelques mois d'amertume bien compréhensible Devoluy s'était ressaisi. Fidèle à sa parole donnée à Mistral il lui écrivait pour lui vouer, pour son œuvre, la même admiration que naguère. Et reprenant sa fréquentation du Félibrige il comptait les explosions de voix ou de plume dont celui-ci était décidément coutumier, répondant dans son journal à ses opposants les plus durs. Mais tandis que l'institution était repassée à des mains prudentes, Gros-Long était de nouveau muté en 1911 à Nice cette fois comme chef du Génie en titre. Il allait se donner tout entier à l'achèvement des fortifications de l'Aution méritant en 1914 les félicitations du Ministre avec inscription au Bulletin Officiel [1].

Peu de régions au cours des temps furent aussi convoitées que le Comté de Nice.

En effet, cette faible principauté dont la France hérita au XV[e] siècle en même temps que de sa non moins frêle tutrice, la Provence, se donna rapidement à la Savoie.

Annexée par la force par François I[er] puis par Louis XIV elle dut chaque fois être restituée à la Savoie à l'heure des traités.

En 1792, Anselme y faisait irruption en exécution de la politique des frontières naturelles non sans y laisser commettre des exactions et un certain Prunet se portant dans les Alpes perdait sur l'Aution 3.000 de ses 12.000 hommes sans pouvoir atteindre le col de Tende. Bonaparte par ses fulgurantes campagnes de 1796 et 1800 put se rendre maître non seulement de Nice et de la Savoie mais de la plus grande partie de l'Italie. Mais ses conquêtes furent aussi éphémères. Il fallut attendre le Second

---

(1) Gros-Long avait réalisé dès 1910 sur l'Aution : la batterie de La Maure à Commes, les ouvrages de la Pointe des 3 Communes et de Plan-Caval, enfin les points d'eau et routes stratégiques de l'Aution.

Empire pour qu'après l'Armistice de Villafranca, en 1859, Nice et la Savoie nous soient cédées par l'Etat Sarde cette fois avec l'accord des populations. Notre frontière des Alpes était fixée sur la ligne des crêtes mais sauf en face de Nice, au grand dam des populations de Tende et La Brigue, Napoléon III laissant à Emmanuel II la région frontière du Mercantour, son terrain de chasse favori. Un geste magnanime, bien dans la nature de l'Empereur, qui pouvait un jour coûter cher.

C'est ainsi que devant les renouvellements successifs de la Triplice nous devions, au début du siècle, développer nos fortifications des Alpes en particulier sur le Massif de l'Aution pour couvrir Nice dangereusement exposée. Heureusement en 1914 le Gouvernement italien devant une opinion publique contraire à ces alliances changeait de camp pour bientôt partir contre l'Autriche à la reconquête des terres irrédentes, en réalité vers son désastre de Caporetto dont les Alliés durent le tirer.

Mais je vous rappelle qu'en 1936 l'Italie fasciste se liant à l'Allemagne nazi nous obligeait à adapter et étendre nos fortifications réalisées dans les Alpes avant 1914 et que, le 10 juin 1940, Mussolini lançait des cols alpins à la curée d'une France déjà à demi-envahie des effectifs cinq fois supérieurs à notre petite armée des Alpes mais que par bonheur celle-ci bien commandée et entraînée contenait devant sa position principale de résistance. Enfin qu'en 1944, après notre débarquement en Provence, la Wehrmacht, à défaut de l'armée italienne neutralisée, s'étant accrochée au Massif de l'Aution il fallut y dépêcher en hâte, du front de Colmar, la 1re D.F.L., en mars 1945 pour, non sans perte, l'en chasser.

Tout cela pour vous montrer l'importance du Massif de l'Aution et l'intérêt des premières fortifications modernes réalisées par Gros-Long.

1914-1918

Mais revenons à 1914.

Comme il n'y a plus de menaces sur les Alpes, le commandant Gros-Long est affecté à la IIIme Armée devant Verdun.

Quand il y arrive le 1er janvier 1915 on y parle encore de la retraite prétendûment anticipée du XVe corps à l'automne 1914,

en réalité simple querelle de chefs, mais dont Paris s'était fait l'écho. Le discrédit jeté sur les Provençaux, — qui aura la vie dure —, le fait souffrir. Mais quand il aura décidé de faire part de l'incident au Félibrige celui-ci répondra qu'il est déjà informé !

1915 ! C'est l'année où, faute d'une artillerie lourde susceptible de créer une percée, toute l'Armée est immobilisée, certaines divisions entreprenant des attaques à objectifs limités quelquefois rien que pour la conquête d'un observatoire non sans que l'ennemi réagisse au même endroit ou dans un autre. Ainsi à Vauquois, aux Eparges en vue de la Woëvre ou au Bois le Prêtre aux abords de la route de Nancy à Pont-de-Mousson.

J'ai dit que le Génie était Arme et Service. Ici l'Arme c'est le bataillon dont les équipes construisent abris, réduits, P.C... Le Service, les gens chargés de l'approvisionnement en tous matériels. Gros-Long, à 53 ans, a passé l'âge du combattant de l'avant. Centralisant dans la zone des Etapes les besoins du champ de bataille il en sera le pourvoyeur. Et comme ces besoins sont énormes, il n'en fera jamais trop.

Heureusement il y a encore l'industrie de Nancy et de sa région. Il verra un à un les maîtres de forges et tous les chefs d'entreprises pour la production de l'outillage de terrassement, de ronce artificielle et de chevaux de frise, d'explosifs, de pompes et de groupes électrogènes, de matériels Decauville, renforçant les ateliers de villages par des territoriaux pour le débit de piquets et rondins de planches et de madriers. Et quand promu lieutenant-colonel fin 1915 il passera à la VII[e] Armée qui tient le front de Pont-à-Mousson aux Vosges il se fera lui-même industriel, créant plus de cent scieries et plusieurs tréfileries. Certaines entreprises lorraines d'aujourd'hui datent de la Première Guerre Mondiale... et de Gros-Long.

Mais le Génie de l'époque assure aussi équipement et fonctionnement des Transmissions. A la mi-1917 Gros-Long est mis à la disposition du savant général Ferrie, directeur de la Radiotélégraphie militaire. Et après un stage à Paris qui groupe pour la mise au point des derniers appareils réalisés par quelques hauts techniciens, il installe dans le plus grand secret — ses états de service font mention d'un emploi fictif — la liaison de la Tour Eiffel avec les grands commandements.

En août 1918, quand la contre-offensive alliée de Foch s'est

déclenchée, Gros-Long est réaffecté à Nice, cette fois comme directeur du Génie. Promu colonel fin 1919 il sera en même temps atteint par la limite d'âge de son grade.

Une retraite féconde : 1920-1932

Atteint par la retraite, le colonel Gros-Long n'est pas sans souci. Ses moyens sont réduits et il a une jeune famille. Heureusement il est parfaitement connu à Nice de milieux aussi divers que les entreprises du bâtiment et des travaux publics, la Presse, les cercles littéraires, les gestionnaires de la ville. Il y travaillera avec une infinie fécondité.

En 1920, il se fait expert immobilier mais ne le restera pas. Rapidement repris par sa passion d'écrire, il présentera pendant des années dans des quotidiens de Nice puis de Marseille et de Grenoble et dans des revues parisiennes des articles toujours très attendus du public non sans publier en 1922 une œuvre encore toute chaude de la Grande Epreuve : *Connaissance de la Guerre* sur laquelle je reviendrai dans un instant ainsi que le premier des trois romans de *La Cévenne embrasée.* Il a parcouru, notamment avec le Pasteur Arnal, fondateur du Club Cévenol, tous les chemins de la Vallée Borgne et de la Vallée Française.

En 1927, à la demande de Madame Mistral il publie la traduction du poème « Les Moissons » œuvre de jeunesse du Maître. Il en traduira ensuite les inédits.

En 1928, il entre comme adjoint chargé des travaux publics dans l'équipe municipale élue à Nice. Comme tel il entreprendra l'extension des réseaux d'une ville en brusque augmentation et la couverture du Paillon.

En 1930, il organise à Nice trois jours de festivités en l'honneur du centenaire de la naissance de Mistral, initiative qui sera imitée par toutes les capitales d'Oc. Enfin il publie deux ouvrages dont il avait accumulé les éléments depuis des années aussi différents que *La Rédemption d'une langue* pour la connaissance de l'œuvre de Mistral par les initiés et un petit livre *Au gai Royaume de l'Azur* rempli de photos mais dont les notations historiques et géographiques n'ont pu qu'inspirer les auteurs de guides touristiques.

Œuvre diverse comme vous le voyez. Trop diverse ! disaient ses amis parisiens regrettant de voir Devoluy disperser sa facilité entre trop de genres, certains même ajoutant : « Quel écrivain il eût fait, s'il ne s'était fourvoyé dans le Provençal ! »

Au cours de ces années, son père ayant été obligé de vendre la maison familiale de Chatillon-en-Diois, le colonel Gros-Long en faisait construire dans le même Chatillon une nouvelle que, disait-il, il avait gagnée celle-là « à la pointe de sa plume ». Parce que aimait-il à dire aussi : « Où sont nos pères est la patrie ».

Pierre-Paul Gros-Long disparut en 1932. Il avait juste 70 ans. L'été 1933 un médaillon à son effigie, fin visage coiffé du béret du paysan érigé par souscription sur sa maison natale était inauguré devant une imposante assistance.

Après la lecture d'une lettre de Gaston Doumergue et d'une autre de Paul Valéry, des personnalités des Lettres dont le capoulié en exercice Marius Jouveau, de la Presse, de l'Armée enfin du Département y prenaient la parole, tous pour dire les talents et mérites du disparu. Enfin eurent lieu l'après-midi une assemblée comme au Désert présidée par le pasteur Lauriol ancien de notre compagnie que Gros-Long avait bien connu et le soir, au cimetière, une cérémonie où, après que se s'eût fait entendre la chorale de Genève le pasteur Arnal prononçait les dernières prières.

CONNAISSANCE DE LA GUERRE :

Essai d'une doctrine positive

J'en viens maintenant à « Connaissance de la Guerre ».

Suite de réflexions sur la Guerre 1914-1918 cet ouvrage est un véritable réquisitoire sur la doctrine qui a présidé à la préparation de notre Armée avant 1914 et au déroulement de ses opérations jusqu'à l'été 1918.

Pour une rapide compréhension de ces réflexions, j'en ai séparé critiques et recommandations. Et le rappel des données techniques de la Première Guerre Mondiale, bien connues ne devrait pas vous rebuter.

Le colonel Gros-Long rappelle que le dernier soldat allemand parti du sol de France en 1873, le général Sere de Rivières, directeur central du Génie, sous le gouvernement de Freycinet,

homme de science et homme d'Etat, faisait adopter un programme de fortifications rationnel des régions suivantes :

— en frontière : les Flandres de Lille à Maubeuge, les Hauts de Meuse de Verdun à Toul, les Vosges d'Epinal à Belfort.

— en arrière : la falaise de Champagne de la Féré à Laon et à Reims, le Plateau de Langres de Langres à Dijon.

C'était partout un ensemble d'ouvrages détachés, accrochés à des régions présentant des obstacles naturels et destinés à couvrir la concentration des Armées et à les soutenir en cas de retraite enfin à canaliser l'avance ennemie. L'essentiel de ces fortifications était terminé en 1880.

Or à partir de cette date, dit l'auteur, les conceptions commençaient à évoluer pour changer radicalement à partir de 1884 quand on eut traduit *Von Kriege, De la guerre* où Clausewitz déclarait la primauté des grandeurs morales le courage, l'abnégation, etc... sur les forces matérielles et prônait le coup droit, rapide et brutal sur l'armée adverse en vue de sa totale destruction. Déjà enclins non sans raison à attribuer nos défaites de 1870 à la passivité des chefs de l'époque, les nouveaux théoriciens militaires français, bientôt séduits par la doctrine du prussien l'adoptaient et, pire que cela, l'aggravaient parce que si l'Allemand n'écartait pas les forces matérielles, ils en niaient, eux, toute valeur. C'était l'offensive à outrance, tambours battants, dogme dont le représentant le plus connu reste le colonel de Grandmaison, professeur à l'Ecole de Guerre qui sera tué pendant cette guerre. Les ouvrages fortifiés, disait-on, sont des nids à projectiles, aspirent les effectifs, entravent la liberté de mouvement. Ils allaient faire les frais de la nouvelle doctrine. On déclassait ceux de Champagne et du Plateau de Langres. On réduisait les effectifs des autres au niveau du gardiennage consentant avec peine, à l'apparition de l'obus à torpille, à les conforter.

Qu'arriva-t-il alors, continue Gros-Long ?

En août 1914, nos Armées se lançant aux frontières chacune pour son compte, sans couverture ni réserves, allaient fondre dans des combats de rencontre avec l'ennemi en Lorraine, dans les Ardennes et à Charleroi où elles s'étaient portées à l'invasion de la Belgique et refluer. Les ouvrages des Flandres dont ceux

de Lille étaient abandonnés laissant en l'air la place de Maubeuge qui mal défendue se rendait. Quatre-vingt généraux étaient limogés. Mais toute la hiérarchie et la troupe enseignée depuis trente ans dans une doctrine aventureuse ne pouvaient qu'en rester imprégnées.

Devant nos revers aux frontières on prescrivait la retraite générale jusqu'à la Marne, lorsque Von Kluck au lieu de marcher sur Paris était surpris fonçant sur nos armées, allant en fait s'abîmer dans la nasse tendue par celles-ci et, pour comble, se faire contre-attaquer sur l'Ourcq par une armée Maunoury couvée à Paris par Galliéni, commandant le camp retranché. Parfait exemple, dit l'auteur, — qui n'a pas un mot pour Joffre —, d'une liaison qui eut pu et dû être générale entre armée de campagne et région fortifiée. Et l'auteur refait la campagne de 1914 dans l'hypothèse où les fortifications des Flandres et de Champagne restées intactes, nos armées en retraite s'y seraient raccrochées, poursuivant les Allemands se repliant après la Marne mais seulement jusqu'à l'Aisne y organisaient une position, se défendant à coup de grenades et de crapouillots et s'étendaient en direction de la mer. Faute de canons lourds et de munitions nous ne pouvions de nulle part les déloger. Toute la France du Nord et du Nord-Est, industrielle, était envahie.

Qu'à cela ne tienne ! renchérit Gros-Long d'une plume de plus en plus acérée. En 1915 on lançait des actions meurtrières pour des gains de terrain minimes comme à l'Hartmanwillerkopf, aux Eparges, en Artois, en Champagne enfin où, — comble de l'obstination —, pour exploiter la brèche faite par le couple infanterie-artillerie on engageait des régiments de cavalerie à travers les tranchées bouleversées et les barbelés. Ils n'en revenaient pas. Les dix divisions de cavalerie étaient démontées. Enfin quand le 21 février 1916 se déclenchait l'attaque allemande sur Verdun pour saigner à mort l'armée française l'ennemi trouvera celle-ci à découvert. Quant aux forts on en avait enlevé l'armement pour les distribuer aux unités. Ainsi Douaumont tombait le 25.

Et il revient à Pétain, nommé le 26 au commandement de l'armée de Verdun, d'avoir prescrit la réoccupation et le réarmement immédiats des ouvrages. Alors seule la soif aura raison du fort de Vaux et l'attaque allemande viendra mourir devant celui de Souville.

1917 ressemblera à 1915 la lassitude en plus. Il faudra attendre l'été 1918 et la contre-offensive générale alliée mûrie par Foch, — coups de boutoirs exercés d'un bout à l'autre du champ de bataille mais tous concentriques —, pour que nous voyions le commencement de la fin.

Et Gros-Long de définir ce qu'il appelle une doctrine positive de la guerre c'est-à-dire fondée sur l'observation et le raisonnement, l'imagination scientifique. Il ne s'agit de nier l'importance du moral qui doit au contraire imprégner tous les personnels concourant à la lutte. Mais le courage ne saurait se passer d'un support, le support des armes et, parmi celles-ci, des mieux adaptées, des plus perfectionnées. On a considéré jusqu'ici la guerre comme un art. C'est une science. Or chaque science induit et toutes sont liées par des lois de succession. Et il s'étend sur les perspectives ouvertes aux Armées par les sciences.

Les campagnes du passé doivent certes être étudiées et l'on peut s'étonner que ni en France ni en Allemagne on ait retenu du Premier Napoléon son génie de la manœuvre. Seul le débouché, le 18 juillet 1918, des chars du général Etienne de la forêt de Villers-Cotterets a constitué un « événement » au sens napoléonien c'est-à-dire la surprise. Mais à chaque guerre tout change, les circonstances, les hommes et, bien sûr, les matériels. Or si aucune innovation technique importante n'est intervenue jusqu'à la moitié du XIX^{e} siècle, sont apparus à ce moment vapeur puis électricité, téléphone et T.S.F., camions et avions et pour ce qui est plus spécifiquement des armées la fortification de campagne et les engins de terrassement, le blindage et le camouflage, les appareils d'observation et de tir. Mais on n'a pas intéressé assez tôt l'industrie à leur développement. On a dû improviser en pleine bataille.

La raison de ce retard ? Tout simplement que l'Ecole de Guerre et le Centre des Hautes Etudes Militaires ne comportaient que des cadres nourris exclusivement des humanités classiques écartant délibérément les techniciens incapables selon eux, en raison de leurs spécialités, de s'élever aux idées générales. Le sapeur était relégué dans la zone des étapes, écouté quand il venait en liaison aux états-majors d'une oreille distraite.

Ces hommes, au demeurant dévoués, étaient d'une ignorance crasse confondant mine et sape, n'ayant aucune idée de la tyrannie du terrain et de l'organisation d'une position, du tir indirect,

tâtonnant quand ils auraient dû avoir des précisions sur les possibilités de toutes armes et matériels divers.

Il n'aurait pu en être autrement que si les cadres appelés aux hauts commandements ou états-majors avaient accompli non de simples visites mais des stages d'une année dans chaque grade dans les grandes entreprises et les autres armes. En temps de paix alors que les chefs à tous niveaux sont absorbés par le règlement de problèmes mineurs et la paperasse, tous les cadres mobilisables devraient être réunis à leur place de guerre, des équipes de techniciens parfaitement informés des possibilités de l'industrie leur étant adjointes.

Et Gros-Long conclut : « Au pays de Descartes et d'Auguste Comte les combattants devraient trouver à chaque apparition d'une découverte des raisons de confiance ».

Un tel réquisitoire, un ton aussi incisif qui n'était pas sans rappeler celui employé par Devoluy au Félibrige n'étaient pas, vous vous en doutez, sans provoquer de vives réactions au sein de l'Armée. J'ignore lesquelles exactement. Mais il n'est pas difficile de les deviner.

Connaissance de la Guerre n'était qu'un plaidoyer « prodomo ». C'est bien l'offensive à tous les échelons qui a permis la Première victoire de la Marne et même la deuxième. Et ce ne sont pas les premiers chars, faiblement armés et se déplaçant à l'allure de l'homme au pas qui ont fait la décision en 1918. Entre temps nous fûmes certes réduits à la défensive. Mais se défendre ne consiste pas à subir mais encore à se battre. On s'est battu pendant quatre ans. Enfin si responsabilités il y avait, celles-ci devaient être partagées par les gouvernements d'avant-guerre dont les membres dépourvus aussi de culture scientifique ne s'étaient guère intéressé à l'équipement de notre Armée. La majorité des opinions ne pouvait cependant que rejoindre Gros-Long dans son jugement que la connaissance de l'organisation d'une position eût au moins limité les pertes et son admiration pour la génération formée avant 1914.

Mais plus intéressant est-il de voir si des recommandations du type de celles de Gros-Long ont été entendues.

En ce qui concerne la France on ne saurait le prétendre.

Heureusement Eisenhower était parfaitement rôdé aux procédés du « management » et son état-major comprenait de nombreux cadres de grandes firmes. Il allait de main de maître diri-

ger la mise sur pied de l'armée des Etats-Unis et les opérations alliées à l'Ouest. Encore faut-il faire remarquer que les chefs de ses grandes et petites unités, forts de la puissance de leurs matériels s'employaient habituellement, mais quelquefois sans succès, à écraser l'ennemi retranché plutôt que de le manœuvrer. Ainsi en 1944 à Cassino et même Gerardmer. Il faut allier puissance et mouvement. Mais il s'en fallut de peu que Gros-Long connût le pas de géant accompli par la science et la bombe d'Hiroshima.

Que dirait-il aujourd'hui du renforcement de celle-ci et de l'accumulation des armes nucléaires ? Serait-il partisan, pour leur interception, de nouvelles technologies ? Ou bien sa conscience qui était à la hauteur de son savoir s'en remettrait-elle aux psychologues et aux politiques ?

LA CEVENNE EMBRASEE

Il ne me reste plus qu'à vous rappeler *La Cévenne embrasée,* ensemble de trois romans *Le Psaume sous les Etoiles* (1922), *Le Voilier d'amour* (1927), *Sous la Croix* (1931), greffés sur les événements déroulés pendant le siècle où s'est étendue la Révocation de l'Edit de Nantes, les actions des deux premiers romans se situant en Cévennes, celle du troisième : partie en Dauphiné, partie en Cévennes.

Dans la très riche fresque qu'il a dressée des œuvres littéraires, inspirées par les Cévennes, Monsieur André Fabre, correspondant de l'Académie n'a pas moins d'une douzaine de pages pour recommander *La Cévenne embrasée,* œuvre qu'il dit injustement oubliée.

Pour caractériser l'œuvre en quelques mots, je dirais que les deux premiers ouvrages qui encadrent la période insurrectionnelle se rattachent au roman traditionnel d'aventure. Que le dernier, empreint de l'action apaisante d'Antoine Court après l'insurrection et, comme tel, le plus important, s'apparente plutôt au roman psychologique tel que l'a honoré un Marcel Prévost, ami de l'auteur. Mais que tous également respectueux de l'Histoire et du paysage cévenol, emplis tour à tour d'émotions tendres ou violentes sont également attachants, poignants même.

La Preuve ? Les Cévenols toujours heureux qu'on leur parle du pays, de son passé et de ses gens ont, à ma connaissance, fait un chaleureux accueil à *La Cévenne embrasée.* Et l'étonnement de quelques « reboussiers » qu'on ait pu plaquer de jeunes amours sur une trame de malheurs n'a pas entamé cet accord populaire. La Trilogie de Devoluy a largement circulé entre les familles et meublé leurs veillées jusqu'à la dernière guerre. Aujourd'hui les plus âgés ne l'évoquent pas sans attendrissement !

Si l'œuvre est aujourd'hui oubliée, les raisons en sont, certes, la coupure de la guerre et l'abondance des œuvres tirées des Cévennes depuis 1945 notamment les témoignages de notre confrère Monsieur Vielzeuf sur la Résistance, mais plus simplement l'épuisement, dès avant 1939, de l'édition originale. Edition non encore renouvelée.

Une nouvelle édition devrait permettre à *La Cévenne embrasée* de reprendre sa place à côté des livres d'Histoire, ou mieux, comporter, en avant-propos, un condensé des faits de religion en Dauphiné et Cévennes à partir des prémices de la Réforme.

UN ETRE SUPERIEUREMENT DOUE

Je ne peux pour finir m'empêcher de revenir d'un mot sur le cas assurément peu banal du colonel Gros-Long dit Devoluy.

A-t-il été retardé dans son avancement ? Ne lui a-t-on pas fait payer ses garnisons méridionales et sa distraction au profit du Félibrige ? Ce n'est pas douteux. Les Ministres passent, les bureaux restent. C'est bien connu.

Mais les faveurs dont il a bénéficié ne suffisent pas à expliquer sa capacité à mener de front deux carrières.

Fidèle et fraternel, pourvu de multiples talents, le très honorable colonel Gros-Long, écrivain militaire et ce qui est plus rare militaire écrivain, était à tous points de vue supérieurement doué. Comme j'aurais voulu le connaître !

BIBLIOGRAPHIE

Etat des services du colonel Gros-Long.
La vie et l'œuvre de P. Devoluy (1932), Léon Teissier.
Histoire du Félibrige 1876-1914 et 1914-1946, René Jouveau.
La France latine n° 1980-81, P. Devoluy exégète de Mistral.
Commémoration de P. Devoluy (1933).
Connaissance de la Guerre (1922), colonel Gros-Long.
Histoire Universelle des Armées, 4e volume.
La Bataille des Alpes en 1940, général Plan.
Annuaire de la 1re D.F.L.
Les Guerres de Religion (1979), Pierre Miquel.
Histoire du Dauphiné, Collection d'Histoire Régionale.
Histoire du Languedoc, Collection d'Histoire Régionale.
Les Cévennes. De la montagne à l'homme, Direction P. Joutard.
Au cœur de la Cévenne avec ses écrivains, A. Fabre.
La Cévenne embrasée, 3 volumes.
Témoignages.

LE MEREAU DE COMMUNION DE L'EGLISE REFORMEE DE NIMES

par M. Charles DELORMEAU,
Correspondant

Au début de l'année 1870, un membre de l'Académie du Gard, l'abbé Azaïs, aumônier du lycée de Nimes, montra à son confrère Germer-Durand, bibliothècaire de la ville, un petit jeton de plomb, de forme ovale, présentant d'un côté les armes de Nimes et de l'autre un cœur percé par des poignards, sur lequel sont posés des rayons formant une croix et entouré d'une légende que l'usure de la pièce avait rendue indéchiffrable. Germer-Durand pensa « que c'était le méreau de quelque confrérie du Sacré-Cœur établie à Nimes, au XVII[e] siècle, par les Jésuites ».

Au mois de septembre suivant, un numismate distingué, M. J. Rouyer, en voyage dans le Sud de la France, vint visiter le médailler de la bibliothèque de Nimes. Au cours de la conversation, il montra un jeton semblable à celui d'Azaïs mais en parfait état, ce qui permit à l'éminent conservateur de lire la légende : « Christ, soleil de justice ». Le fait que celui-ci était en français l'amena à changer d'avis et à conclure qu'il s'agissait d'un méreau non pas catholique mais protestant. Vu l'intérêt local que cette pièce présentait, le visiteur en fit don au médailler de la bibliothèque.

Relatant cette découverte dans les « Mémoires de l'Académie du Gard » de l'année 1871 (p. 164-165), Germer-Durand terminait en posant à ses confrères de la compagnie qui étaient membres de la Société de l'Histoire du Protestantisme français

cette question : « A quelle corporation protestante de Nimes [ce jeton] a-t-il appartenu ?... Le Consistoire de Nimes, ou le Collège des Arts, ou le Bureau de l'Hôpital n'avait-il pas de jetons de présence ? ».

Cette réponse fut donnée seulement dix-sept ans plus tard par E. Delorme, dans un article paru en 1888 dans le tome XXXVII du Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. Après avoir décrit le méreau, l'auteur avoue (p. 373) que la réponse ne lui paraît pas facile à donner car plusieurs numismates à qui il avait communiqué ce jeton, n'avaient pu s'accorder ni sur son origine ni sur son emploi. L'un d'eux pensait que c'était un méreau catholique, appuyant son opinion sur ce que le symbole imagé du Sacré-Cœur de Jésus n'avait jamais été, au moins à sa connaissance, employé dans les Eglises de la Réforme ; les autres croyaient que cette pièce avait été frappée par les huguenots et Delorme se rangeait à cette dernière opinion. H. Gelin, dont l'étude sur « Le Méreau dans les Eglises réformées de France », parue en 1891 est un ouvrage capital qui fait toujours le plus autorité en la matière, avoue (p. 97) que malgré le caractère calviniste de la légende, il lui paraît difficile d'affirmer que ce jeton soit le méreau de Cène des réformés de Nimes. Quant à Blanchet, il se contente, dans son Manuel de numismatique (tome III, Paris, 1930) de citer sans explications Nimes dans sa liste des méreaux protestants connus. Pour notre part, faute de preuves, nous ne saurions émettre un avis catégorique et nous nous rangeons à la prudente réserve de Gelin.

Quoi qu'il en soit, l'Eglise réformée de Nimes fut une des premières à utiliser des méreaux, appelés aussi « marreaux » ou « marques », et les registres du Consistoire contiennent de nombreuses mentions qui le prouvent :

La première, du 13 décembre 1562, nous apprend que le pasteur La Source avait remis dix-sept « marques » au diacre Triate pour qu'il les distribue. Le 29 décembre 1581, il est ordonné au trésorier de payer quinze sols à M^{e} Jehan Botilhe, potier d'étain, pour deux livres et demi de « marreaux » qu'il a baillés » pour la Cène et le 6 avril 1588 il est décidé que les « marques » de la Cène seront refondues « à plus petite forme » pour la prochaine cène et pour l'avenir. Au siècle suivant, le 13 décembre 1623, charge est donnée de faire faire 800 marreaux et le 29

décembre 1645 on achète un moule servant à faire les « marreaux » pour le prix de 15 livres.

D'autres décisions du Consistoire ont trait à leur distribution ; nous citerons les plus caractéristiques : celle du 5 mai 1561 donne les noms des diacres qui sont chargés d'aller catéchiser dans les divers quartiers avant la Cène. Le 14 mai 1578 « il est arrêté qu'on ne donnera point [de] marreaux à ceux qui n'auront [pas] été catéchisés, excepté les gens de lettres pour recevoir la sainte cène. On entendait par « gens de lettres » ceux qui savaient lire. Le 22 avril 1620, il est « délibéré que personne ne sera admis à recevoir le saint sacrement sans le méreau. Ce qui sera publié ».

L'Eglise de Nimes ne fut pas la seule de l'actuel département du Gard à avoir utilisé des méreaux ; nous citerons également celles de Montdardier, de Saint-Jean-de-Gardonnenque, de Codognan, d'Aujargues, de Sumène, de Gallargues et d'Anduze dont, malheureusement aucun spécimen de jetons n'est parvenu jusqu'à nous.

Les quelques citations relevées dans les registres des Consistoires de Nimes et dans ceux d'autres Eglises précitées ne nous renseignent que partiellement sur l'usage des méreaux et, pour avoir une information plus complète, il est nécessaire d'élargir notre enquête au reste de la France. Cependant, loin de nous lancer dans les détails, province par province, ce qui allongerait inutilement notre propos, nous nous contenterons de faire la synthèse des résultats obtenus jusqu'ici.

Remarquons tout d'abord que d'après Littré, le mot « méreau » vient du bas-latin *merallus*, dont l'origine est inconnue. Il se rencontre du reste peu dans les registres des Consistoires lesquels emploient plus souvent, surtout dans le Midi de la France, celui de « marque » ; on disait aussi, nous l'avons vu, « marreau » et quelquefois « marron ».

Ce sont Calvin et Viret qui, dès le 30 janvier 1560, proposèrent en ces termes au Conseil de Genève l'utilisation des méreaux :

« ...[il] serait bon que pour éviter le danger de ceux qui profanent la cène, lesquels on ne peut tous connaître, il serait bon de faire des marreaux et que advenant le jour de la cène chacun allat prendre des marreaux pour ceux de sa maison qui seraient instruits et les étrangers qui viennent ayant rendu témoignage

de leur foi en pourront aussi prendre et ceux qui n'en auront point n'y seront pas admis... », mais cette suggestion ne fut pas retenue et il n'y eut jamais de méreaux dans l'Eglise de Genève, ni même dans celles des autres communautés protestantes suisses.

Calvin n'en abandonna pas pour autant son idée et, dans une lettre non datée mais probablement de 1561, adressée « aux fidèles de France », il leur recommanda d'établir un contrôle pour ceux qui voulaient communier.

Son conseil fut suivi par l'Eglise du Mans qui, dès octobre 1561, décida de faire fabriquer des méreaux, puis, l'année suivante, par celle de Nimes, ainsi que nous l'avons déjà vu.

L'usage se répandit assez rapidement dans diverses provinces de France : Angoumois, Poitou, Guyenne, Saintonge, Languedoc mais nous ne connaissons aucun méreau cévenol, ceux que l'on a retrouvés étant du type saintongeais ou agenais.

Le territoire de chaque Eglise locale était divisé en « quartiers » placés chacun sous la responsabilité d'un « ancien » et les Consistoires censuraient les membres de la communauté dont la piété ou la conduite n'étaient pas absolument irréprochables. Aussi, avant chaque service de communion, qui avaient lieu quatre fois par an (à Pâques, à la Pentecôte, en septembre et à Noël et deux dimanches consécutifs chacun), ceux qui voulaient y prendre part devaient se munir d'un méreau qu'ils allaient chercher chez l'ancien de leur quartier pour prouver qu'ils appartenaient bien à la communauté, n'avaient fait l'objet d'aucune censure, qu'ils avaient assisté aux séances de catéchisme et contribuaient, dans la mesure de leurs moyens, aux diverses charges de l'Eglise. Ils le remettaient à l'ancien de service près de la table sainte au moment de recevoir le pain et le vin. Dans les villes, les méreaux étaient le plus souvent distribués à l'entrée du temple, avant le culte.

L'emploi des méreaux semble avoir disparu en France après la révocation de l'édit de Nantes (1685) ; il fut repris au XVIII^{e} siècle au fur et à mesure que les Eglises se réorganisaient officieusement.

Dans certaines localités de Saintonge et du Poitou, il se perpétua jusqu'aux environs de 1850.

La plupart des méreaux sont en plomb, coulés dans des moules. Leurs attributs sont presque toujours en relief ; leur

gravure est assez naïve et grossière, les lettres et les chiffres souvent retournés ou inversés. Ces imperfections s'expliquent par le fait qu'ils étaient en général fabriqués par les anciens de l'Eglise, quelquefois par des potiers d'étain, comme à Nimes. Tous sont ronds, à l'exception de celui de Nimes qui, nous l'avons vu, est ovale.

Sur une soixantaine de types ou variétés connus, plus des deux tiers appartiennent au Poitou.

Certaines Eglises utilisèrent successivement plusieurs modèles ; le plus souvent ce n'étaient que des variantes mais parfois ils étaient totalement différents.

On distingue deux types principaux de méreaux français : celui « au berger » et celui « à la coupe » ; quant aux autres, leurs motifs sont des plus divers et se prêtent difficilement à une classification.

Le type « au berger » fut en usage dans le Sud-Ouest, depuis la Saintonge jusqu'à l'Agenais ; on en connaît plusieurs variétés qui semblent dériver d'un archétype du XVI[e] siècle qui n'est pas parvenu jusqu'à nous. La plupart sont en plomb et leur diamètre varie entre 29 et 34 millimètres. Chaque variété était commune à toute une région, l'Eglise locale où ils étaient en usage étant désignée par une ou deux lettres, frappées au poinçon à l'avers ou au revers.

Le modèle le plus ancien que l'on connaisse est celui du Bordelais. La gravure en est assez fine et dénote certaines qualités artistiques chez son auteur. D'un diamètre de 29 milimètres, il présente à l'avers un berger sonnant de la trompe pour rassembler son troupeau ; en haut, une croix grecque à laquelle est attachée une oriflamme ; à l'arrière plan, des arbres. Au revers, un soleil surmontant une Bible ouverte ; sur la page de gauche est inscrit : NE CRAINS POINT PETIT TROUP*U* et sur celle de droite : ST LUC C*E* XII 32. La forme de l'U indique qu'il n'est pas antérieur au milieu du XVII[e] siècle.

Ce type, avec quelques variantes, a été retrouvé en Saintonge ; d'un diamètre de 30 millimètres, il est d'un dessin moins soigné et une erreur a fait inscrire, comme numéro de verset, 82 au lieu de 32.

On connaît d'autres variétés, du XVIII[e] siècle, reproduisant le même thème, mais chacune avec des différences encore plus

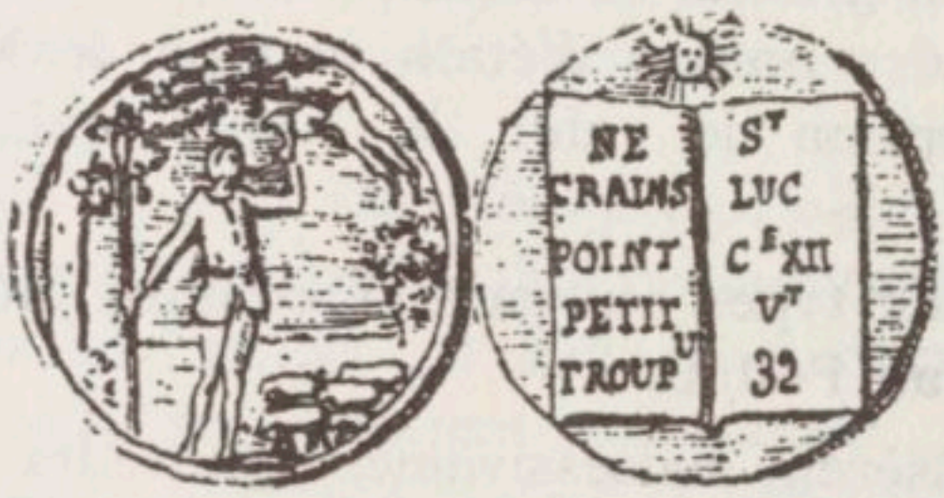

1. Bordelais

2. Gemozac

3. Montalbanais

4. Pamproux

5. Prailles

6. Lusignan

7. Lezay

8. Beaussais

Les 2 planches sont extraites de : Charles Delormeau, *Les méreaux de communion des églises protestantes de France et du Refuge*, Musée du Désert, Le Mas Soubeyran, Mialet en Cévennes, 1983.

9. Paris. Eglise de Madame

10. Nîmes

11. Mazamet

12. Saint-Maixent

13. Jonzac

14. Oberseebach 15. Bischwiller 16. Erlangen 17. Amsterdam

grandes et d'une facture plus rustique, dans le Montalbanais et dans l'Agenais.

Le type « à la coupe » se rencontre presqu'exclusivement dans le Poitou et principalement dans la région de Melle.

Il est presque toujours en plomb et quelquefois en alliage de plomb et d'étain où le premier métal domine. Son diamètre varie entre 19 et 25 millimètres. D'un dessin en général grossier et maladroit, les lettres et les chiffres fréquemment inversés ou retournés.

Bien que les registres de certains Consistoires en fassent mention dès la fin du XVI[e] siècle et jusqu'aux approches de la révocation de l'édit de Nantes, on n'en a pas retrouvé de spécimens antérieurs au XVIII[e] siècle. Certains sont datés ; le plus ancien, celui de Chey, porte le millésime 1745 et le plus récent, celui de Chenay, l'année 1821.

A l'avers, la coupe, dont la forme varie et dont parfois seul le profil est en relief, est presque toujours entre deux morceaux de pain de communion. Au revers, les initiales et quelquefois même le nom en entier de l'Eglise où ils étaient en usage, disposés généralement entre un cercle central et le bord, ou horizontalement avec une date.

Parmi les méreaux de « types divers », qui sont presque tous en plomb et de forme ronde et varient par leurs dimensions et les attributs qui figurent à l'avers et au revers, nous nous contenterons de citer à titre d'exemples, outre celui de Nimes déjà décrit, celui de Mazamet, qui porte en son centre un coq avec, au-dessus, un H (Hautepoul) et au-dessous un M (Mazamet) ; de chaque côté, trois étoiles à cinq branches. Le coq a été emprunté au blason de la ville, qui l'avait pris elle-même aux armes parlantes des seigneurs d'Hautepoul (poul signifiant coq dans le dialecte du pays), protecteurs de la cité. Celui de Jonzac porte à l'avers l'inscription : MON DIEV MON VNIQVE SAVVEVR ; au revers ECOVTE MOI. I[e] TE PRIE et au-dessous JONZAC. Celui de Cozes a sur une face le nom de l'Eglise : COZE (sans S) et sur l'autre DIEV ME CONDVIT.

Il y eut aussi des méreaux dans plusieurs Eglises d'Alsace, province qui ne fut rattachée à la France qu'en 1648, en vertu des traités de Westphalie. Bien que les protestants y appartinsent en grande majorité au luthéranisme, il y avait néanmoins un certain nombre d'Eglises réformées ; plusieurs étaient des

communautés françaises composées en partie de réfugiés et de Suisses francophones ; d'autres étaient de langue allemande.

L'Eglise réformée d'Oberseebach possède des méreaux de trois types différents, mais tous de forme octogonale (carrés aux coins coupés). Deux sont en laiton, avec une coupe, le troisième en fer, avec seulement les lettres B S T. L'Eglise réformée de Bischwiller conserve également des jetons de communion, de forme ronde, les uns en laiton et les autres en fer. L'Eglise réformée de Sainte-Marie-aux-Mines eut aussi les siens, mais aucun spécimen n'est parvenu jusqu'à nous.

Les protestants qui, pour échapper aux poursuites et aux persécutions quittèrent la France, d'abord au XVI[e] siècle, puis dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, et allèrent à l'étranger, y fondèrent des communautés. Ces « Eglises du Refuge » furent organisées sur le modèle de celles de leur pays d'origine, dont ils conservèrent, tout au moins pendant la première génération. la langue et les coutumes. C'est ainsi qu'il y eut aussi des méreaux dans la plupart des Eglises françaises d'Angleterre, des Pays-Bas, d'Allemagne et du Danemark et dont, en général, l'usage s'en perpétua plus longtemps qu'en France.

Pour terminer, nous devons attirer spécialement l'attention sur le fait qu'à l'exemple des Eglises réformées françaises beaucoup de communautés presbytériennes ou libres d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande et même du Canada et des Etats-Unis utilisèrent, certaines dès le XVI[e] siècle, des jetons appelés *tockens* (gages de communion) et que la plupart remplacèrent dans la seconde moitié du XIX[e] siècle par des cartes de communion comportant le nom du fidèle, mais il ne faut pas confondre ces *tockens* avec les méreaux des Eglises du Refuge.

L'ACADÉMIE DE NIMES AU 31 DÉCEMBRE 1983

Président d'honneur : M. Guy PIGOULLIE, préfet, commissaire de la République dans le département du Gard.
Président : M. Victor LASSALLE.
Vice-président : Pierre ABAUZIT.
Secrétaire perpétuel : M. Pierre HUGUES.
Secrétaire-adjoint : M. Félix VILLENEUVE.
Trésorier : M. Paul BLANC.
Trésorier-adjoint : M. Lucien FRAINAUD.
Archiviste : M. le docteur Edouard DROUOT.
Archiviste-adjoint : M. André NADAL.

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

Mgr FLECHIER
Jean-François SEGUIER
Mgr de BECDELIEVRE
N. RIBOULET
Mlle Alice DUMAS
N. DEVEZE
Mgr de VILLEPERDRIX
Jacques SAGNIER
Henry BAUQUIER
Marquis de LORDAT
Jules DAVE

MEMBRES HONORAIRES

1964 Hans Guenther WEBER (Dr), Oberstadtdirektor, 3300 Braunschweig - Rathaus (Rép. Féd Allemande).

1970 M. de MORI, professeur au Lycée Scipion Mafféi de Vérone, adjoint au Maire de Vérone, via Arsenale, Vérone (Italie).

1972 André FRAIGNEAU, homme de Lettres, ancien membre non résidant, 9, rue Saint-Romain, 75006 Paris (6e).

1977 Jean-Baptiste AQUARONE, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines (honoraire), 4, boulevard Berthelot, 34000 Montpellier (Hérault).

1978 René JOUVEAU, ✻, ancien capoulié du Félibrige, 28, rue Maréchal Joffre, 13100 Aix-en-Provence (B. du Rh.).

1981 M. le Maire de Nimes, membre d'honneur ès qualités, Hôtel de Ville, 30000 Nimes (Gard).

1982 Mme Frédérique HEBRARD (Mme Louis VELLE, née CHAMSON), Coin Perdu, Hameau des Bures, 78630 Orgeval (Seine-et-Oise).

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS

comprenant 36 académiciens résidant à Nimes

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens	Prédécesseurs
1	28-02-1947	Jean BRUNEL, O ⚜, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Montpellier, 23, rue Rouget-de-L'Isle, 30000 Nimes (Gard).	Franck Rouvière
2	27-05-1949	Jean PARADIS, ✻, 39-45, méd. résistance, docteur en médecine, 12, avenue Feuchères, 30000 Nimes (Gard).	Henri Pertus
3	24-03-1952	Edgar TAILHADES, avocat honoraire, ancien bâtonnier, sénateur du Gard, président du Conseil Régional, La Costette, route de Beaucaire, 30000 Nimes (Gard).	Lieut.-col. Igolen
4	26-12-1952	Henri de REGIS, viticulteur, 14, rue du Chapitre, 30000 Nimes (Gard).	Professeur Bernard Latzarus
5	11-03-1955	Jean THEROND, entomologiste, 41, rue Séguier, 30000 Nimes (Gard).	Dr Reynaud
6	11-03-1955	Pierre HUGUES, ✻, C. ⚜, Ch. Arts et Lettres, Ch. Mérite agricole, Ch. Mérite sportif, censeur honoraire du Lycée Alphonse-Daudet, conservateur des Antiquités et Objets d'Art du Gard, majoral du Félibrige, 13, rue Briçonnet, 30000 Nimes (Gard).	Chanoine Chabot
7	19-05-1959	André NADAL, O. ⚜, professeur de Lycée honoraire, 5, rue d'Albenas, 30000 Nimes (Gard).	Marcel Coulon
8	17-03-1961	André BERNARDY, chef de Centre adjoint à l'E.D.F. en retraite, 13, rue Briçonnet, 30000 Nimes (Gard).	Jean Gibelin
9	9-06-1961	Jean ROGER, Ch. Ordre national du Mérite, juge honoraire, 18, rue Pasteur, 30000 Nimes (Gard).	Me Enjoubert

10	9-02-1962	Claude ESCHOLIER, ⚜ 39-45, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts, 731, chemin Mas de Roulan 30000 Nimes (Gard).	Don Sauveur Paganelli
11	18-12-1964	Edouard DROUOT, docteur en médecine, 38, rue Montaury, 30000 Nimes (Gard).	Georges Livet
12	12-03-1965	Lucien FRAINAUD, ⚜⚜, O. Mérite agricole, directeur honoraire de la Mutualité agricole, 1, avenue du Cadereau, 30000 Nimes (Gard).	André Modeste
13	11-02-1966	René PANET, ✻, président de chambre de Cour d'Appel (honoraire), 23, rue Pradier, 30000 Nimes (Gard).	Me Emmanuel Lacombe
14	22-11-1968	Joachim DURAND, O. ✻, C. Ordre national du Mérite, directeur honoraire au Ministère de la Marine nationale, 27, rue de la Servie, 30000 Nimes (Gard).	Etienne Velay
15	7-11-1969	Jacques LARMAT, ⚜⚜, professeur agrégé de Sciences naturelles (honoraire), 39, rue Rouget-de-L'Isle, 30000 Nimes (Gard).	Aimé Flaugère
16	19-12-1969	Félix VILLENEUVE, Ch. Ordre national du Mérite, O. ⚜⚜, professeur agrégé des Sciences naturelles (honoraire), 19, rue de Barcelone, 30000 Nimes (Gard).	Henri Barnouin
17	23-04-1971	Victor LASSALLE, Ch. Arts et Lettres, conservateur des Musées d'Art et d'Histoire de Nimes, 66, impasse de la Vaunage, 30000 Nimes (Gard).	Jean Douël
18	10-11-1972	Alice FERMAUD, O. ⚜⚜, professeur agrégé d'italien (honoraire), 4, rue Jeanne-d'Arc, 30000 Nimes (Gard).	Pasteur Raoul Lhermet
19	23-03-1973	Aimé VIELZEUF, ⚜ 39-45, médaille du Combattant, médaille du Combattant volontaire de la Résistance, professeur honoraire, 80, avenue Jean-Jaurès, 30000 Nimes (Gard).	Professeur André Dupont
20	5-10-1973	Maurice ALIGER, historien de la Vaunage, 2, rue Fléchier, 30000 Nimes (Gard).	Roger Chastanier
21	22-01-1975	Marcel FONTAINE, avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 28, rue Fénelon, 30000 Nimes (Gard).	Robert du Colombier
22	13-07-1977	Pierre ABAUZIT, O. ✻, officier aviateur en retraite, 13, rue Trajan, 30000 Nimes (Gard).	Robert Lafont

23	15-09-1977	René ANDRE (abbé), 15, rue Ménard, 30000 Nimes (Gard).	Chanoine René Thibon
24	8-06-1978	Jean LAURET, docteur en médecine, 4, rue Montjardin, 30000 Nimes (Gard).	Pasteur Paul Brunel
25	11-01-1980	Guy DUPRE, docteur ès lettres, professeur au Lycée Alphonse-Daudet, 10, rue Descartes, 30000 Nimes (Gard).	Professeur M. Aumèras
26	30-01-1981	Robert DEBANT, ⁂, archiviste-paléographe, directeur des Archives du Gard, 20, rue des Chassaintes, 30000 Nimes (Gard).	Jules Davé
27	30-01-1981	Michel GROLLEMUND, O. ✻, C. Ordre national du Mérite, préfet honoraire, 13 bis, rue des Bénédictins, 30000 Nimes (Gard).	Me Léon Fosse
28	7-05-1981	Jean-Charles LHEUREUX, ✻, ancien journaliste, 461, avenue Canale, Rodilhan, 30230 Bouillargues (Gard).	Docteur Paul Cabouat
29	8-10-1981	Aimé BONIFAS, O. ✻, pasteur, 91, route de Sauve, 30000 Nimes (Gard).	Henri Chabrol
30	8-12-1981	Paul BLANC, directeur de banque, 27, rue José-Maria de Heredia, 30000 Nimes (Gard).	Georges Martin
31	7-01-1983	Charles FAYOLLE (chanoine), 14, rue Pierre-Sémard, 30000 Nimes (Gard).	Chanoine R. Marchand
32	7-01-1983	René CHATEAU, pasteur, 5, rue Hippolyte Flandin, 30000 Nimes (Gard).	Pasteur Elie Lauriol
33	18-02-1983	Christian LIGER, professeur de Collège, 12, rue Henri-Revoil, 30000 Nimes (Gard).	Henri Seston
34	.. ..	....	André Modeste
35	.. ..	....	Camille Lignières
36	.. ..	....	Lieut.-col. X. de Balincourt

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS

comprenant 24 académiciens ne résidant pas à Nimes

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens
1	29-05-1942	Jacques VIER, ✻, C. ⁂, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Rennes, 4, rue Pointeau du Roncerey, 35000 Rennes (I. et V.).
2	22-10-1954	Fernand ROBERT, ✻, professeur honoraire à la Sorbonne, 119, boulevard Carnot, 75110 Le Vésinet (Seine-et-Oise).
3	4-03-1956	Henri BONPAIRE, ✻, professeur honoraire à la Sorbonne, 16, rue Auguste-Rodin, 92310 Sèvres (Hauts-de-Seine).
4	10-06-1960	Jean MILHAUD, O. ✻, C. Ordre national du Mérite, expert international en Administration, 37, boulevard d'Auteuil, 78110 Boulogne-sur-Seine (Yvelines).
5	9-06-1961	François PERROUX, C. ✻, G.O. Ordre national du Mérite, C., professeur honoraire au Collège de France, Institut de Sciences mathématiques et économiques appliquées, 11, rue Pierre et Marie Curie, 75005 Paris (5e).
6	1-03-1963	René, duc de CASTRIES, O. ✻, de l'Académie française, Ch. Arts et Lettres, Ch. Ordre de Cincinnatus, 21, rue Montceau, 75008 Paris (8e).
7	31-05-1963	Henri AUBANEL, manadier, homme de Lettres, Mas du Simbèu, 13460 Les Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône).
8	8-11-1963	Paul-Marie DUVAL, ✻, de l'Institut, professeur au Collège de France, 52, avenue de la Motte-Piquet, 75015 Paris (15e).
9	25-02-1966	R.P. MARTIN, docteur ès Lettres, directeur de la Chorale Saint-Eustache, 2, impasse Saint-Eustache, 75003 Paris (3e).
10	6-06-1969	Hervé HARANT, O. ✻, O. ⁂, O. Mérite agricole, Ch. Santé publique, professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Montpellier, correspondant national de l'Académie de Médecine, correspondant du Museum, 17, boulevard Louis-Blanc, 34000 Montpellier (Hérault).

11	23-01-1971	Louis LEPRINCE-RINGUET, O. ✻, de l'Académie française, directeur du Laboratoire de Physique nucléaire des hautes énergies, Ecole polytechnique, 86, rue de Grenelle, 75007 Paris (7e).
12	23-01-1971	Thierry MAULNIER, O. ✻, de l'Académie française, Le Figaro, 25, avenue Matignon, 75008 Paris (8e).
13	8-12-1972	André GOURON, ⁂, professeur à la Faculté de Droit, Université de Montpellier I, 42, rue de l'Université, 34000 Montpellier (Hérault).
14	5-10-1973	Pierre-Henri COTHIAS, G.O. ✻, 39-45 (12 citations), général de brigade (C.R.), Mialet, 30140 Anduze (Gard).
15	1-03-1974	Robert du COLOMBIER, O. ✻, O. Ordre national du Mérite, ⁂, O. Mérite social, méd. Education surveillée, méd. Administration pénitentiaire, procureur général honoraire, 04460 Selonnet (Alpes de Haute Provence).
16	1-07-1976	Jean SABLOU, ✻, O. Arts et Lettres, directeur des Archives départementales de l'Hérault, 34000 Montpellier (Hérault).
17	13-05-1977	Paul TROY, C. ✻, Croix du Combattant volontaire, O. Mérite maritime, Méd. Aéronautique, ingénieur général du Génie maritime en retraite, Château de Valroch, 66500 Prades (Pyrénées-Orientales).
18	13-05-1977	Constantin VAGO, (professeur), de l'Institut, C. ✻, O. Ordre national du Mérite, O. Mérite agricole, professeur à l'Université de Montpellier, directeur du Centre de Recherches de Pathologie comparée, C.N.R.S., I.N.R.A., U.S.T.L., 30380 Saint-Christol-lès-Alès (Gard).
19	22-12-1978	Jean CARRIERE, homme de Lettres, Domessargues, 30350 Lédignan (Gard).
20	20-03-1981	Arnaud de CAZENOVE, O. ✻, Château de Teillan, 30470 Aimargues (Gard).
21	11-12-1981	Jean BASTIDE, ✻, docteur en médecine, Le Boucanet, 30240 Le Grau-du-Roi (Gard).
22	22-01-1982	Adrienne DURAND-TULLOU, ethnologue, Rogues, 30120 Le Vigan (Gard).
23	.. ..	....
23	.. ..	....

CORRESPONDANTS

(en nombre illimité)

1926 Jacques de NEUVILLE, O. ✻, conseiller honoraire à la Cour des Comptes, 14, La Roseraie, 108, avenue de Paris, 78000 Versailles (Yvelines).

1932 Mme MARTINAZZO-GANDIN, 45, rue de la République, 30960 Bessèges (Gard).

1953 Hubert NOE, retraité, 4, place Frédéric-Mistral, 30540 Milhaud (Gard).

1955 M. BRAUD, O. ✻, premier président honoraire de Cour d'Appel, 27, rue Pelleport, 33000 Bordeaux (Gironde).

1956 Mme Carmen DECHERY, ⸙, professeur de Lycée (honoraire), Les Jardins d'Arcadie, 251, rue du Pré-aux-Clercs, 34000 Montpellier (Hérault).

1957 Mme Gleb ZBOROMIRSKY, ✻, O. ⸙, professeur (honoraire) au Conservatoire de Musique et d'Art dramatique de Nimes, 11, rue Fernand-Pelloutier, 30000 Nimes (Gard).

1960 Yvon PRADEL, ⸙, professeur au Lycée technique, 12, rue Saint-Laurent, 30000 Nimes (Gard).

1960 Abel CAUZID-ESPERANDIEU, juge au Tribunal d'Instance, 7, rue Cart, 30000 Nimes (Gard).

1963 Robert GIRARD, pasteur, 1, boulevard de la République, 34590 Marsillargues (Hérault).

1965 M. ROESSING-SCHMALBACH, président de la Société franco-allemande, Hôtel de Ville, 3300 Brunswick (Rép. Féd. Allemande).

1966 Mlle R. JEOLAS, professeur de C.E.S. (honoraire), 13, rue Marceau, 30800 Saint-Gilles (Gard).

1967 H. SANDVOSS, secrétaire de la Société Franco-Allemande de Brunswick, 27, Margaritenhobe, 3300 Braunscheweig (Allemagne de l'Ouest).

1968 Gaston COMBARNOUS, collaborateur au C.N.R.S., 5, rue Nationale, 34000 Clermont-l'Hérault (Hérault).

1969 Henry de SEGUINS, comte de COHORN, O. ✻, officier de cavalerie en retraite, Saint-Quentin-la-Poterie, 30700 Uzès.

1969 Christian GUIDICELLI, homme de lettres, 40, rue Henri-Espérandieu, 30000 Nimes (Gard).

1969 Jacques LE BERGER CARRIERE, membre de l'Association des Ecrivains belges, administrateur de l'Office héraldique et généalogique de Belgique, La Capelle-Masmolène, 30700 Uzès (Gard).

1970 Marcel LAURENS (abbé), vice-président de la Commission diocésaine d'Art sacré du Gard, archiprêtre, 30700 Uzès (Gard).

1970 Jean PAUC (abbé), président de la Commission diocésaine d'Art sacré de l'Aude, correspondant de la Commission supérieure des Monuments historiques, 9, rue Auguste-Fabre, 11100 Narbonne (Aude).

1972 Henriette JOEL, née ROUSSET, lectrice-traductrice, 30, avenue Belmontet, 92210 Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

1972 Pierre OLLIER DE MARICHARD, directeur de la Revue d'Etudes préhistoriques, Les Riailles, Lagorce, 07150 Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche).

1972 Jean COMBIER, directeur des Antiquités préhistoriques de la Circonscription Rhône-Alpes, 71570 La Chapelle-Guinchay (Saône-et-Loire).

1972 Pierre COUETARD, bouquiniste, 1, boulevard Victor-Hugo, 30000 Nimes (Gard).

1973 Giuseppe ARCAROLI, professeur à la Faculté d'Economie et de Commerce de l'Université de Padoue, Vérone (Italie).

1973 Armand BRUNEL, méd. Guerre d'Algérie, agriculteur, 30210 Vers Pont-du-Gard (Gard).

1973 Robert BADOUIN, professeur à la Faculté de Droit, 34000 Montpellier (Hérault).

1973 Roger LEENHARDT, ✻, Ch. Ordre national du Mérite, Ch. Arts et Lettres, cinéaste, 30420 Calvisson (Gard).

1974 Christiane LASSALLE-GUICHARD, conservateur du Musée du Vieux-Nimes, 66, impasse de la Vaunage, 30000 Nimes (Gard).

1974 Robert SAUZET, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines, 3, rue des Tanneurs, 37041 Tours (Indre-et Loire).

1974 André PLANQUE, architecte honoraire, 15, rue du Crémat, 30000 Nimes (Gard).

1974 Jean CHARMASSON, professeur de Lycée, Saint-Paul-les-Fonts, 30330 Connaux (Gard).

1975 Mme de DAVID-BEAUREGARD, Ch. Arts et Lettres, Château de Villevieille, 30250 Sommières (Gard).

1975 Guilhem FABRE, maître de Recherches au C.N.R.S., 21, rue Colbert, 30000 Nimes (Gard).

1976 Ildebert EXBRAYAT, pasteur de l'Eglise réformée, 30420 Calvisson (Gard).

1976 Frédéric BAZILE, président du Centre de Recherche et de Documentation préhistorique de Nimes, rue Jean-Jacques Rousseau, 30600 Vauvert (Gard).

1976 Alain ALBARIC, agriculteur, homme de lettres, Mas des 40 sous, 30220 Aigues-Mortes (Gard).

1976 Mme LANGRAND-LIRON, 37, rue Maréchal Foch, 78000 Versailles (Yvelines).

1977 Olivier LOMBARD, photographe, 10, rue Nationale, 30300 Beaucaire (Gard).

1977 P. Yves SALEM, Lazariste, aumônier militaire.

1977 Roger GAILLARD, instituteur honoraire, 3, rue Paul-Cézanne, 30000 Nimes (Gard).

1977 Charly-Sam JALLATE, docteur en médecine, 13, boulevard Gambetta, 30000 Nimes (Gard).

1977 Jacques HENRI-ROBERT, professeur, 22, allées Lavoisier, 93320 Les Pavillons-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).

1977 Gaston ROUX, ingénieur honoraire de la S.N.C.F., 21, rue de Saint-Gilles, 30000 Nimes (Gard).

1977 Pierre DUPUY, O. Mérite agricole, Ch. de l'O. d'Isabelle la Catholique, journaliste, chemin du Paratonnerre, impasse des Serins, route d'Alès, 30000 Nimes (Gard).

1978 François BOYER, 38 ter, rue de Paris, 94000 Boissy-Saint-Léger (Val de Marne).

1978 Michel COURTY, professeur de Collège, 3, rue Jean-Moulin, 54490 Pienne (Meurthe-et-Moselle).

1978 Bernard DALLE, ✻, 39-45, Mas de Campuget, 30129 Manduel (Gard).

1978 Paul DOURIEU, 52, rue de la Dourgue, 30800 Saint-Gilles-du-Gard (Gard).

1978 Mme MAGUELONE, place de l'Eglise, 30800 Saint-Gilles-du-Gard (Gard).

1978 Mme TEISSIER DU CROS, ✻, conservateur du Musée cévenol du Vigan, Aulas, 30120 Le Vigan (Gard).

1978 Alain GIRARD, conservateur du Musée, 30130 Pont-Saint-Esprit (Gard).

1978 Robert GONDRAND, ✻, sous-préfet honoraire, 09990 Mas d'Azil (Ariège).

1979 Jean-Pierre MONTEILS, spéléologue, Vic-Sainte-Anastasie, 30190 Saint-Chaptes (Gard).

1980 G.-André FABRE, professeur, La Montade, 30140 Anduze (Gard).

1980 Jacques BONNAUD, journaliste, Midi-Libre, 30200 Bagnols-sur-Cèze (Gard).

1980 Fernand LEONARD, professeur de Collège, 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).

1981 Maurice CASTANIER, industriel, 30440 Sumène (Gard).

1981 Charles DELORMAU, Les Jardins d'Arcadie, 125, rue Pré-aux-Clercs, 30400 Montpellier (Hérault).

1981 Mlle Marie-Françoise GRIFFEUILLE, conservateur du Musée, Maison romane, 30800 Saint-Gilles-du-Gard (Gard).

1981 Claude LAURIOL, professeur à la Faculté Paul Valéry, 34000 Montpellier (Hérault).

1981 Daniel TRAVIER, 30270 Saint-Jean-du-Gard (Gard).

1981 Daniel-J. VALADE, instituteur, 30210 Vers-Pont-du-Gard (Gard).
1981 Marcel GRAULT, 8, allée Guillaume-Apollinaire, 28200 Châteaudun.
1981 Jean SALLES, 148, impasse des Abeilles, 30100 Alès (Gard).
1981 Guy DUBLED, conservateur honoraire de la Bibliothèque Inguimbertine, Gajan, 30730 Saint-Mamert-du-Gard (Gard).
1981 André HAON, professeur, Fournès, 30210 Remoulins (Gard).
1981 Edmond REBOUL, O. ✻, médecin général (E.R.), Palais Saint-Jean, 4, avenue Adolphe-Max, 69005 Lyon (5e) (Rhône).
1981 André VINAS, professeur, 15, rue Lafayette, 66000 Perpignan (Pyrénées-Orientales).
1981 Elisabeth FONTANIEU, docteur en médecine, 28, rue d'Avejan, 30100 Alès (Gard).
1982 R.P. SOUILLAC, curé de Tavel, 30126 Tavel (Gard).
1982 Bernard VIELZEUF, professeur, 18, chemin Champ Juvénal, 34170 Castelnau-le-Lez (Hérault).
1982 David VERGELY, instituteur honoraire, Laval-Pradel, 30110 La Grand'Combe (Gard).
1982 André NICOLAS, La Tabatière, 30530 Chamborigaud (Gard).
1982 Alain NICOLAS, Cabrières, 30210 Remoulins (Gard).
1982 Abbé FRESQUET, curé-doyen, 30330 Connaux (Gard).
1982 Paul DELEUZE, 34, avenue de la Gare, 30450 Génolhac (Gard).
1982 Fernand CHARRIER, Pougnadoresse, 30330 Connaux (Gard).
1983 Elie MOSELE, professeur à l'Université de Padoue, via Corno d'Aquilio, 37100 Verona (Italie).
1983 Jacques DELASSUS, correspondant de la Commission supérieure des Monuments historiques, Bions, 30127 Bellegarde (Gard).
1983 Jean-Claude BESSAC, maître carrier, rue de la Calade, 30730 Montpezat (Gard).
1983 Jean GROFFIER, Chev. Ordre royal de la Couronne (Belgique), fondateur de la Fédération internationale des journalistes et écrivains du Tourisme, ancien fonctionnaire international honoraire, Monoblet, 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).
1983 Francis GAUD, président de la Société d'Archéologie de Bezouce, 92, route nationale, 30320 Bezouce (Gard).
1983 André DUPUIS, majoral du Félibrige, Grand'rue, 30230 Bouillargues (Gard).
1983 Bernard ARTIGUES, archéologue, 41, rue Fresque, 30000 Nimes (Gard).
1983 René BOSC, docteur en médecine, professeur agrégé honoraire à la Faculté de Médecine de Montpellier (Section de Nimes), 11, rue Démians, 30000 Nimes (Gard).
1983 Mme BENEL-CANTELOU, docteur ès lettres, 2, rue de Bernis, 30000 Nimes (Gard).
1983 Mme Arlette AUGE, 15, rue Pradier, 30000 Nimes (Gard).
1983 Joseph MASSOTA, architecte, 13, boulevard Victor-Hugo, 30000 Nimes (Gard).
1983 René GROSSI, pasteur, 6, rue Rouget de L'Isle, 30000 Nimes (Gard).

ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES CORRESPONDANTES

FRANCE

Abbeville. — Société d'Emulation historique, Hôtel de Ville, 80100 Abbeville (Somme).

Agen. — Société académique, 9, boulevard de la République, 47000 Agen (Lot-et-Garonne).

Aix-en-Provence. — Faculté des Lettres et des Sciences humaines, 13100 Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie, Musée de Picardie, 48, rue de la République, 80000 Amiens (Somme).

Angers. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Hôtel de Ville, 49000 Angers (Maine-et-Loire).

Angoulême. — Société archéologique de la Charente, 44, rue de Montmoreau, 16000 Angoulême (Charente).

Arles. — Académie d'Arles, Museon Arlaten, 13200 Arles (Bouches-du-Rhône).

Arras. — Académie des Lettres, Sciences et Arts, Hôtel de Ville, 62000 Arras (Pas-de-Calais).

— Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais, 12, place de la Préfecture, 62020 Arras Cedex (Pas-de-Calais).

Auch. — Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers, 16, place Salluste du Bartas, 32000 Auch (Gers).

Autun. — Société éduenne d'Arts et Lettres, rue des Bancs, 71400 Autun (Saône-et-Loire).

— Société d'Histoire naturelle d'Autun, 19, rue Saint-Antoine, 71400 Autun (Saône-et-Loire).

Avesnes. — Société archéologique et historique, Hôtel de Ville, 59440 Avesnes (Nord).

Avignon. — Académie du Vaucluse, Hôtel Salvati-Palasse, 5, rue Devéria, 84000 Avignon (Vaucluse).

Belfort. — Société belfortaise d'Emulation, Archives départementales, Préfecture, 2, rue de l'ancien théâtre, 90000 Belfort (Territoire de Belfort).

Besançon. — Académie de Besançon, 17, rue Ernest Renan, 25000 Besançon Doubs.

— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, 20. rue Chiffet, 25000 Besançon (Doubs).

— Société d'Emulation du Doubs, Hôtel des Sociétés savantes, 20, rue Chiffet, 25000 Besançon (Doubs).

Béziers. — Société archéologique, 8, rue Bonsy, 34500 Béziers (Hérault).

Bordeaux. — Société archéologique, Archives départementales, 33000 Bordeaux (Gironde).

Bourges. — Académie berrichonne, 8, avenue Jean-Jaurès, 18000 Bourges (Cher).

Brest. — Société archéologique du Finistère, Hôtel de Ville, 29200 Brest (Finistère).

Cambrai. — Société d'Emulation, 35, rue Saint-Georges, 59400 Cambrai (Nord).

Cannes. — Société culturelle méditerranéenne, Tour des Calvis, rue Saint-Sauveur, 06400 Le Cannet (Alpes-Maritimes).

— Société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, Bibliothèque municipale, 06400 Cannes (Alpes-Maritimes).

Carcassonne. — Société d'Etudes scientifiques de l'Aude, 5, rue Aimé-Ramon, 11000 Carcassonne (Aude).

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir, 16, rue Saint-Pierre, 28000 Chartres (Eure-et-Loire).

Clermont-Ferrand. — L'Auvergne littéraire, 2, cours Sablon, 63000 Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

— Académie des Sciences et Belles-Lettres, 19, rue Bardoux, 63000 Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Colmar. — Société d'Histoire naturelle, Bibliothèque de la Ville de Colmar, place des Martyrs de la Résistance, 58000 Colmar (Haut-Rhin).

Dax. — Société de Borda, 60, avenue Saint-Vincent-de-Paul, 40100 Dax (Landes).

Digne. — Société littéraire et scientifique des Basses-Alpes, B.P. nº 30, 04008 Digne (Alpes-de-Haute-Provence).

Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, Bibliothèque municipale, 5, rue Ecole-de-Droit, 21000 Dijon (Côte d'Or).

— Faculté des Sciences humaines, 2, boulevard Gabriel, 21000 Dijon (Côte d'Or).

Draguignan. — Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan et du Var, Hôtel de Ville, 83300 Draguignan (Var).

Foix. — Société préhistorique de l'Ariège, Archives départementales, 09000 Foix (Ariège).

Gap. — Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 2, rue Carnot, 05000 Gap (Hautes-Alpes).

Gard (sauf Nimes) :

Aigues-Mortes. — Société d'Histoire et d'Archéologie, chez M. Canellas, rue Baudin, 30220 Aigues-Mortes.

Alès. — Cévennes-Magazine, Les Amis des Cévennes, Chambre de Commerce, 30100 Alès.

Beaucaire. — Société d'Archéologie, Hôtel des Roys d'Asport, rue de Nimes, 30300 Beaucaire.

Bezouce. — Société d'Archéologie et d'Histoire, chez M. F. Gaud, 92, route Nationale, Bezouce, 30820 Marguerittes.

Carme-Sabran. — Les Cahiers du Gard rhodanien, chez M. J. Bonnaud, Midi-Libre, 30200 Bagnols-sur-Cèze.

Caveirac. — Association pour la Recherche archéologique en Languedoc oriental, Mairie, 30820 Caveirac.

Congénies. — Comité d'Etude et de Sauvegarde du Patrimoine de Congénies, La Promenade, 30111 Congénies.

Génolhac. — Le Lien des Chercheurs cévenols, Association Font-Vive, 56, Grand'rue, 30450 Génolhac.

Pont-Saint-Esprit. — Société d'Histoire et d'Archéologie, 13, boulevard Gambetta, 30130 Pont-Saint-Esprit.

Saint-Gilles-du-Gard. — Société d'Histoire et d'Archéologie, Bibliothèque municipale, 30800 Saint-Gilles-du-Gard.

Saint-Jean-du-Gard. — Les Amis de la Vallée borgne, chez M. Daniel Travier, Grand'rue, 30270 Saint-Jean-du-Gard.

Saint-Paul-les-Fonts. — Société d'Archéologie de Gaujac, chez M. Jean Charmasson, Saint-Paul-les-Fonts, 30330 Connaux.

Villeneuve-les-Avignon. — Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux Villeneuve, Mairie, 30400 Villeneuve-les-Avignon.

Grenoble. — Académie delphinale, Archives départementales, 38000 Grenoble (Isère).

Le Havre. — Société havraise d'Etudes diverses, 56, rue Anatole-France, 76600 Le Havre (Seine-Inférieure).

Le Mans. — Revue historique et archéologique du Maine, 17, rue de la Reine Bérangère, 72000 Le Mans (Sarthe).

Lyon. — Société historique, archéologique et littéraire, Archives départementales, 69000 Lyon (Rhône).

— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, 4, rue Adolphe-Max, 69000 Lyon (Rhône).

Mâcon. — Académie de Mâcon, Hôtel de Senecé, 41, rue Sicorgne, 71000 Mâcon (Saône-et-Loire).

Marseille. — Société Romania, Palais de la Bourse, 13000 Marseille (Bouches-du-Rhône).

Mende. — Société des Lettres de la Lozère, imprimerie Chaptal, 48000 Mende (Lozère).

Metz. — Académie nationale de Metz, 20, En Nexirne, 57000 Metz (Moselle).

Montbrison. — Société La Diana, rue Florimond Robertet, 42600 Montbrison (Loire).

Montpellier. — Académie de Montpellier, Musée Fabre, 34000 Montpellier (Hérault).

— Annales de l'Université, Bibliothèque universitaire, 34000 Montpellier (Hérault).

— Direction des Services d'Archives de l'Hérault, 34000 Montpellier (Hérault).

— Centre régional de Productivité et d'Etudes économiques, Faculté de Droit, 39, rue de l'Université, 34000 Montpellier (Hérault).

— Bibliothèque inter-universitaire, section des Lettres, route de Mende, 34000 Montpellier (Hérault).

— Musée de la Pharmacie, Faculté de Pharmacie, avenue Charles-Flahault, 34000 Montpellier (Hérault).

Moulins. — Société d'Emulation du Bourbonnais, 4, place de l'Ancien Palais, 03000 Moulins (Allier).

Narbonne. — Commission archéologique, Hôtel de Ville, 11100 Narbonne (Aude).

Nevers. — Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, Archives départementales, 58000 Nevers (Nièvre).

Nice. — Académie des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, 133, rue Maccarani, 06000 Nice (Alpes-Maritimes).
— Institut de Préhistoire et d'Archéologie des Alpes-Maritimes, Archives départementales, 06000 Nice (Alpes-Maritimes).

Nimes. — M. le Préfet du Gard, commissaire de la République pour le département du Gard, Préfecture du Gard, 30000 Nimes (Gard).
— M. le Président du Conseil général, Hôtel du Conseil général, 30000 Nimes (Gard).
— Parquet du Procureur de la République, Palais de Justice, 30000 Nimes (2 exemplaires).
— Préfecture du Gard, 30000 Nimes (5 exemplaires).
— M. le Maire de Nimes, Hôtel de Ville, 30000 Nimes (Gard).
— Archives départementales, rue des Chassaintes, 30000 Nimes (Gard).
— Office nimois de la Culture, Mairie, 30000 Nimes (Gard).
— Revue Calade, 7, rue Raymond-Marc, 30000 Nimes (Gard).
— Rencontres gardoises, 10, Grand'rue, 30000 Nimes (Gard).
— Bibliothèque Séguier, Grand'rue, 30000 Nimes (Gard).

Orgnac. — Société préhistorique de l'Ardèche, 07150 Orgnac-l'Aven (Ardèche).

Paris. — Académie française, 23, quai Conti, 75006 Paris (6e).
— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 23, quai Conti, 75006 Paris (6e).
— Bibliothèque des Sociétés savantes, 58, rue Richelieu, 75002 Paris (2e).
— Gallia et Gallia, Préhistoire, 6, rue Jean-Calvin, 75005 Paris (5e).
— Centre national de la Recherche scientifique, 58, rue Richelieu, 75002 Paris (2e).
— Editions du C.N.R.S., 15, quai Anatole-France, 75007 Paris (7e).
— Comité des Travaux historiques et scientifiques, Direction des Bibliothèques, Ministère de l'Education nationale, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris (7e).
— Bibliothèque nationale, Dépôt légal des Périodiques, 58, rue de Richelieu, 75002 Paris (2e). (4 exemplaires.)
— Bureau de la Statistique, Ministère de l'Information, Paris.
— La France Latine, 11, rue de l'Estrapade, 75005 Paris (5e).

Perpignan. — Société agricole, scientifique et littéraire, Hôtel Pams, 18, rue Emile-Zola, 66000 Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Pézenas. — Bulletin de la Société des Amis de Pézenas, Hôtel de Ville, 34120 Pézenas (Hérault).

Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest, passage de l'Echevinage, 86000 Poitiers (Vienne).

Quimper. — Société archéologique, Archives départementales, 2900 Quimper (Finistère).

Rennes. — Société archéologique, Archives départementales, 35000 Rennes (Ille-et-Vilaine).

— Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, Université de Haute-Bretagne, avenue Gaston-Berger, 35000 (Ille-et-Vilaine).

Rouen. — Société savante de Haute-Normandie, 18, rue Beauvoisine, 76000 Rouen (Seine-Inférieure).

Saint-Jean de Maurienne. — Société d'Histoire de la Maurienne, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).

Saint-Lô. — Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche, Archives départementales, 50010 Saint-Lô (Manche).

Saint-Malo. — Société d'Histoire et d'Archéologie, 5, rue Pélicot, 35400 Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

Saint-Quentin. — Société académique, Bibliothèque municipale, 02100 Saint-Quentin (Aisne).

Sens. — Société archéologique, 5, rue Rigaud, 89100 Sens (Yonne).

Strasbourg. — Société académique du Bas-Rhin, Palais universitaire, 9, place de l'Université, 67000 Strasbourg (Bas-Rhin).

Toulon. — Académie du Var, passage de la Corderie, 83000 Toulon (Var).

— Société des Sciences naturelles et d'Archéologie de Toulon et du Var, Préfecture, 83000 Toulon (Var).

Toulouse. — Académie des Sciences et Belles-Lettres, Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, 31000 Toulouse (Haute-Garonne).

— Académie des Jeux floraux, Hôtel d'Assézat et Clémence Isaure,

— Annales du Midi, Institut d'Etudes méridionales (Histoire), 56, rue du Taur, 31000 Toulouse (Haute-Garonne).

— Bulletin de l'Université, Rectorat, 31000 Toulouse (Haute-Garonne).

Valbonne. — Centre de Recherches archéologiques, Sophia-Antipolis, 06565 Valbonne (Alpes-Maritimes).

Valence. — Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, 14, rue de la Manutention, 26000 Valence (Drôme).

Vannes. — Société polymathique du Morbihan, rue Hôtel de Ville, 56000 Vannes (Morbihan).

Vitry-le-François. — Société des Sciences et Arts, Hôtel de Ville, 51300 Vitry-le-François (Marne).

ETRANGER

Bari. — Annales de la Faculté des Lettres et de Philosophie, Bibliothèque, Palazzo Ateneo, 70122 Bari (Italie).

Bordighera. — Institut international d'Etudes ligures, Musée Bicknel, via Romana, 39 bis, Bordighera (Italie).

Bruxelles. — Académie royale de Belgique, Palais des Académies, 1, rue Ducale, 1000 Bruxelles (Belgique).

Cambridge. — The Serial Division, Harvard College Library, Cambridge, 38, Mass. (U.S.A.).

Constantine. — Société archéologique de Constantine, Musée, Constantine (Algérie).

Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie, Bibliothèque publique et universitaire, 1211 Genève 4 (Suisse).

Maurice (île). — Revue artistique de l'Ile Maurice, Consulat de France,

Montréal. — Académie canadienne française pour l'Avancement des Sciences, ACFAS, C.P. 6060, Montréal, 101, P.Q. (Canada).

Moscou. — Institut d'Information scientifique de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S., Baltiyskaïa Ulitsa 14, Moska, A-219 (U.R.S.S.).

Neuchâtel. — Société neuchâteloise de Géographie, Bibliothèque municipale de Neuchâtel, 2000 Neuchâtel (Suisse).

Vérone. — Academia di Agricoltora, Scienze et Letteri, Palazzo Erbisti, via Leoncino, 6, Vérone (Italie).